

Jean-Claude ROUYEYRAN
*Chef du Service des Sciences
Agro-Sociales de l'Ecole nationale
supérieure agronomique
de l'Université de Madagascar*

Bertrand CHAVANES
*Assistant à l'Ecole nationale
supérieure agronomique
de l'Université de Madagascar*

**APPROCHE DESCRIPTIVE
ET QUANTITATIVE
DE L'AGRICULTURE
MALGACHE**

La prédominance de l'agriculture parmi les activités économiques est ancienne à Madagascar ; qu'il s'agisse de récits des premiers voyageurs ou de descriptions plus récentes, il apparaît nettement que cette primauté était autrefois encore plus forte qu'elle ne l'est actuellement ; les activités secondaires ou tertiaires tenaient alors une place extrêmement réduite.

Les cultures d'exportation n'étant apparues que tardivement, l'agriculture était orientée vers les productions vivrières.

Les industries de transformation ont toujours été insuffisantes (rizeries, féculeries, conserves de viande, pour l'essentiel).

Les industries extractives ont connu des fortunes diverses ; mais aucune matière première de base (pétrole, charbon, minerai de fer) n'a été tirée en quantités notables du sol malgache (1).

Les activités industrielles, bien parties à l'époque de Jean Laborde, n'ont jamais occupé la place qu'elles devraient, dans un pays éloigné des centres de production industrielle (2).

- (1) Il existe quelques gisements : charbon à la Sakoa, grès bitumineux à Bemolanga ; malheureusement leur intérêt économique est mineur ; il faut toutefois signaler l'exploitation passée ou actuelle du graphite, du mica, de l'urano-thorianite, de chromite, béryl, grenat, quartz, or, etc. ; ces produits sont généralement exportés sans transformation préalable.
- (2) Madagascar se trouve de 1.000 à 2.000 km de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Sud, à 5.000 km de l'Inde, 7 à 9.000 km de l'Afrique de l'Ouest, autant de la Chine, 10.000 km de l'Europe et du Japon, 15.000 km des Etats-Unis.

Actuellement, l'importance de l'agriculture (3) dans l'économie de Madagascar est certaine ; le coût élevé de l'industrialisation amène à penser que, quel que soit son intérêt, si l'on compare l'accroissement démographique (moins galopant qu'on a pu le penser il y a quelques années, mais toutefois élevé) et les possibilités d'emploi de l'industrie, l'agriculture est condamnée pendant des décennies à absorber une forte part de cet accroissement ; recevant chaque année un nouveau contingent de travailleurs, mais surtout restant le pilier économique du pays, l'agriculture malgache doit se transformer ; le système actuel de production agricole s'essouffle.

*
**

De plus en plus nombreux sont ceux dont l'activité s'exerce en milieu rural, qui étudient sérieusement l'agriculture ou, du moins, cherchent à la mieux connaître.

Pour eux, la première étape est d'en avoir une vue globale et synthétique ; mais si elle est nécessaire, elle n'est pas suffisante ; elle doit être complétée par des contacts directs avec le milieu rural, par une analyse de ses composantes, non seulement économiques, mais techniques, sociologiques, culturelles, etc., enfin par une réflexion.

*
**

◆ Les documents sur l'agriculture sont nombreux, mais dispersés ; la simple consultation implique un minimum de recherches dans les divers centres de documentation (4).

◆ Si la documentation est, tout compte fait, relativement abondante (5), elle n'est pas entièrement à la disposition du public ; une source extrêmement riche et solide de documents est constituée par les archives des services du Ministère de l'agriculture et des Ministères à vocation économique ; elle est pratiquement inaccessible du fait de son

- (3) Nous appréhendons sous ce terme non seulement les activités agricoles stricto sensu, auxquelles on donne parfois le nom de « culture » ou « cultures », mais aussi les activités liées à l'élevage des animaux et à l'exploitation des forêts ; à la limite, nous incluons parfois l'artisanat et des activités para-agricoles comme la pêche, la chasse, la cueillette, etc.
- (4) Les centres de documentation agricole actuellement les mieux pourvus sont ceux : — du B.D.P.A. (Bureau pour le développement de la production agricole) ; — du Ministère de l'agriculture, de l'expansion rurale et du ravitaillement. On peut signaler aussi ceux de l'École nationale supérieure agronomique, de l'ORSTOM, du Lycée agricole d'Ambatobe, du Centre d'études économiques de la Faculté de droit, etc.
- (5) Elle concerne, pour le principal, la période postérieure à 1960, date à laquelle de nombreuses études ont été entreprises en vue de l'élaboration du premier plan quinquennal ; il n'en reste pas moins que des études anciennes existent, sont parfois de très bonne qualité et peuvent intéresser le chercheur ou l'homme d'action.

caractère administratif ; de même, les études effectuées pour le compte de l'Etat par des organismes spécialisés sont tirées à un petit nombre d'exemplaires et restent la propriété de celui-ci.

◆ Enfin, les documents sur l'agriculture sont de qualité très variable ; qu'il s'agisse de statistiques agricoles, d'études régionales, d'études sectorielles, etc., prudence et esprit critique sont nécessaires dans leur exploitation.

*
**

Le but de cet article est de présenter *quantitativement* l'agriculture malgache ; nous tenons à faire quelques remarques préliminaires :

- 1) les données statistiques se limitent très souvent à l'année 1967, dernière année pour laquelle on possède des résultats, à l'époque (mai 1969) où nous terminons la rédaction de l'article (les données de l'année n ne sont connues dans leur ensemble qu'au cours du 2^e semestre de l'année n + 1) ;
- 2) les dimensions comparées de l'objet de l'article et de son volume nous ont amenés à faire des choix : rester au plan des généralités, des évolutions et des quantités globales, etc., nous paraissait peu satisfaisant ; à l'inverse, une présentation très détaillée (notamment par produit) (6) conduisait à perdre de vue l'essentiel ; nous avons donc choisi une voie intermédiaire : *avec un souci permanent de description et de quantification, nous cherchons à donner au lecteur, peu ou moyennement informé du fait agricole, une vue d'ensemble de l'agriculture malgache, complétée, quand besoin nous semble, par des « coups de projecteur » sur des domaines particuliers, significatifs ou méconnus.*

*
**

Cette présentation descriptive et quantifiée de l'agriculture malgache a nécessité un travail peu attrayant ; je tiens à remercier M. Bertrand CHAVANES, Assistant de recherche à l'E.N.S.A., pour l'aide qu'il a bien voulu nous apporter dans l'actualisation des données, la critique et la correction d'une première rédaction, ainsi que dans la rédaction de quelques paragraphes nouveaux.

Je remercie aussi ceux qui ont facilité notre tâche en nous permettant d'avoir accès à des sources réservées.

(6) A ce sujet, le lecteur pourra se reporter à l'excellent document (quoique déjà ancien) : RAMANANTSOAVINA (G). — Octobre 1967. — *Les principaux produits agricoles malgaches*. Tananarive.

Nous espérons que cet article facilitera la compréhension des faits agricoles malgaches et qu'hommes d'action, enseignants, chercheurs, étudiants pourront y trouver une vue globale ou des références (7).

*
**

Notre travail est divisé en trois parties :

— Nous abordons d'abord l'étude de l'ensemble des moyens mis en œuvre ; ces moyens sont variés ; ils sont constitués de moyens bien connus : la terre, l'eau, les hommes, etc., mais aussi d'un environnement économique et social, *l'infrastructure* sur laquelle s'appuie la production agricole.

Nous élargirons même notre approche à l'étude de la *combinaison* des facteurs de production, façon dont les éléments sont intégrés, coordonnés dans des structures, dans un système de production.

— Les résultats de cette « entreprise nationale » seront ensuite observés dans la rubrique « Production agricole » ; précisons dès maintenant : si un accroissement quantitatif et qualitatif de la production agricole est éminemment souhaitable, il ne saurait suffire ; s'il peut refléter un accroissement de la productivité du travail ou du sol, il n'implique pas nécessairement les transformations psychologiques, sociales, économiques, considérées, à tort ou à raison, comme souhaitables.

— Enfin, et plus succinctement, nous essaierons d'estimer la place que l'agriculture occupe dans la vie économique globale du pays. Il n'est pas dans notre intention de chercher à lire l'avenir dans des extrapolations délicates, mais seulement de préciser la réalité d'aujourd'hui, éclairée, quand besoin sera, par l'étude des faits passés et de leur évolution.

*
**

Notre démarche va donc de l'analyse détaillée d'un ensemble de facteurs et de leur combinaison, à celle, plus globale, de l'unité économique nationale et de ses relations avec le monde extérieur.

(7) Même si les spécialistes de tel ou tel domaine estiment que le sujet qu'ils connaissent n'est qu'effleuré ; une présentation voulant couvrir l'ensemble de l'agriculture ne peut éviter cet écueil. Inversement, des chapitres plus « techniques » pourront rebuter certains lecteurs.

PLAN

I. — LES MOYENS GLOBAUX MIS EN ŒUVRE

A. — LA TERRE

1	<i>Climats et sols</i>	
	a) Climats	144
	b) Sols	148
	c) La valeur agronomique des sols	148
2	<i>Les surfaces consacrées à l'agriculture.</i>	
	a) Diverses évaluations	150
	b) Faiblesse du taux d'utilisation des terres	152
	c) Forêts	153

B. — LA POPULATION AGRICOLE

1	<i>Structures démographiques.</i>	
	a) Population totale de Madagascar	154
	b) Population rurale	154
	c) Population agricole	154
	d) Population agricole active	155
	e) Densité de population	155
	f) Age de la population	157
	g) Taux d'accroissement naturel	157
2	<i>Niveau nutritionnel.</i>	
3	<i>Scolarisation.</i>	
4	<i>Structures sociales.</i>	
	a) Les groupes de parenté biologique	158
	b) Les groupes de parenté élargie et socialement reconnue	158
	c) Le village sociologique ou communauté villageoise	159
	d) Le fokonolona	159

C. — INFRASTRUCTURE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

1	<i>L'infrastructure économique.</i>	
	a) Les communications	159
	b) L'infrastructure hydroagricole	160
	c) L'infrastructure commerciale	160
	d) L'infrastructure bancaire	161
	e) L'infrastructure industrielle	161
2	<i>L'infrastructure juridique.</i>	

D. — LES FACTEURS DE PRODUCTION

1	<i>Le cheptel</i>	
	a) Cheptel bovin	164
	b) Cheptel porcin	166
	c) Caprins	167
	d) Autres cheptels	167
2	<i>Matériel végétal.</i>	
	a) Matériel végétal agricole	168
	b) Matériel forestier	170
3	<i>Equipement et approvisionnement.</i>	
	a) Matériel lourd	171
	b) Petit matériel	172
	c) Culture attelée	172
	d) Approvisionnement en engrais	173

E. — LES MOYENS FINANCIERS

- 1 *Compte d'exploitation des entrepreneurs individuels ruraux.*
- 2 *Financement du développement agricole.*

F. — ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

1	<i>Institut de recherche.</i>	
2	<i>L'encadrement des paysans.</i>	
	a) La densité de l'encadrement	
	b) La qualité de l'encadrement	180
	c) La formation des cadres agricoles	180
	d) Les méthodes de vulgarisation agricole	180
3	<i>Les opérations.</i>	
4	<i>Les structures d'intervention.</i>	
	a) L'État	183
	b) Les établissements publics	183
	c) Les sociétés d'économie mixte	184

G. — LES STRUCTURES D'ACCUEIL

1	<i>La période des C.R.A.M.</i>	
2	<i>La période des groupements de collectivités.</i>	
3	<i>La période postérieure à l'Indépendance.</i>	
	a) Les coopératives agricoles	186
	b) Les Associations d'intérêt rural (A.I.R.)	187
	c) Les Sociétés de crédit agricole mutuel (S.C.A.M.)	187
	d) Fermes d'Etat et Syndicats de communes	187

II. — LA PRODUCTION AGRICOLE GLOBALE

A. — LE RIZ

1	<i>Répartition selon le mode de culture.</i>	
2	<i>Evolution dans le temps des surfaces et productions.</i>	
3	<i>Evolution des rendements.</i>	
4	<i>Les utilisations du riz.</i>	
	a) Utilisation du paddy	194
	b) L'autoconsommation	194
	c) Commercialisation interne et usinage	194
5	<i>Exportations et importations.</i>	
6	<i>Les prix en aval du producteur.</i>	
	a) Le différentiel prix C.A.F. — prix au producteur	199
	b) Différentiel exportation du riz Makalōka	200
7	<i>Les prix du paddy au producteur.</i>	
8	<i>Le prix du riz au consommateur.</i>	

B. — LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

1	<i>Evolution de la production agricole.</i>	
	a) La dispersion des évaluations	205
	b) Evolution quantitative des productions agricoles	206
2	<i>Le prix des produits agricoles.</i>	
	a) Prix au producteur de quelques produits agricoles	208
	b) Graphique des variations du prix de quelques produits agricoles ..	208
3	<i>Les variations saisonnières du prix des produits agricoles.</i>	

C. — LES PRODUCTIONS ANIMALES

1	<i>Elevage bovin.</i>	
	a) Exploitation du troupeau	214
	b) Circuits commerciaux et prix	216
	c) Valeur de la production	217
2	<i>Les élevages autres que bovin.</i>	
3	<i>Résultats d'ensemble de l'élevage.</i>	

D. — LES PRODUCTIONS FORESTIÈRES

III. — LA PLACE DE L'AGRICULTURE
DANS L'ENSEMBLE ECONOMIQUE MALGACHE

A. — L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

1	<i>Importance relative de l'agriculture dans la production intérieure brute.</i>	
2	<i>Développement de l'agriculture par rapport aux objectifs du plan.</i>	

B. — L'AGRICULTURE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR

1	<i>Importance relative des produits agricoles dans les exportations.</i>	
2	<i>Les produits agricoles exportés.</i>	
	a) Valeurs moyennes et coefficients de variation des produits exportés	228
	b) Evolution des exportations agricoles	228
3	<i>Balance alimentaire.</i>	
4	<i>Termes de l'échange.</i>	

I

LES MOYENS GLOBAUX MIS EN ŒUVRE

A. LA TERRE

1° *Climats et sols* (8)

a) CLIMATS.

Madagascar, l'île rouge, aurait la forme, la couleur et la fertilité d'une brique. Cette comparaison coutumière relève de l'imagerie populaire et défigure une réalité dont la principale caractéristique est la diversité : diversité du climat due essentiellement à l'influence du relief tourmenté de l'île, et diversité des sols due à leur origine, leur évolution et leur fertilité. Le complexe climat-sol conditionne la diversité des potentialités agricoles de l'île.

Le relief de l'île et sa position dans le champ des alizés, l'exposition aux perturbations cycloniques intertropicales expliquent la variation zonale des températures et des précipitations :

la moyenne pluviométrique varie de 3.300 mm à Sainte-Marie, à 300 mm au sud de Tuléar, avec 1.400 à Tananarive et 1.000 à Fianarantsoa (9).

Les moyennes annuelles de température varient de 20 à 28°C au niveau de la mer, 16° à plus de 1.500 m et moins de 10° au-dessus de 2.500 m où les gelées blanches hivernales ne sont pas rares.

Une classification climatique du type THORNTHWAITE permet de distinguer schématiquement 4 grandes régions climatiques (10) (11) :

a. *Région perhumide.*

12 mois humides (excès d'eau, sol saturé).

Pluviométrie moyenne annuelle : 1.500 à plus de 3.000 mm.

Evapotranspiration potentielle : 900 à 1.300 mm.

Indice global d'humidité (type Thornthwaite) : supérieur à 100.

(8) Les sources essentielles de ce paragraphe sont :

ROEDERER (P.) — *Les sols de Madagascar*, ronéotypé, ORSTOM, Tananarive.
et HERVIEU — 1966 — *Géographie des sols malgaches*, ORSTOM, Tananarive, 58 p.

(9) Carte I.

(10) Classification empruntée à HERVIEU (J) — *Géographie des sols malgaches — Cahier de l'ORSTOM, Série Pédologie*, Vol. V, n° 1, 1967, p. 45.

(11) Carte II.

Répartition de la pluviométrie
isohyètes annuels

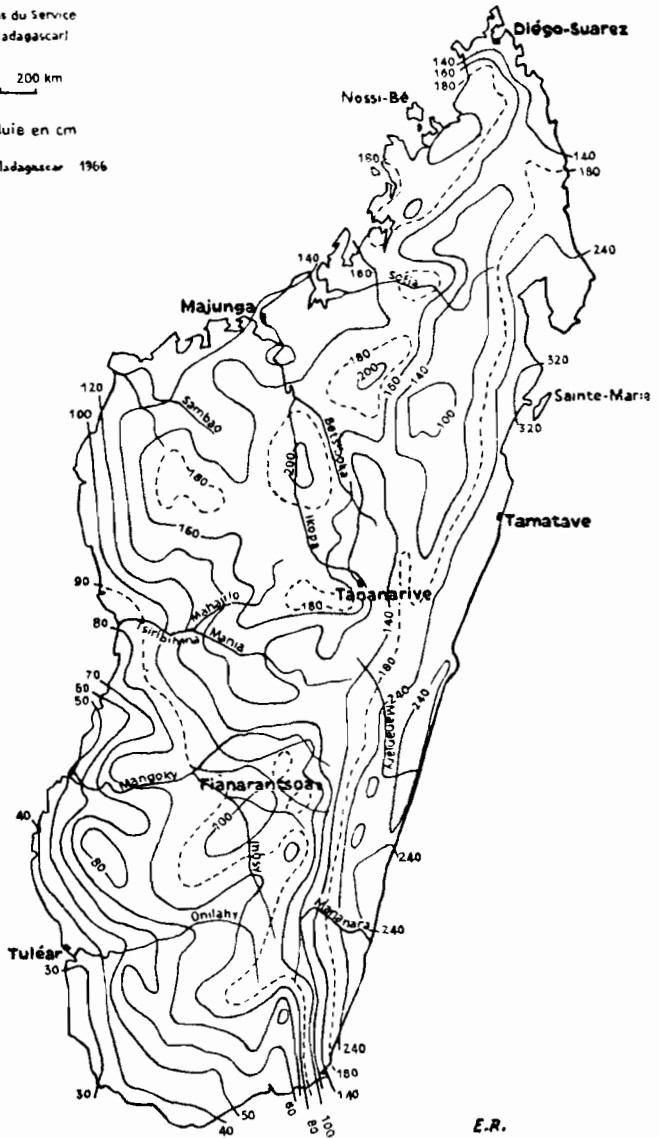
(d'après les publications du Service
Météorologique de Madagascar)

0 200 km

120 Hauteur de pluie en cm

Source : J. Hervieu ORSTOM Madagascar 1966

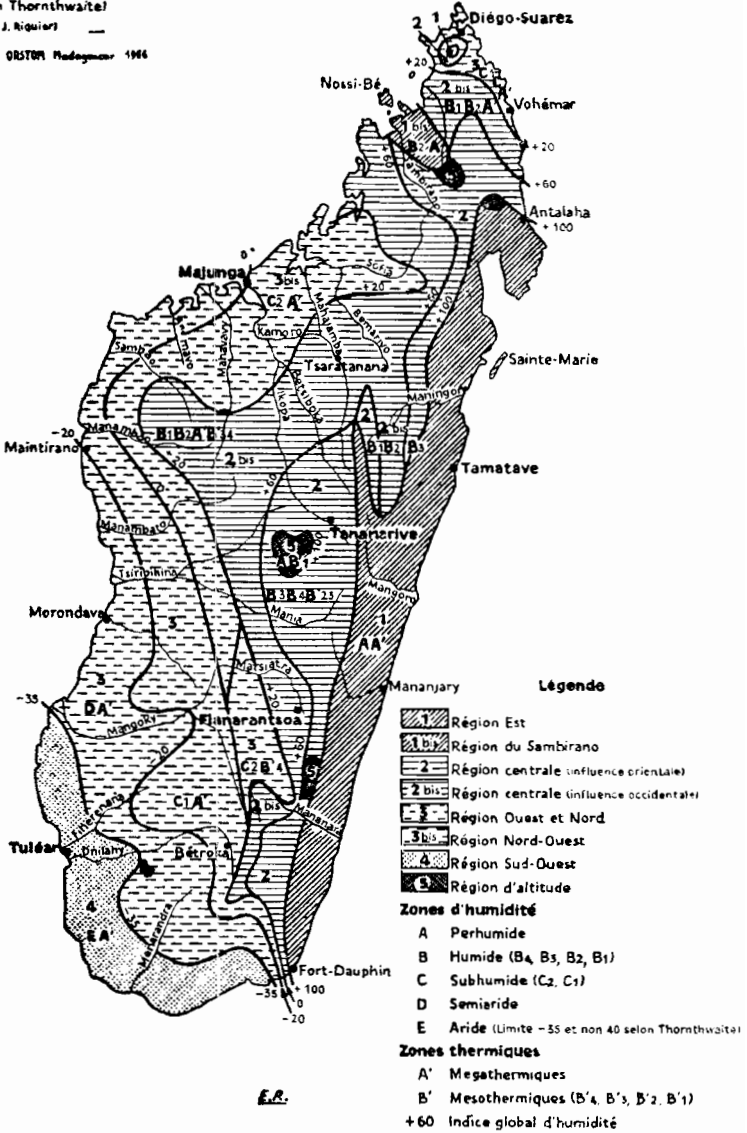
CARTE N°1



Régions climatiques
(Classification Thornthwaite)
(d'après J. Niquier)

Source : J. Niquier ORSTOM Madagascar 1966

CARTE N°II



b. *Région humide et régions d'altitude.*

6 à 10 mois humides (10 à 12 en haute altitude), mais températures
[plus basses.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1.200 à 1.500 mm (2.000 mm en
[altitude).

Evapotranspiration potentielle : 800 à 1.200 mm (peut-être moins
[en altitude).

Indice global d'humidité : 20 à 100.

Saison sèche marquée mais avec crachins (plus de 15 mm pendant
[les mois secs).

c. *Régions humides à semi-arides.*

2 à 6 mois humides (déficit en eau du sol plus ou moins prolongé).

Pluviométrie moyenne annuelle : 600 à 1.500 mm.

Evapotranspiration potentielle : 1.100 à 1.700 mm.

Indice global d'humidité : de — 35 à + 20.

Saison sèche extrêmement marquée, mais avec moins de six mois
[recevant moins de 15 mm.

d. *Région sèche.*

0 à 1 mois humide (déficit en eau du sol extrêmement prolongé ou
[permanent).

Pluviométrie très irrégulière d'une année à l'autre ; moyenne : 350
[à 400 mm.

Evapotranspiration potentielle : 1.200 à 1.300 mm.

Indice global d'humidité : inférieur à — 35.

Moins de 6 mois recevant plus de 15 mm.

Ces subdivisions climatiques coïncident bien, semble-t-il, avec les grandes régions géographiques de sols, chacune offrant une répartition caractéristique des groupes de sols, nuancée par les autres facteurs pédogénétiques. On ne saurait cependant prétendre à des limites parfaitement définies.

— La région perhumide correspond au versant oriental de l'île, à l'exclusion de la dépression Mangoro-Alaotra située entre deux contrées montagneuses, au massif du Tsaratanana, au Bas-Sambirano et dans une certaine mesure à Nosy-Be.

— La région humide aux hautes terres centrales : Hauts-Plateaux et massifs montagneux les plus élevés de l'île (Andringitra, Ankaratra, Montagne d'Ambre).

— La région subhumide à semi-aride à la bordure occidentale des Hauts-Plateaux, à la dépression périphérique du massif ainsi qu'aux bassins sédimentaires de Majunga et de Morondava.

— La région sèche est constituée par les terrains sédimentaires du Sud-Ouest (Mangoky-Tuléar) et de l'extrême Sud et par les avancées les plus méridionales du socle.

b) SOLS (12).

Dans ces régions climatiques, se localisent des sols variés dont nous ne retiendrons que les principaux :

— Dans la région perhumide les sols les plus répandus sont ferraliti-ques : soit sols rouges sur le versant occidental malgache, soit sols « jaune sur rouge » sur le versant oriental boisé. Dans les cuvettes, les basses plaines, nous rencontrons des sols hydromorphes très riches en matière organique lorsqu'un drainage naturel existe, à gley ou pseudo-gley dans les zones dépressives mal drainées ou en limite de dépressions et levées.

— Dans les régions humides et d'altitude, les sols rouges ferraliti-ques sont les plus répandus. Mais des sols hydromorphes, soit tour-beux, soit marécageux, se rencontrent dans la plupart des plaines allu-viales et des bas-fonds mal drainés.

— La variété pédologique s'accroît dans les régions subhumides et semi-arides où les sols dominants sont de types ferrugineux tropicaux peu lessivés ou faiblement ferraliti-ques sur le versant ouest des Hauts-Plateaux. Sur la Côte ouest de l'île, dans les vallées et les plaines allu-viales, les sols hydromorphes et halomorphes sont très répandus.

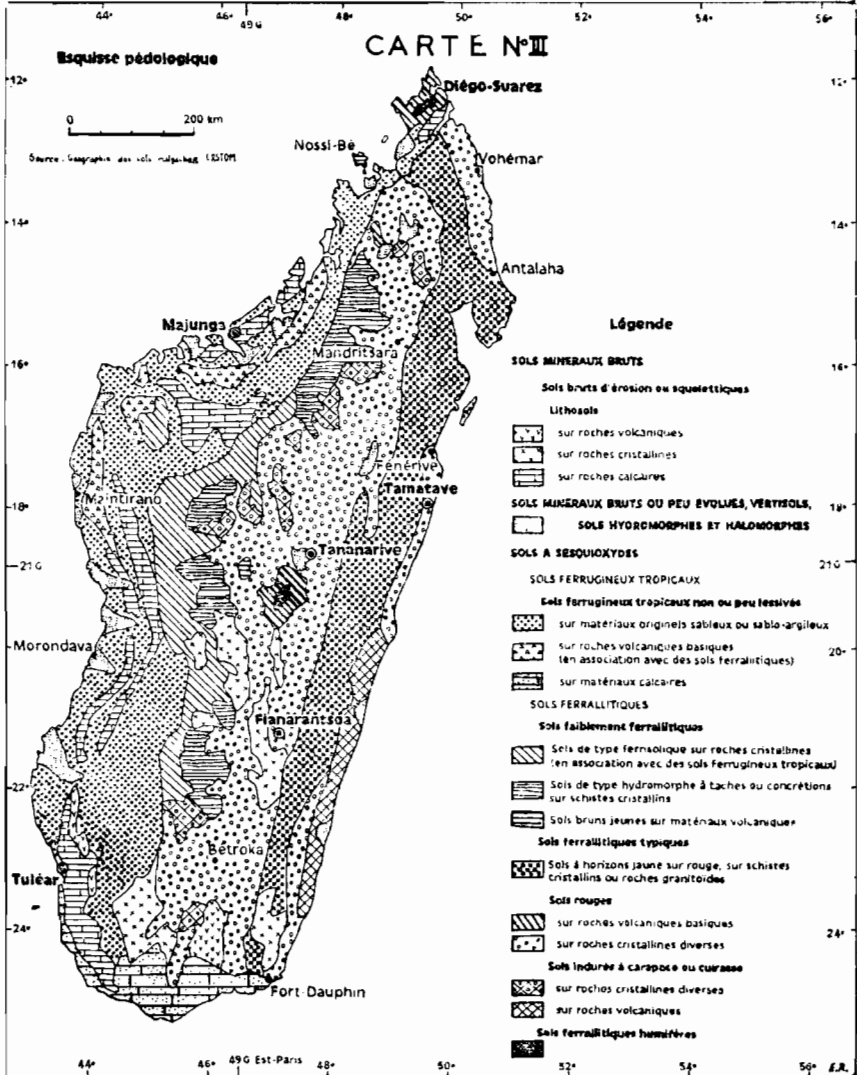
— Dans la région sèche du Sud-Ouest et de l'extrême Sud, les sols minéraux d'érosion sont fréquents sur roches mères volcaniques, cris-tallines ou calcaires. Toutefois, les sols rouges ferrugineux de décalcifi-cation sont les plus fréquents dans l'extrême Sud de l'île en particulier.

c) LA VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS de Madagascar est inégale et variée. Au terme de son étude systématique, ROEDERER conclut :

« Les sols *ferraliti-ques*, sols les plus répandus à Madagascar, ont mauvaise réputation, mais :

— sur les Hauts-Plateaux avec un complément d'éléments fertili-sants, ils conviennent à des cultures telles que le maïs, le manioc ou les plantes fourragères.

— sur la Côte-est, beaucoup plus humifères, ils sont propices au bananier, à la canne à sucre, au caféier...



Les sols *ferrugineux* tropicaux légers, en culture sèche, conviennent à l'arachide et à l'arboriculture. L'irrigation y permet les cultures cotonnières.

Les sols *rouges* méditerranéens et isohumides, irrigués, peuvent porter arbres fruitiers et cultures maraichères ; en culture sèche, ils sont favorables au sisal, ranio, arachide...

Les sols *peu évolués* de l'Ouest sur bourrelets sableux sont aptes aux cocoteraies, tandis qu'en culture de décruée, sous une pluviométrie de plus de 1.200 mm, le tabac ou le coton trouvent sur les « baibohos » un terrain favorable.

Les sols *hydromorphes*, exempts de sulfure, sont généralement aménageables en rizière, tandis que les sols bruns entrophes présentent une bonne fertilité favorable à l'aleurite, au tabac, au maïs...

Les *podzols* sont couverts par la forêt de l'Est en voie de dégradation et conviennent à la vanille sous certaines conditions ».

La fertilité des sols est très inégale, mais leur extrême variété et les possibilités d'amendement mises en relief par les essais des différents instituts de recherche, exclut la terre comme facteur limitant de la production à Madagascar. Au contraire, les potentialités des sols malgaches restent sous-exploitées et constituent un facteur favorable au développement agricole.

2° Les surfaces consacrées à l'agriculture (13)

Les évaluations des surfaces consacrées à l'agriculture varient selon les travaux de référence, mais la comparaison de ses différentes sources met en évidence le faible taux d'occupation des terres.

a) DIVERSES ÉVALUATIONS.

— Economie malgache (14) donne la répartition des 59.400.000 ha de l'île :

Cultures	2.730.000 ha
Pâturages	34.000.000 ha
Forêts	12.470.000 ha
Terres non-cultivées	5.650.000 ha
Rivières et lacs	550.000 ha
Surface non-cultivable	4.000.000 ha

(13) Nous insisterons plus spécialement sur le problème des surfaces consacrées à l'agriculture pour montrer les insuffisances des données statistiques.

(14) Commissariat Général au Plan. — Juin 1962. — *Economie malgache — Evolution 1950-1960*, Tananarive, 278 p. Ce document, appelé parfois « Livre blanc de l'économie » a servi de document de travail pour l'élaboration du premier plan quinquennal (1964-1968) ; il est fort intéressant, car, pour la première fois, ont été présentés sous forme claire et agréable, les principaux éléments constitutifs de l'économie et leur évolution entre 1950 et 1960. « L'inventaire socio-économique » (Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique. — *Inventaire socio-économique de Madagascar, 1960-1965*, non daté, 2 tomes) voudrait en prendre le relais et présenter les évolutions observées entre 1960 et 1965. Il importe de remarquer qu'en l'absence d'enquêtes statistiques sérieuses,

Mais les « pâturages » (57 % des terres) ne sont en fait que maigres terrains de parcours souvent surpâturés et brûlés périodiquement ; la catégorie « forêts » comprend la forêt primaire de la falaise de l'Est mais aussi le bush du Sud-Ouest. De même, des terrains cultivés il faut mettre à part les jachères qui représentent environ 1.100.000 ha ; dans ce cas, les surfaces cultivées représentent 2,8 % de la surface totale (contre 4,6 % jachères incluses).

— « L'enquête agricole » de l'I.N.S.R.E. (15) évalue à 917.000 ha la superficie cultivée, (44 % de moins qu'Economie malgache), et donne un taux d'utilisation des terres égal à 1,56 % (16).

La répartition par culture des 917.000 ha serait :

riz	526.000 (17)
maïs	35.000
manioc	124.000
patates	22.000
arachides	21.000
café	116.000

le Commissariat général au Plan ou l'Institut national de la Statistique et de la Recherche économique font appel à des organismes susceptibles de leur fournir des renseignements : Ministère de l'Agriculture, Instituts de recherche, etc... dont les sources sont elles-mêmes très discutables. Au moment où nous corrigeons les épreuves de cet article, vient d'être publié un nouvel inventaire :

I.N.S.R.E. — Juillet 1969. — *Inventaire Socio-Economique*, 2 tomes, 523 p. Les séries temporelles du premier inventaire sont reprises et permettraient l'actualisation de quelques données de cette étude ; nous ne pouvons le faire ici. Il importe de remarquer que l'*Inventaire Socio-Economique 1964-1968* couvre exactement la période du premier plan quinquennal malgache. La comparaison avec les objectifs de ce plan est donc possible, dans la mesure où les présentations sont homogènes.

- (15) Institut National de la statistique et de la recherche économique — 1966 — *Enquête agricole (exploitations agricoles de type traditionnel)*, Tananarive, p. 100. Cette enquête couvre la totalité de l'île à l'exception des villes de plus de 2.000 habitants, des chefs-lieux de district et de quelques villes ayant un caractère particulier (bases militaires). Cette enquête que nous utiliserons fréquemment résulte d'un sondage aléatoire à deux degrés (1.000 hameaux et 2.474 exploitations) ; la fraction de sondage est d'environ 1/300.
- « Les plantations et concessions qui ne représentent qu'une faible partie des superficies cultivées » sont exclues de l'enquête. L'enquête a été réalisée en 1961-1962.
- « L'enquête agricole » indique 917.000 ha comme superficie cultivée totale sans mentionner d'ailleurs s'il s'agit de surfaces « jachères exclues » ou non (cette dernière hypothèse étant la plus probable).
- (16) La superficie totale de Madagascar retenue par l'enquête agricole est de 58.704.000 ha.
- (17) Les superficies consacrées à la riziculture en 1900 sont estimées à 300.000 ha et à 500.000 peu de temps avant la deuxième guerre mondiale.
- Il existe : — 600 à 650.000 ha de rizières aménagées ou recevant des quantités d'eau convenables.
— 180 à 200.000 ha de rizières pluviales.
— 100.000 ha de riz de montagne (culture itinérante sur brûlis).

— « L'inventaire socio-économique » (18) fournit une troisième évaluation pour 1965 (superficie totale : 58.700.000 ha).

◆ Terres cultivées en milliers d'ha		%
Irriguées	700	25
Non-irriguées	845	30
Arbres	290	10
Jachère	993	35
	2.828	100
◆ Pâturages	34.000	58
◆ Forêts	12.472	21
◆ Terres en friche	4.900	8
◆ Rivières et lacs	1.000	2
◆ Terres non cultivables	3.500	6
	58.700	100

b) FAIBLESSE DU TAUX D'UTILISATION DES TERRES

Ces trois évaluations mettent en évidence, d'une part, la nécessité d'un plus grand effort de recensement statistique et, d'autre part, le faible taux global d'utilisation des terres ; ceci, dans une perspective de développement agricole, nous oblige à distinguer parmi les terres non-cultivées :

— celles qui sont cultivables mais restent en friches ; certaines d'entre elles (presque totalité du Moyen-Ouest, grandes plaines alluvionnaires de l'Ouest, etc.) ont des potentialités élevées ; pour des raisons historiques, des terres de médiocre qualité (Betsileo, par exemple) ont été mises en culture contre toute rationalité.

L'accroissement démographique (à défaut d'autre motivation) imposera la mise en valeur totale de ces régions qui nécessiteront parfois de grands travaux préalables d'infrastructure routière et hydraulique.

— celles actuellement non cultivées mais qui pourront l'être à la suite d'une progression des connaissances technologiques (amorcée dès maintenant par le Ministère de l'agriculture, l'Institut de recherches agronomiques de Madagascar, l'Opération productivité rizicole, etc.) ; de vastes régions de « tanety » seront probablement utilisables dans un délai de 5 à 15 ans, après amendement chimique et organique (importance du fumier dans l'amélioration de la structure physique du sol).

(18) I.N.S.R.E. — non daté. — *Inventaire socio-économique de Madagascar, 1960-1965*, 2 tomes.

— celles qui, à la suite de déboisements abusifs, de feux de brousse répétés, d'actions érosives diverses, sont à jamais non cultivables.

c) LES FORÊTS.

La répartition des superficies boisées par types de forêts est la suivante (19) :

	Forêts peu ou pas dégradées	Forêts dégradées
Forêt tropicale humide	6.130.000	3.580.000
Raphières	97.000	—
Mangrove	217.000	—
Galerics forestières et berges	260.000	—
Transition entre tropical humide et sec	195.000	110.000
Forêt tropicale sèche	2.050.000	540.000
Forêt sur calcaire	590.000	—
Bush	2.920.000	80.000
	12.470.000	4.320.000
% superficie totale	21,2 %	7,4 %
	28,6 %	

Malgré les efforts administratifs de protection des forêts, et ceux de reboisement national, le feu, le surpâturage et à un moindre degré l'action destructive des chèvres dans le Sud, accentuent la dégradation des forêts, plus particulièrement des forêts tropicales sèches dont le cycle végétatif des populations est très long.

Toutefois, malgré la dégradation de nombreux sols dont la couverture végétale productive est détruite périodiquement par l'homme, les potentialités encore inexploitées permettent de penser qu'avant plusieurs décennies, le problème des terres cultivables ne se posera pas avec acuité sur l'ensemble de l'île. Dans quelques régions seulement (Betsileo, Sud-Est), on peut observer une diminution des surfaces rizicoles par habitant. L'amélioration des techniques culturales peut pallier momentanément le manque de bas-fonds aménageables, tandis que seule une mise en culture des tanety apportera une solution durable. Mais globalement, l'une des grandes causes de non-culture réside dans la *faiblesse de la densité démographique*.

(19) Inventaire socio-économique — op. cit., p. 220.

B. LA POPULATION AGRICOLE

1° Structures démographiques

a) POPULATION TOTALE DE MADAGASCAR.

Les évaluations démographiques peuvent avoir deux origines :

1 — Les évaluations administratives :

Chaque année, les sous-préfets sont tenus de faire une « monographie de sous-préfecture » qui contient de nombreux renseignements sur la population, les surfaces cultivées, les productions, etc. ; le Sous-préfet procède à une totalisation des chiffres fournis par les chefs de canton, détenteurs des registres d'état-civil ; parfois, certains faits démographiques ne sont pas déclarés à l'Officier d'état-civil.

2 — Les enquêtes par sondage effectuées par l'Institut national de la statistique et de la recherche économique ; ces enquêtes ne sont pas parfaites mais des enquêtes exhaustives ne donneraient probablement pas des résultats significativement meilleurs.

Selon l'Enquête démographique de 1966 (20), la population de Madagascar s'élevait en 1966 à 6.200.000 habitants dont :

Français	: 34.000
Comoriens	: 36.000 (Diégo-Suarez et Majunga)
Indiens	: 16.000 (Côte Ouest)
Chinois	: 9.000 (Côte Est).

b) POPULATION RURALE.

La population rurale (qui n'habite pas dans des agglomérations de plus de 2.000 habitants) était en 1961-1962, selon « l'enquête agricole » de 4.871.000 personnes, soit 86 % de 5.658.000 (population totale de Madagascar à cette époque).

c) POPULATION AGRICOLE.

La population agricole, très justement appelée « population des exploitations » était de 4.275.000 personnes, soit 76 % de la population totale.

Sur la base de 6.400.000, population totale estimée au 1^{er} janvier 1968, la population rurale serait de 5.500.000 personnes et la population des exploitations de 4.865.000 personnes (21).

(20) I.N.S.R.E. — Août 1967 — *Enquête démographique — Madagascar 1966*, Tananarive (enquête par sondage ; fraction de sondage : 1/80.000).

(21) La population des villes croît plus rapidement que celle des campagnes du fait de transferts de population ; l'extrapolation est donc discutable.

Il faut bien remarquer que le fait d'exclure les agglomérations de plus de 2.000 habitants, les chefs-lieux de district quelqu'en soit la taille et quelques villes ayant un caractère particulier tend à baisser, dans une proportion inconnue mais probablement importante, les pourcentages de population agricole du fait de l'existence d'agriculteurs dans ces agglomérations.

d) POPULATION AGRICOLE ACTIVE.

« L'enquête démographique » fournit de précieux renseignements sur la population active ; « Le secteur agricole occupe 84 % *des actifs* et 91 % *des actives*. Au total, 2,4 millions de personnes travaillent dans ce secteur (sur 3,3 millions de personnes de 15 ans et plus) ».

On trouve :

- 1 million de propriétaires exploitants agricoles
- 1,4 million d'aides familiaux.

Fermiers et métayers (recensés) sont en nombre très faible.

Certaines activités féminines non-agricoles (tissage, tressage, etc.) sont, en fait, des activités para-agricoles.

e) DENSITÉ DE POPULATION.

Retenons les évaluations les plus probables au 1^{er} janvier 1968 :

Population totale	: 6.400.000 personnes (22)
Population rurale	: 5.500.000 »
Population agricole	: 4.865.000 »

Nous obtenons les densités suivantes (pour une superficie totale de 587.000 km² et une superficie cultivée de 100.000 km²) :

Densité moyenne	: 10,9 habitants au km ²
Densité rurale	: 9,4 ruraux au km ²
Densité agricole	: 8,3 actifs agricoles au km ² .

Mais ces chiffres reflètent imparfaitement la réalité. La densité moyenne pour l'ensemble de l'île masque des variations sensibles qui expliquent la sous-exploitation de certaines zones (Moyen-ouest) et la surpopulation d'autres (Betsileo, Imerina).

La carte des densités (23) par sous-préfecture illustre ces différences :

— entre provinces

Tananarive	27
Majunga	4,5

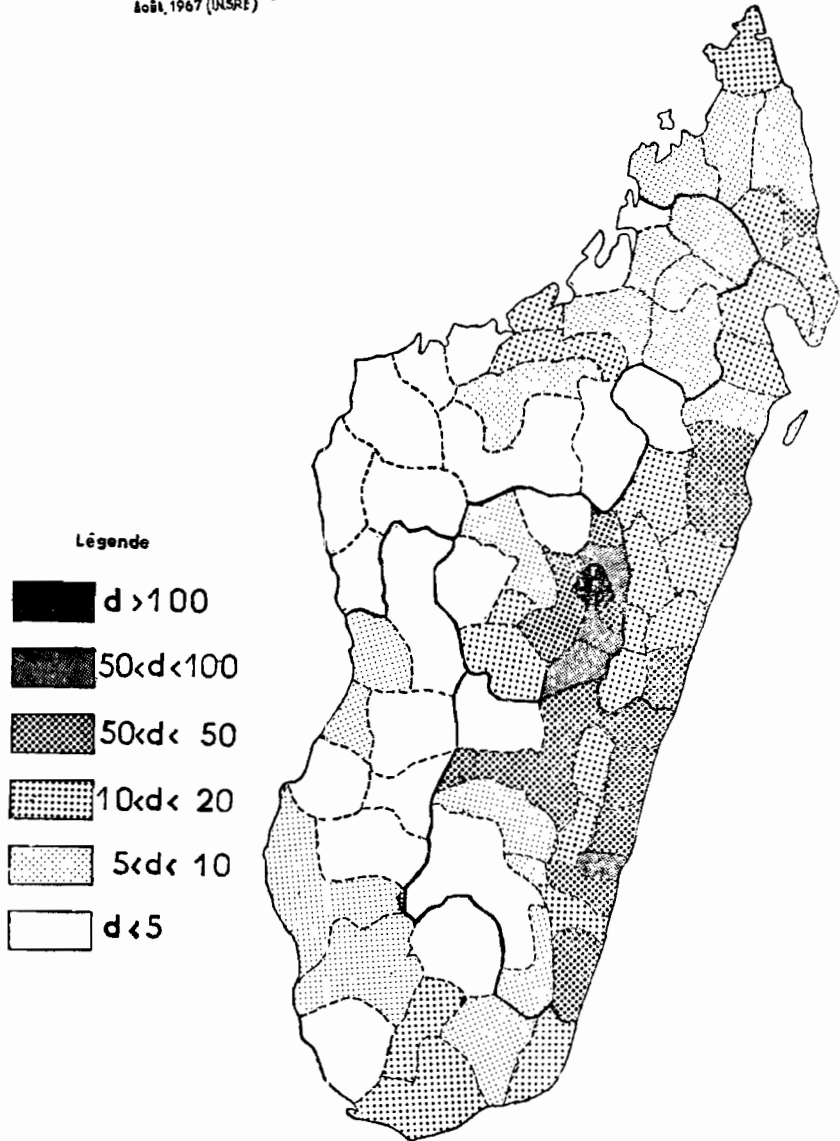
(22) En 1900, la population malgache était estimée à 2 millions de personnes.

(23) Carte IV.

**CARTE DES DENSITÉS
DE POPULATION**

CARTE N°IV

Source: ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE, Madagascar 1966
Août, 1967 (I.N.S.R.E)



Les densités portées sur la carte ont été calculées
par sous-préfecture à l'aide des chiffres de la
brochure "POPULATION de MADAGASCAR" du 1^{er} Janvier 1965
(I.N.S.R.E)

— entre sous-préfectures (24)

Manjakandriana	64
Ihoso	200

— au niveau des cantons (25) les différences s'accroissent encore :
 Ambohitrimanjaka (Province de Tananarive) 457,6
 Bekisoka (Province de Fianarantsoa) 0,4

Sur 586.486 km² de superficie totale (25), 120.000 km² ont une densité inférieure à 0,3 ; 23.000 km² de surfaces calcaires et 8.600 km² de surfaces latéritiques sont vides d'habitants ; les surfaces de densité supérieure à 20 représentent 47.000 km² soit 8 % de la superficie totale de l'île et groupent plus de 2 millions d'habitants.

f) AGE DE LA POPULATION.

Près de la moitié de la population a moins de 15 ans, pourcentage très élevé ; 5 % seulement a 60 ans ou plus ; l'âge moyen est de 23 ans.

g) TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL.

Il est de 2,1 % (limites de confiance à .05 : 1,7 — 2,5 %) ; l'Enquête démographique de 1966 remet donc en cause les taux avancés durant les dernières années, nettement supérieurs à ce chiffre (par exemple : 3 % ou plus).

2° Niveau nutritionnel (26)

Malgré une amélioration sensible dans les zones les plus développées (Imerina, Betsileo), le niveau nutritionnel rural est insuffisant. L'apport calorique est satisfaisant, ce qui permet aux observateurs de dire qu'à Madagascar « chacun peut manger à sa faim » (27). Mais il existe un déséquilibre calorico-azoté et un déficit très marqué en protéines animales.

Quels sont les termes du problème de la « malnutrition » à Madagascar ?

— L'apport calorique est suffisant (en moyenne ; des écarts importants existent) ; il s'explique par la consommation de riz (450 g. environ par jour et par personne).

(24) Nous excluons les sous-préfectures des villes principales.

(25) GOUROU (P.) — 1967 — *Madagascar, Cartes de densité et de localisation de la population*. — CEMUBAC et ORSTOM, 28 p., 3 cartes.

(26) Cf. FRANÇOIS (Patrick). — 1967 — *Budgets et alimentation des ménages ruraux en 1962* — *Rapport de synthèse*, I.N.S.R.E., Tananarive, 47 p.

(27) Cette affirmation n'est pas exacte car, lorsque les conditions météorologiques sont défavorables, des périodes de disette apparaissent dans le Sud et Sud-Est.

- On note un déséquilibre calorico-azoté (l'essentiel des protéines consommées est d'origine végétale ; 8 g seulement de protéines animales par rationnaire - jour).
- La part des lipides dans le total des calories est très faible (6,3 %).
- La ration, au contraire, est riche en glucides (84,2 % des calories).
- Les apports en vitamine B1, mais surtout vitamine B2 et calcium sont insuffisants.
- Sont couverts les besoins en vitamine A, vitamine pp, vitamine C.

3° *Scolarisation*

Le taux moyen de scolarisation est de 51 % ; il est évidemment plus élevé dans les villes que dans les campagnes. Le rapport élèves-maîtres est de 87 ; il atteint 100 - 120 dans les campagnes. Il existe 4.000 établissements scolaires environ (dont 39 % d'écoles privées recevant 31 % des élèves) correspondant à 700.000 élèves ou étudiants.

Malgré un effort intéressant concernant les maîtres ruraux du 1^{er} cycle (coût annuel : 122.000 francs) et l'adaptation des programmes au milieu rural, il reste beaucoup à faire.

4° *Structures sociales*

La population rurale n'est pas indifférenciée ; elle est, au contraire, fortement structurée en groupes plus ou moins vastes.

La cohésion des groupes a son origine dans la *prééminence des liens de parenté*.

Le groupe, lignage ou segment lignager, comprend les habitants d'un même village, descendants d'un ancêtre commun (parenté biologique). L'abolition de l'esclavage au début de la colonisation permet, dans certains cas, un élargissement du groupe ; l'intégration d'éléments étrangers, approuvée par le groupe, a les mêmes conséquences.

D'où l'émergence de nouveaux critères se combinant avec le critère de parenté.

On peut donc observer les groupes suivants :

a) *Les groupes de parenté biologique* : lignages ou segments lignagers, ces derniers résultats d'un éclatement d'un lignage devenu trop vaste ou soumis à des tensions internes.

b) *Les groupes de parenté, élargie et socialement reconnue* (notion de fihavanana) qui englobent des personnes liées par la parenté biolo-

gique mais aussi par des liens affectifs ou de voisinage ; le fihavanana tend à s'élargir jusqu'à l'ensemble des corésidents.

c) *Le village sociologique ou communauté villageoise* constitué par la parentèle ou par un groupe dont les membres sont réunis par le fihavanana ou simplement le voisinage permanent ; le village se reconnaît à son assise territoriale fixe, bien connue de lui (le « terroir »).

d) *Il peut être constitué en un ou plusieurs fokonolona*, unités d'organisation sociale et économique, comprenant certains habitants définis par des conditions de caste, de sexe et d'âge. L'extension du fokonolona, collectivité traditionnelle de l'Imerina (28) à toutes les régions de Madagascar, est le fait de la colonisation ; de même, cette extension à tous les habitants du village ou d'une portion du village lui a fait perdre son caractère initial. Il reste que le fokonolona est une institution sociale intermédiaire entre le segment lignager et le village.

L'individu n'est donc pas isolé ; il est non seulement intégré à une famille nucléaire, mais surtout membre d'un lignage ; il se définit d'abord par les liens de parenté qui l'unissent aux autres descendants de l'ancêtre éponyme du groupe ; il pense et vit dans le cadre d'un univers communautaire fortement différencié et hiérarchisé.

C. INFRASTRUCTURE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Le paysan malgache qui, sociologiquement, se définit par ses liens de parenté et par le degré de solidarité de la communauté à laquelle il appartient, a besoin de l'appui d'une infrastructure économique et juridique pour devenir un agent actif et intégré dans l'économie.

1° *L'infrastructure économique*

a) LES COMMUNICATIONS.

Au 1^{er} janvier 1968, le réseau routier comprend (29) :

2.495 km de routes bitumées
878 km de routes empierrées
4.990 km de routes en terre

soit 8.363 km de routes nationales ; 7.000 km de routes à intérêt provincial et 12.000 km de chemins ruraux et de pistes complètent un réseau routier peu dense par rapport aux dimensions du pays (1.480 km

(28) Cf. CONDOMINAS (Georges). — 1960 — *Fokonolona et collectivités rurales en Imerina*, Ed. Berger-Levrault, 235 p.

(29) Quatrième rapport sur l'exécution du plan quinquennal — op. cit., p. 16.

du nord au sud et 560 km d'est en ouest). Pendant la saison des pluies, de nombreuses routes sont impraticables et l'isolement de villages, voire de zones entières, élimine toute possibilité d'évacuation de produits agricoles périssables.

Le réseau de chemin de fer (861 km) a une capacité limitée et le coût du fret aérien intérieur ne peut être supporté que par des produits à haute valeur spécifique (langoustes, tabac, café, vanille, etc.). Le cabotage est limité par l'insuffisance des installations portuaires.

b) L'INFRASTRUCTURE HYDROAGRICOLE, orientée essentiellement vers la riziculture, permet l'irrigation de 700.000 ha dont :

Riziculture aménagée	450.000 ha
Riziculture bénéficiant d'un apport d'eau	200.000 ha
Canne à sucre	7.000 ha
Coton	10.000 ha
Divers	32.000 ha

Ces chiffres recouvrent :

— les réseaux « classés » (30) dont l'entretien est effectué par le Génie rural et qui couvrent généralement des surfaces importantes et représentent 180.000 ha.

— les réseaux « non-classés », nombreux, concernant de petites surfaces, entretenus (et souvent créés) par les fokonolona.

Dans les deux cas, la rentabilité des investissements effectués est fortement grevée par une insuffisance d'entretien et par des mailles hydrauliques souvent trop vastes.

c) L'INFRASTRUCTURE COMMERCIALE.

Le commerce est dominé par quelques grandes sociétés d'import-export (31) à activités commerciales variées ; elles contrôlent de nombreuses filiales et ont des succursales ou des relais nombreux en province.

Elles dominent le collectage des produits agricoles et le commerce des produits d'importation et d'exportation, etc.

En « brousse », des commerçants (indiens ou pakistanais sur la Côte ouest, chinois sur la Côte est) sont les interlocuteurs obligatoires du paysan, vis-à-vis duquel ils remplissent les trois rôles bien connus : acheteur de produits agricoles, vendeur de biens de consommation et usurier.

(30) LE BARS (Y) et RAKOTOVAO-RAVAHATRA (E). — L'hydraulique agricole à Madagascar — *Terre Malgache*, n° 4, juillet 1968, p. 179-193.

(31) Cf. GENDARME (R). — 1963 — *L'économie de Madagascar*, Paris, Ed. Cujas, p. 133-134.

Le trop grand nombre d'échecs de la coopération est d'autant plus regrettable qu'elle pouvait constituer, au moins, un secteur témoin (que voudraient être les syndicats de communes, les magasins M, etc.).

d) L'INFRASTRUCTURE BANCAIRE.

Peu importe le nombre de banques existant à Madagascar, celui de leurs agences dans les bourgs, etc. ; elles ne sont utilisables que par une infime minorité de paysans riches ; des efforts sont faits par la Banque nationale malgache de développement ; ils sont insuffisants, sauf dans les opérations où un encadrement serré des paysans permet une sécurité financière correcte (cas de l'Opération productivité rizicole, des sociétés d'aménagement) ; le crédit agricole utilise parfois les services d'organismes professionnels : Fivondronana, Association d'intérêt rural, S.C.A.M., etc. (32).

Dans la plupart des régions, pour un grand nombre de paysans, l'usurier est le seul banquier connu, commode et compréhensif ; malheureusement, ses taux, dans un pays où l'épargne est rare, sont remarquablement élevés (de 20 à 50 % par an, dit-on).

e) L'INFRASTRUCTURE INDUSTRIELLE.

Les industries de transformation des produits agricoles sont peu nombreuses du fait de la faible rentabilité actuelle de ce type d'industrie (machines, énergie, transports intérieurs, emballages, etc., sont chers et l'éloignement de Madagascar des marchés de consommation impliquent de lourdes charges d'approche) ; nationaux et étrangers sont encore peu attirés par ces activités ; toutefois, la création parallèle d'industries complémentaires, le développement de la consommation de l'électricité, l'amélioration des liaisons routières, ferroviaires ou aériennes, celle de l'infrastructure portuaire, etc., permettront de débloquer ce secteur primordial d'activités.

*

**

L'infrastructure économique, soutien du développement agricole de la Grande Ile, se révèle donc insuffisante et constitue parfois l'un des goulets d'étranglement du développement. Dénoncer l'insuffisance des voies de communications, la saturation du réseau ferré, la faiblesse des installations portuaires, la position dominante de certains « commerçants », l'inadaptation du crédit agricole à la faiblesse de la surface financière des agriculteurs ou la stagnation relative des industries de transformation des produits agricoles, est un lieu commun peu cons-

(32) ANDRIANAIVO (Ch.) — mai 1967 — *Le crédit agricole à Madagascar*, U.A.M.B.D., ronéotypé.

tructif. Evaluer les efforts de la nation pour y remédier, compte tenu de ses ressources et des aides extérieures qu'elle reçoit, serait plus objectif, mais déborde le cadre de cet article.

2° *L'infrastructure juridique*

Beaucoup moins connue est l'infrastructure juridique nécessaire à l'agriculture malgache ; nous en parlerons plus longuement.

On peut noter sans nul doute, une forme d'acculturation juridique : la législation malgache porte la marque de la législation française ; un effort d'adaptation aux données nationales a été entrepris ; des règles juridiques originales ou adaptées existent ; malheureusement, le droit « moderne » se heurte à d'immenses difficultés d'application ; le droit coutumier, le simple usage restent dominants.

Qu'il s'agisse du statut du métayage et du fermage ou de l'obligation de mise en valeur, des progrès pourraient intervenir si la règle juridique était respectée ; dans un pays immense et sous-administré, rien d'étonnant à ce qu'elle ne soit pas effective ; du moins, a-t-elle le mérite d'exister.

Dans les régions mieux encadrées, malgré de sérieuses tensions, la règle juridique est appliquée (législation des aires de mise en valeur rurale, par exemple) ; l'encadrement apparaît d'ailleurs, dans tous les domaines qui nous intéressent, comme le facteur clé.

*

**

Le droit écrit coexiste avec un droit coutumier et des usages beaucoup mieux connus (33) et appliqués (34).

Sur un exemple, celui des modes de faire-valoir, nous voudrions montrer la coexistence entre usages codifiés et admis localement et règles juridiques modernes.

LES FORMES DU METAYAGE A MADAGASCAR

Les formes du métayage sont extrêmement diverses ; on trouve trois taux principaux de partage de la récolte suivant que le quart, le tiers ou la moitié de la récolte est remis au propriétaire du terrain.

(33) La vulgarisation juridique n'a pas la place qu'elle mériterait.

(34) car s'exerce un contrôle social immédiat.

Le taux de partage retenu est le plus souvent fonction des prestations de l'une et l'autre des parties ; ainsi le partage moitié-moitié est pratiqué pour la culture du riz lorsque le bailleur fournit certains biens ou assure certains services en plus du prêt de la terre ; par exemple, il fournit les semences, prend en charge le piétinage de la rizière ou participe aux frais de repiquage ou de récolte.

Les combinaisons sont infinies ; la récolte est faite par le métayer, le partage intervenant ensuite ; ou bien le champ est partagé avant la récolte, chacun effectuant sa propre récolte ; ou encore le propriétaire se fait rembourser, avant la répartition, certaines avances faites par lui.

Le métayage à parts égales serait le plus répandu ; ce taux est utilisé lorsque le propriétaire ne fournit rien d'autre que la terre et est adopté par les propriétaires absentéistes.

Le partage par quart est utilisé à la suite d'un défrichement ; lorsqu'une terre non défrichée est confiée à un métayer, celui-ci garde le produit total de la récolte pendant 3, 4 ou même 5 ans ; cette pratique compense le travail et les frais entraînés par le défrichement ; après cette période, le quart des récoltes revient au propriétaire.

Les contrats écrits sont exceptionnels ; les contrats se font verbalement ; il n'y a pas de parole ou d'acte symbolique liant les deux parties ; il semble que, compte tenu du nombre de métayers à Madagascar, les litiges sont relativement peu nombreux ; ils ont comme origine des contestations sur l'importance de la récolte, car, quelquefois, l'une ou l'autre des parties enlève une portion de la récolte avant le partage ; une autre source de litiges réside dans le fait que le métayer, exploitant le sol pendant une longue période, est tenté d'affirmer que la terre lui appartient (la tentation est grande au moment du décès du propriétaire).

La durée des contrats coutumiers est variable ; en général, elle correspond à une campagne agricole ; on trouve dans quelques régions des baux de plus longue durée : 3 ans, 5 ans, parfois 10 ans.

Le bailleur dépasse souvent le cadre des relations de métayage et intervient comme prêteur ; quoi qu'il en soit de ces prêts, qui sont généralement mal connus, le métayage se prête à des abus ; cette situation durera tant que les candidats sans terre à l'exploitation seront nombreux ; aussi le Gouvernement dans le but de mettre de l'ordre dans la grande complexité des baux coutumiers et pour protéger le métayer contre des abus possibles a-t-il été conduit à promulguer un Statut du métayage et du fermage (cf. une analyse sommaire de ce statut en Annexe n° 1).

Le Statut du fermage et du métayage est un cadre juridique intéressant ; malheureusement, son application en est réduite ; elle se heurte à des obstacles matériels et psychologiques à peu près insurmon-

tables dans l'état actuel des choses ; les contrats traditionnels restent les plus nombreux ; ils ne font l'objet d'aucune publicité et sont inconnus de l'Administration.

D. — LES FACTEURS DE PRODUCTION

L'agriculture malgache dont le développement s'appuie sur une infrastructure économique encore insuffisante, et dont les bases juridiques nouvelles sont jetées, mais souvent méconnues dans les campagnes, dispose de moyens de production traditionnels importants, souvent peu efficaces. A partir de ceux-ci, l'Etat, par l'intermédiaire de ses services et des Instituts de recherche spécialisés s'efforce d'améliorer leur potentiel et leur mise en œuvre par les paysans.

1° *Le cheptel*

Une mise au point a été faite par LACROUTS et ses collaborateurs (35) ; G.H. BUCK (36) a fait un synthèse de l'ensemble des données concernant l'élevage fin 1966. Nous nous appuyerons sur ces études.

a) CHEPTEL BOVIN.

Une actualisation des estimations de LACROUTS, faite en 1966 (37), indique 10.038.396 têtes bovines (38).

« Le zébu (39) constitue la fraction de loin la plus importante du cheptel malgache. Sa taille atteint au maximum 1 m 35 à 1 m 40 chez les mâles, 1 m 20 à 1 m 30 chez les femelles. L'avant-train est développé par rapport au train postérieur. Les vaches adultes pèsent de 200 à 320 kg et les taureaux de 350 à 400 kg. Le poids moyen net des carcasses des bœufs abattus dans les usines en 1964 a été de 147,5 kilos (40) ; pour l'usine de la SARPA à Tuléar, il atteint 163 kilos ; le rendement avoisine 50 % ».

(35) LACROUTS, SARNIGUET, TYC — février 1963 — *Etude des problèmes posés par l'élevage et la commercialisation du bétail et de la viande à Madagascar*, 3 tomes, ronéotypé.

(36) BUCK (G.). — Où en est l'élevage à Madagascar ? Quelles sont ses possibilités d'avenir ? — *Terre Malgache*, n° 1, juin 1967, p. 97-136.

(37) Statistiques du Service de l'élevage et de la pêche maritime — Année 1966.

(38) Veaux compris (les veaux représentent 19 % du cheptel).

(39) BUCK (G.). — « Où en est l'élevage à Madagascar ? », op. cit., p. 105.

(40) En 1965 : 148,800 kilos.

« Le zébu est un animal rustique adapté aux conditions d'élevage qui lui sont imposées, résistant aux maladies inoculées par les tiques, mais peu précoce ; il n'atteint d'ordinaire son plein développement qu'entre 6 et 8 ans, avec un poids de 330 à 420 kilos (41).

La fécondité est en moyenne de 60 % du nombre des reproductrices mais elles sont médiocres laitières, donnant de 270 à 360 litres par lactation ».

« Les modes d'élevage varient suivant les régions ; on distingue :

- 1) l'élevage extensif de l'Ouest et du Sud
- 2) l'élevage des Plateaux
- 3) l'embouche du Moyen-ouest
- 4) l'élevage de la Côte est.

1) L'élevage extensif malgache n'a rien de comparable avec celui d'Amérique ou d'Australie qui comporte une technique permettant d'entretenir des animaux sur des sols pauvres, en utilisant de grandes surfaces pour chaque tête de bétail. L'élevage extensif malgache est un élevage de cueillette ; l'intervention de l'éleveur se limite le plus souvent au comptage périodique des bœufs en semi-liberté pour constater vols, pertes et naissances, au déplacement des troupeaux pour les éloigner des rizières en culture ou pour les changer de pâturages, et aux feux de brousse pour renouveler le pâturage en saison sèche ; LACROUTS considère la production de cet élevage comme une véritable rente foncière pour le propriétaire.

2) Le paysan des Plateaux ne fait pas naître ; le bétail qu'il achète, par intermédiaires, à l'éleveur de l'Ouest lui est indispensable pour ses cultures, sa rizière surtout. L'animal est surtout cantonné en dehors de celles-ci sur les tanety dégradées ; de la paille de riz entre dans son alimentation, à défaut de cultures fourragères encore peu cultivées.

Par ailleurs, près des centres urbains (42), existe un élevage laitier, constitué par des vaches métisses entretenues de façon très variable.

3) L'embouche est pratiquée dans les régions de Tsiroanomandidy, Miarinarivo, Andilamena, Ambalavao ; les bœufs d'embouche appelés *Dabokandro* sont préparés avec des animaux provenant de l'Ouest, achetés vers 2 ou 3 ans au poids de 150 à 200 kg et revendus 3 ans après, à 300-350 kg.

Dans la région centrale des Hauts-plateaux, existe une pratique traditionnelle d'embouche, celle du bœuf « de fosse ». Le bœuf de 6 à

(41) Pour les mâles.

(42) En dehors des Plateaux, dans la banlieue des villes côtières existent aussi des vaches laitières.

8 ans est mis à l'engrais dans une fosse ou parc à ciel ouvert ; nourri à profusion pendant 8 à 9 mois, il peut atteindre 500-600 kg et plus.

L'embouche est aussi pratiquée par des usiniers.

4) Les planteurs de la Côte-est utilisent leurs troupeaux pour piétiner leurs rizières et pour la consommation rituelle. La mortalité des jeunes est très élevée et le cheptel ne se maintient que grâce à des apports de l'Ouest.

Cependant, les observations et les expériences (43) ont montré que lorsque des zébus ou des métis de la Côte-est, étaient bien alimentés, on obtenait une croissance et des poids enviables ailleurs. Avec peu d'efforts, on peut disposer en de nombreux endroits de la Côte-est, soit avec le pâturage, soit avec des cultures fourragères, de bonne herbe toute l'année ».

La répartition du cheptel par province en 1966 est donnée par le Service de l'élevage (44) :

Province	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins
DIEGO-SUAREZ ..	462.000	31.000		
FIANARANTSOA ..	1.229.000	126.100		
MAJUNGA	1.999.700	40.445	1.400	18.100
TAMATAVE	473.400	60.910	613	11
TANANARIVE	1.270.601	255.600	41.352	
TULEAR	2.600.000	46.396	261.979	392.175
Total — Année 1964	8.034.701	560.451	305.344	410.286

b) CHEPTEL PORCIN (45)

Évalué à 550.000 têtes, l'élevage porcin a sa principale localisation sur les plateaux, de Tananarive à Ambalavao, du Lac Alaotra à la Sakay. On le rencontre disséminé dans l'île sauf dans les zones où la tradition interdit la consommation de viande de porc (fady alimentaire).

(43) KUEHN (M.). — juillet 1957 — Productions fourragères et alimentation des bovins sur la Côte-est, *Bull. de Madagascar*, p. 134, pp. 555-584.

(44) Statistique du Service de l'élevage et de la pêche maritime — op. cit.

(45) BUCK (G.H.) — Où en est l'élevage à Madagascar ? op. cit., p. 123.

L'effectif varie fortement en fonction du cours de la viande et de l'état sanitaire.

On rencontre deux modes d'élevage :

1 — Le porc vivant en liberté totale à l'intérieur ou autour du village. Il s'agit de porcs de races locales, plus ou moins métissés, noirs ou pie-noirs, rustiques, mais peu précoces ;

2 — Le porc de race améliorée, le plus souvent Yorkshire large-white ou métis de cette race, élevé en porcherie, allant du simple enclos à la porcherie munie d'un toit et à sol cimenté.

c) CAPRINS.

Concentrées essentiellement dans la province de Tuléar, les chèvres y vivent en troupeaux importants où, souvent mal gardées, elles sont responsables de bien des méfaits : destruction d'arbustes, dégradation des sols.

L'introduction de chèvre Angora et son croisement avec les races locales redonnent depuis le début du siècle un intérêt économique nouveau à son élevage (46).

d) AUTRES CHEPTELS.

Les moutons sont élevés principalement dans le Sud ; les chevaux (2.000 à 3.000), dans la région d'Ambatolampy sur les Plateaux.

La production de volailles, poules, canards, très répandus sur l'ensemble de l'île, a deux buts :

- autour des villes, fournir une alimentation diversifiée aux citadins ;
- en brousse, permettre aux villageois d'obtenir des ressources financières pour l'achat de riz en période de soudure et fournir un apport de protéines pour l'alimentation familiale (œuf, viande).

La pisciculture (47), les pêches maritimes, l'apiculture prennent une certaine extension.

*
**

(46) Cf. LEMAITRE (Y). — La chèvre angora et le mohair dans la province de Tuléar — *Terre Malgache*, n° 5, janvier 1969, p. 185-222.

(47) Les plans d'eaux libres couvrent 550.000 ha ; on dénombre 80.000 étangs ; la rizipisciculture est appelée à un grand développement.

Dans l'ensemble, le matériel animal est de qualité médiocre ; mais un matériel amélioré, mis au point par la recherche zootechnique, existe et pourrait être diffusé dans des délais relativement réduits (métis Brahman, race Renitelo pour les bovins, porcs Large-white, etc.) ; la maîtrise des conditions sanitaires est satisfaisante ; des techniques d'élevage amélioré ont été fixées par la recherche (notamment l'I.E.M.V.T.), ainsi que les techniques de culture fourragère.

2° Matériel végétal

a) MATERIEL VEGETAL AGRICOLE.

Madagascar se distingue par la grande diversité des cultures possibles, qui recouvrent aussi bien des cultures tropicales que des cultures de climat tempéré.

Des introductions très nombreuses ont été effectuées depuis longtemps et se poursuivent (cf. l'exemple récent du pyrèthre) ; la recherche agronomique est très développée, ancienne (Stations de Nanisana, du Lac Alaotra, etc.) et efficace.

1. — LES PRODUITS VIVRIERS (48)

— Les céréales.

Le riz représente l'aliment de base de la population. Il constitue plus de la moitié de la ration alimentaire.

Le maïs, localisé principalement dans l'Ouest et sur les Plateaux, devient la céréale principale dans quelques districts de la province de Tuléar.

Le sorgho est limité à la bande côtière de l'Androy.

— Les féculents

Le manioc est cultivé partout à des fins alimentaires ; la pomme de terre ne réussit qu'en altitude, tandis que la banane trouve son terrain de prédilection sur la Côte-est. Les patates douces et les taros (saonjo) sont cultivés en tous points de l'île.

— Les légumineuses.

Le haricot est en progression constante tandis que les autres principales espèces sont : l'antaque (dalichos lablad), le vohema (vigna seviensis), l'ambérique (vigna mungo) et l'ambrevade (cajanus indicus). Les zones de production se trouvent dans le Sud-Ouest de l'Extrême-sud.

(48) Commissariat au Plan. — Juin 1962. — *Economie malgache*, — Tananarive. 278 p.

— *La canne à sucre.*

D'abord produit vivrier, elle occupe une place importante dans les exportations et le développement des plantations industrielles côtières.

— *Les fruits.*

Les plus connus et consommés en abondance sont : la *banane*, les *agrumes*, la *mangue*, l'*ananas*, l'*avocat*, l'*anacarde*, le *letchi*, le *goyavier*, la *papaye*.

Sur les Hauts-Plateaux sont cultivés les fruits tempérés : *pommier*, *poirier*, *prunier*, *abricotier*, *pêcher*, *vigne*, *kaki*, *néflier du Japon*, etc.

2. — STIMULANTS, STUPEFIANTS, MEDICAMENTS (49)

Nous ne citerons que quelques exemples :

— *Stimulants.*

◆ Le *café*, localisé essentiellement sur la Côte et la falaise adjacente. Il est devenu l'une des principales cultures d'exportation. Les deux variétés essentielles sont le caféier *Canephora* (jusqu'à 700 mètres d'altitude) et le caféier *Arabica* au-dessus de 900 mètres.

◆ Le *thé*, le *cacao*.

— *Stupéfiants.*

Le *chanvre indien*.

— *Médicaments.*

La *pervenche de Madagascar*.

— *Poisons.*

◆ Le *datura*.

◆ Le *téphrosia* (*Eruthrophloeum couminga*).

3. — CORPS GRAS

L'*arachide* est cultivée essentiellement dans les provinces de Diégo, Majunga et Tuléar. Sous l'impulsion des syndicats de communes, elle connaît actuellement une progression régulière.

Le *cocotier* trouve un complexe écologique favorable sur les côtes au nord d'une ligne Tamatave-Majunga.

L'*aleurite* est produit dans l'Itasy sur des terrains volcaniques.

Le *ricin* et la graine de *baobab* sont les deux autres sources essentielles végétales de corps gras.

4. — TEXTILES ET FIBRES

Le *raphia* reste la première fibre de Madagascar.

Le *coton*, pour des impératifs économiques, prend une importance de plus en plus grande, soit en culture de décrue, soit en culture irriguée, principalement sur la Côte-ouest (Majunga — Tuléar).

Le *sisal* est concentré dans la vallée du Mandrare dans six exploitations de type industriel. Il pourrait être étendu dans la région de Morondava (une plantation industrielle).

Les autres fibres sont : le *kenaf*, le *paka*, *chanvre de Maurice*, *jute*, *triumfetta*, *kapok*, *graminées* et *cypéracées* diverses.

5. — HUILES ESSENTIELLES ET PARFUMS

Parmi les plantes cultivées actuellement ou qui ont été cultivées à Madagascar, nous pouvons citer :

ylang-ylang (anonacées)
lemon grass (graminées)
citronnelle (graminées)
géranium (gérancées)
eucalyptus (myrtacées)
cannelier (lauracées)
girofler (myrtacées)
pivrier (piperacées)
gingembre (zinzibéracées)
vanillier (orchidées).

6. — Nous pourrions continuer cette énumération en citant les produits tinctoriaux (indigo, etc.), tanants (palétuviers, mimosa) et toutes les plantes ayant un intérêt économique (ex. : ravinala pour la confection des toitures, plantes ornementales : orchidées).

b) MATÉRIEL FORESTIER (50).

1. — COMPOSITION ET UTILISATION DE LA FORET

La diversification extrême de la flore malgache pose des problèmes d'exploitation forestière : les espèces sont nombreuses mais leur densité de peuplement reste faible ; le volume de bois exploitable par sujet est très inférieur au cubage moyen des populations forestières d'Afrique

(50) Cf. Centre technique forestier tropical — non daté — *Exploitations forestières et industries du bois*, Nogent-sur-Marne, p. 52.

continentale (Gabon par exemple) ; de plus la topographie très accidentée des forêts malgaches pèse lourdement sur leur mise en valeur.

— La forêt orientale.

Sa superficie est évaluée à 6,7 millions d'hectares, soit 53,5 % des forêts de l'île. Elle s'étend sur une zone très accidentée et sous un climat très humide.

Mais les espèces rencontrées et exploitées appartiennent à quelque 500 espèces botaniques. Dans les cas favorables, une essence dominante représente au plus 10 % du volume total sur pied, volume total ne dépassant pas lui-même quelques dizaines de mètres cubes grume par hectare (51).

— La forêt occidentale.

« Sa superficie est d'environ 3,5 millions d'hectares soit 29 % des massifs forestiers de l'île ; son climat est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide ; sa topographie est peu accidentée ».

La conformation des arbres et les conditions d'exploitation paraissent plus favorables que dans la forêt orientale ; sa diversité botanique est moindre (90 espèces).

— La forêt méridionale (3,1 millions d'hectares).

Son intérêt économique est très modeste.

2. — UTILISATION DES FORETS PLANTEES

« Les conditions naturelles du pays étant favorables à la croissance d'essences de reboisement et la politique gouvernementale encourageant fortement les plantations, les industries utilisatrices de bois se tourneront forcément de plus en plus vers ces nouvelles matières premières ».

Des reboisements très importants (Haute-Matsiatra, Mangoro, etc.) en pins et en eucalyptus ont été réalisés au cours des dernières années (et continuent à l'être) ; ils alimenteront l'industrie du papier et fourniront bois d'œuvre et d'industrie.

3° *Équipement et approvisionnement.*

a) LE MATÉRIEL LOURD est utilisé par l'Administration, dans les exploitations du secteur semi-public (52), par quelques entreprises de

(51) Exploitations forestières et industries du bois, op. cit.

(52) Instituts de recherche, Syndicats de communes, Fermes d'Etat, Sociétés d'aménagement, etc.

travaux, grandes exploitations agricoles ou forestières, pour les défrichements, aménagements hydroagricoles, etc. D'une façon générale, à l'exception des labours effectués par les syndicats de communes, ce matériel lourd ne concerne pas le paysannat malgache.

b) PETIT MATÉRIEL.

L'outil le plus répandu est l'angady (bêche manœuvrée obliquement par percussion lancée), outil polyvalent et bon marché.

Depuis quelques années, à la suite d'actions de développement facilitant le crédit (53), une extension du petit matériel adapté et peu coûteux s'amorce.

Un recensement du matériel datant de 1965 indique (54) :

sarclouses japonaises	3.000
poudreuses	10.000
batteuses à pédales	300
tarares	200

Mais pour 1968 et 1969, une commande administrative a porté sur :

9.000 houes
200 batteuses
200 herses à lames
500 essieux et accessoires de charrettes.

c) CULTURE ATTELÉE.

Au 1^{er} janvier 1968 (55), il existe :

30 centres de dressage de bœufs
72 groupes de démonstration.

Le matériel aratoire comprend approximativement (56) :

25.000 araires légères
22.000 araires lourdes
11.000 réversibles légères
2.800 réversibles lourdes
5.800 brabant légers
1.700 brabant lourds.

(53) Dans quelques zones riches, les charrues et herses étaient déjà nombreuses (Lac Alaotra, Marovoay, Antsirabe).

(54) Deuxième rapport sur l'exécution du plan quinquennal 1964-1968, p. 22.

(55) Quatrième rapport sur l'exécution du plan quinquennal. op. cit., p. 138.

(56) M.A.E.R. — *Note de synthèse concernant le parc de charrues malgaches* — janvier-juin 1966.

Soit au total 70.000 charrues environ et 13 familles rurales par charrue. Toutefois cette évaluation appelle quatre remarques :

— parmi ces charrues recensées, une forte proportion, difficilement chiffrable, ne sont pas en état de marche, faute d'atelier de réparation proche. Le chiffre de 70.000 n'est qu'indicatif.

— la densité de charrue est variable selon les zones agricoles. L'enquête agricole (57) indique :

PROVINCE DE TANANARIVE				RESTE DE L'ILE	
1 charrue	pour	6,2 exploitations		pour	26,7 exploitations
1 herse		3,9	»	88,8	»
1 batteuse		17,2	»	26,3	»
1 charrette		8,7	»	14,9	»

— ces estimations varient suivant les sources, aussi n'ont-elles qu'une valeur relative.

— enfin, la standardisation recherchée pour la production du matériel agricole s'adapte mal à la variété des sols cultivés.

d) APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS.

La consommation d'engrais par les paysans est encore très réduite (il en est de même des insecticides et des herbicides). Les causes de cet état de chose sont nombreuses (58) ; dans la majorité des régions, l'engrais est perçu comme un produit étranger, mal connu et cher ; il est opposé au fumier, largement utilisé, mais dans des conditions techniques médiocres.

Un grand effort de diffusion est fait, aussi bien par les agents du Ministère de l'agriculture que par ceux de l'O.P.R., des sociétés d'aménagement, etc. Une évolution se dessine donc.

Il est difficilement concevable que la consommation d'engrais chimiques ne soit pas connue avec précision : pourtant, les évaluations sont contradictoires.

Il faut ajouter aux importations quelques centaines de tonnes de produits fabriqués sur place (phosphate d'os).

(57) I.N.S.R.E — *Enquête agricole* — op. cit., p. 47.

(58) Voir les communications et les conclusions du Colloque sur la fertilité des sols tropicaux — 19-25 novembre 1967, Tananarive.

IMPORTATIONS D'ENGRAIS A MADAGASCAR
(en tonnes)

Année	Douanes	Commissariat au Plan	Economie agricole pages 115 et 216 (59)	I.N.S.R.E.	Importations
1957	6.631	6.107	5.187,3 et 6.634		
1958	7.147	15.449	2.089,9 et 7.090		
1959	4.186	6.046	4.186,3		
1960	4.983	6.260	4.927,6 et 4.974		4.099
1961	4.163			4.153	3.423,5
1962	2.942			2.793	4.434,45
1963	3.124			2.220	7.698
1964	5.071			4.383	10.470
1965	6.974			6.830 et 8.323	14.807
1966				6.591 et 9.120	
1967					
1968		20.300 (60)		26.193 (61)	

En 1967, la consommation paysannale totale a été de l'ordre de 10-12.000 tonnes dont 9.000 tonnes environ pour la riziculture (pour 30.000 ha environ) (62).

Pour développer la consommation, des subventions sont accordées couvrant le tiers environ du prix.

En 1969, les prix étaient les suivants (63) :

Prix subventionné	Sulfate d'ammoniaque	Urée 21-16	N-P-K 11 - 22 - 16
	17	25	20

Quinze pour cent seulement des surfaces bénéficieraient d'apports d'engrais, alors que 97 % reçoivent du fumier (par épandage ou par parcage) (64).

(59) A des pages différentes le même document indique des chiffres différents.

(60) Quatrième rapport d'exécution du Plan — op. cit., p. 138. Il s'agit de prévisions pour l'Opération engrais.

(61) I.N.S.R.E. — Bulletin mensuel de statistique, n° 62, mars 1969.

(62) d'après CELTON.

(63) Renseignements fournis par la C.E.A.M.P.

(64) Enquête agricole — op. cit., p. 50.

E. — LES MOYENS FINANCIERS

L'évaluation des moyens financiers des exploitants agricoles dépend essentiellement de la valeur des enquêtes réalisées. Aucune exploitation traditionnelle ne possède de comptabilité. Toutefois l'enquête de FRANÇOIS (65) permet de mettre en évidence les faibles disponibilités monétaires des familles et l'incapacité actuelle de l'agriculture traditionnelle à financer son développement ; un financement extérieur est-il nécessaire ?

1° *Compte d'exploitation des entrepreneurs individuels ruraux.*

Retracé en Annexe n° II, ce compte présente les agrégats suivants :

— Le compte d'exploitation laisse apparaître un revenu brut d'exploitation de 56.794 millions de francs dont 36.898 non commercialisés.

— Le compte d'affectation relève une épargne brute de 2.984 millions de francs.

— Le compte « variation de patrimoine — fait ressortir une capacité de financement de 1.130 millions de FMG.

Cette comptabilité met en évidence :

— le pourcentage élevé de revenu brut non commercialisé qui correspond dans le compte d'affectation à l'autoconsommation. De plus cette comptabilité globale masque la réalité dans sa diversité : sur les périmètres fortement encadrés le revenu net monétaire peut atteindre 100.000 francs alors qu'en pays Betsimisaraka il descend à 5.000 francs et parfois moins dans les villages isolés ;

— le niveau infime de l'emploi des ressources monétaires pour l'exploitation par rapport aux autres destinations : achat de bœufs (facteur de thésaurisation), fêtes et cérémonies, tabac et cigarettes, impôts, etc. ;

— la faible capacité de financement des entrepreneurs ; ventilée par ménage et par type d'exploitation, elle s'élève à 1.138 FMG pour un planteur, 442 FMG pour un agriculteur traditionnel, 517 pour un éleveur, 1.309 pour un maraîcher et 689 pour les autres métiers agricoles. De plus, 25,7 % seulement de ce financement est consacré aux dépenses d'exploitation ; un apport extérieur à l'agriculture est indispensable.

2° *Financement du développement agricole.*

Nous nous limiterons à quelques aspects de l'investissement public pour la période quadriennale 1964-1967 (66).

(65) FRANÇOIS (P). — *Budgets et alimentation des ménages ruraux en 1962*. Commissariat général au Plan — I.N.S.R.E. — Tome 3 : Ressources et budgets familiaux.

(66) Quatrième rapport sur l'exécution du plan quinquennal — op. cit., p. 10 et suivantes.

◆ Sur un total d'environ 50,4 milliards FMG (pour environ 70 milliards prévus pour la période quinquennale 1964-1968) obtenus pour l'ensemble des secteurs, 17,4 sont consacrés au secteur agricole (contre 23,9 pour l'infrastructure et les transports) ; l'investissement moyen annuel est de l'ordre de 12,6 milliards pour une production intérieure brute moyenne pour cette période de 142 milliards ; soit environ 9 % de la production intérieure brute.

◆ Par origine de financement, la répartition est la suivante :

	<i>Total</i>	<i>Agriculture</i>
F.A.C.	7,3	3,6
F.E.D.	16,2	10,4
Ressources locales (F.N.D.E. compris)	15,8	3,3
Emprunts	8,5	
Autres	2,6	0,1
	50,4	17,4

◆ Le Fonds national de développement et d'équipement (F.N.D.E.) occupe une place de plus en plus grande (480 millions en 1964 pour l'agriculture, 1.042 en 1967).

◆ Les subventions du F.A.C. à l'agriculture malgache varient assez fortement d'une année à l'autre ; les subventions du F.E.D. sont élevées.

◆ D'autres sources de financement extérieur interviennent de façon plus modeste : U.S. — A.I.D., Fonds spécial des Nations Unies, B.I.R.D., etc.

◆ Une partie des traitements versés par l'Administration (29,5 milliards en 1966), correspond à des frais d'encadrement agricole et vient s'ajouter aux investissements.

◆ En 1968, « l'agriculture générale » (67) dispose de 10 milliards environ (7 milliards d'investissement et 3 de fonctionnement) sur un total général des dépenses de 43 milliards, soit 23 % (11,5 milliards aux services généraux, 6,6 aux services sociaux et communautaires, 20 aux services économiques, etc.).

Le montant des investissements agricoles est passé de 1 à 10 milliards de 1967 à 1968 ; cet accroissement des dépenses en capital est permis par une limitation de l'accroissement des dépenses de fonctionnement et par des emprunts importants.

(67) Ministère des Finances et du Commerce — 1968 — *Budget général de l'Etat* — Imprimerie nationale, 1967, p. 17.

F. — *ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT*

Pour mettre en œuvre sa politique de développement agricole, financée essentiellement sur deniers publics, l'Etat dispose des services du Ministère de l'agriculture et de l'expansion rurale (cf. les attributions de ce Ministère en Annexe n° III), mais d'autres ministères, tel celui de l'intérieur, peuvent concourir au développement agricole par des actions comme celles des syndicats de communes.

Le M.A.E.R., dans sa tâche, s'appuie sur les données que lui fournissent les instituts de recherche. Il les vulgarise par l'intermédiaire de ses agents qui encadrent les paysans. Dans un souci de plus grande efficacité économique, il concentre une partie importante de ses moyens propres dans de grandes opérations sectorielles et peut mettre en place des structures d'intervention plus ou moins autonomes (68).

1° *Instituts de recherche.*

Malgré une orientation de plus en plus nette vers la recherche appliquée, l'ORSTOM se consacre plus spécifiquement à des travaux de recherche fondamentale.

Depuis 1960, une convention générale confie des programmes de recherche appliquée aux différents instituts spécialisés. Par exemple et très schématiquement (69) :

L'Institut de recherche agronomique de Madagascar (I.R.A.M.) poursuit ses travaux sur la fertilisation, sur l'amélioration des techniques et des variétés végétales, sur les moyens de lutte contre les ennemis des cultures.

L'Institut de recherche du coton et de textiles (I.R.C.T.) se consacre notamment à des travaux de génétique et de sélection ; de même que l'Institut de recherche des huiles et oléagineux (I.R.H.O.) à qui, en outre, vient d'être confiée la tutelle technique des premières plantations industrielles de palmier à huile.

L'Institut français pour le café et le cacao (I.F.C.C.) est à la source de l'amélioration génétique et des techniques d'exploitation des caféiers sur la Côte est.

(68) Il faudrait parler ici de l'assistance technique que fournissent à l'Etat et au M.A.E.R. en particulier, des sociétés étrangères, le plus souvent publiques ou para-publiques.

(69) Quatrième rapport, *op. cit.*

L'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire tropicale (I.E.M.V.T.) poursuit notamment des travaux d'amélioration par croisement des races bovines, d'alimentation fourragère et de moyens de lutte contre les parasites et maladies du cheptel.

Le Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.) apporte son appui au Service des eaux et forêts, tandis que le Centre national d'études et d'essais de machinisme agricole cherche à donner une orientation à l'équipement des agriculteurs, au développement de l'industrie locale et participe à la formation du personnel spécialisé.

Tous ces instituts fournissent à l'agriculture malgache des données fondamentales et essentielles au développement agricole. Mais l'exploitation de leurs résultats dépend, en tout ou en partie, des actions de vulgarisation confiées à un encadrement dépendant des services ministériels malgaches.

2° L'encadrement des paysans.

a) LA DENSITÉ DE L'ENCADREMENT.

Elle varie dans des proportions considérables ; dans les régions les plus nombreuses, l'encadrement administratif ressortit aux exigences de la « couverture administrative » ; chaque administration doit avoir un représentant dans chaque circonscription ; ainsi, trouve-t-on dans les sous-préfectures un représentant de chacun des services de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural ; leur circonscription est étendue, leur action *diffuse*.

Depuis quelques années, les zones présentant des potentialités élevées, ont été choisies pour des actions *concentrées*, les autres continuant à relever d'une vulgarisation diffuse ; dans les zones retenues (soumises le plus souvent à la législation des A.M.V.R.), des organismes administratifs (zones d'expansion rurales par exemple) ou para-administratifs (Sociétés d'aménagement, Opération productivité rizicole, etc.) sont créés. Des moyens importants leur sont confiés ; les encadreurs sont nombreux et souvent de qualité ; la structure interne, les méthodes d'action et de gestion se rapprochent de celles du secteur privé ; si leur coût est apparemment élevé (mais il faut les rapporter aux résultats), leur efficacité paraît certaine ; ils permettent un accroissement de la production (sans compter de profondes réformes de structure) qui doit permettre par autofinancement (au moins au niveau de l'Etat) l'extension progressive de leurs interventions (70).

(70) Nombre de familles encadrées par un vulgarisateur :

— cas des migrants à l'ODEMO, en première année d'installation : 30.

— U.R.E.R. d'Antsirabe : 50 en 1965-1966, 170 en 1967-1968.

— Z.E.R. du MAER : 50.

— Zones de vulgarisation diffuse : 2 à 5.000 : en fait, le vulgarisateur s'intéresse à quelques dizaines de familles et ne voit pratiquement jamais les autres paysans, sauf lors de « kabary ».

Entre l'action diffuse à rentabilité médiocre et l'action concentrée, efficace mais coûteuse et très limitée dans l'espace, l'action de masse commence à trouver sa place.

Les caractères de l'action de masse sont :

- vulgarisation de techniques simples, bien au point, « marquantes », concernant un produit stratégique
- grande masse de paysans concernés
- encadrement pyramidal dense
- souci de la formation (et de la formation permanente) des encadreurs
- priorité à l'investissement dans les hommes, encadreurs et paysans, et non à « l'investissement-béton »
- sectorielle au départ, elle peut élargir progressivement son champ d'intervention.

Les exemples en sont l'Opération café-poivre et l'Opération productivité rizicole.

En 1968, le personnel du Ministère de l'agriculture relevant de la fonction publique est égal à 4.642 (71) soit :

Hors-catégorie	7
1 ^{re} catégorie	343
2 ^e catégorie	542
3 ^e catégorie	1.428
4 ^e catégorie	1.171
E.L.D. (emplois de longue durée) ..	1.151

Sur ce total, on compte pour cette année, 145 agents de l'Assistance technique. Le Ministère de l'agriculture dispose de 14 % du personnel total de la fonction publique (33.338 dont 6.652 pour les Forces armées, 2.958 pour le Ministère des affaires culturelles, 2.802 pour le Ministère de la santé, 3.027 pour le Ministère de l'équipement, 5.251 pour le Ministère de l'intérieur, 3.474 pour le Ministère des finances, etc.).

On peut estimer de 2.000 à 2.500 les agents du Ministère de l'agriculture ayant un rôle effectif dans la vulgarisation agricole et l'encadrement direct des paysans.

(71) Ministère des Finances et du Commerce — 1968 — *Budget général de l'Etat* — Imprimerie nationale, 1967, p. 21 ; sont compris dans ce chiffre les « permanents » du M.A.E.R. (y compris les agents du service des domaines, du service topographique et du cadastre) ; est exclu le personnel temporaire payé sur les crédits d'opération (ouvriers, manœuvres, etc.) mais qui ne joue aucun rôle pratique dans l'encadrement des paysans.

Divers organismes contrôlés par le Ministère de l'agriculture (Sociétés d'aménagement, O.P.R., etc.), le Secrétariat d'Etat au développement (coopération, animation) ont aussi des vulgarisateurs, non comptabilisés dans cette estimation ; en 1967-1968, la seule U.R.E.R. d'Antsirabe a 179 vulgarisateurs ; les moyens de ces organismes par publics ne sont donc pas négligeables.

b) LA QUALITÉ DE L'ENCADREMENT.

L'encadrement a été longtemps considéré comme un facteur au même titre que l'infrastructure hydroagricole, le crédit, etc. Quelques qualités minimales de l'encadreur (nous parlons surtout ici de l'encadreur de base, au contact des paysans) étaient seules exigées ; son action était mal précisée et mal contrôlée : une évolution se dessine pour accorder la plus grande place à l'efficacité de l'encadreur, à ses qualités et à sa formation, qui doit être pratique et adaptée à la fois aux modalités de son intervention et au milieu dans lequel il travaille.

c) LA FORMATION DES CADRES AGRICOLES.

La formation initiale est assurée :

- au niveau ingénieur par une Ecole nationale supérieure agronomique, éventuellement par des établissements étrangers divers (72) ;
- au niveau adjoint technique par deux lycées agricoles ;
- au niveau agent technique par six collèges agricoles, (dont un collège agricole féminin) (73) ;
- par des centres de formation professionnelle, des centres de formation pour les femmes rurales, des écoles ménagères rurales, écoles d'agriculture du premier degré, un centre d'enseignement agricole par correspondance, etc.

Des stages de réimprégnation commencent à être organisés régulièrement, mais sont insuffisants. Certains organismes, notamment l'O.P.R. (74) ont mis au point des méthodes efficaces de formation permanente de tous les agents (par une méthode « en cascade »).

d) LES MÉTHODES DE VULGARISATION AGRICOLE.

Quel que soit le type d'action retenu, la « vulgarisation » est toujours un point très important de l'action agricole ; elle n'a jamais fait l'objet d'études sérieuses psychosociologiques, sociologiques, économiques ; il

- (72) Les promotions, actuellement de 15 à 25 ingénieurs, devraient dans les prochaines années atteindre 30 à 40 ingénieurs.
- (73) L'ouverture de plusieurs lycées et collèges agricoles est prévue dans un proche avenir ; le retard par rapport aux objectifs du plan est important à tous les niveaux.
- (74) Cf. LAHETJUZAN (P). — Juin 1966. — La formation des cadres à l'U.R.E.R. de Tananarive — *Terre Malgache*, n° 4, p. 71-84.

suffit de comparer les moyens mis à la disposition de la recherche technique (moyens dont il n'est pas question ici de remettre en cause l'intérêt) et ceux de la recherche dans ce domaine pourtant fondamental.

La vulgarisation agricole est, au premier abord, une transmission de connaissances techniques. Le vulgarisateur détient des informations (provenant des résultats de la recherche agronomique ou d'agriculteurs « de pointe »), les traduit dans un langage accessible au paysan, utilise les méthodes (individuelles de groupe ou de masse) permettant leur plus grande diffusion, afin d'obtenir, enfin, une adhésion des paysans se traduisant par une modification des comportements ; la vulgarisation agricole est donc essentiellement un problème de communication. Elle est aussi une forme d'éducation d'adultes, ne vise pas seulement un accroissement de production, mais aussi une promotion de l'homme dans son milieu.

Elle peut utiliser des voies démocratiques ou autoritaires.

A Madagascar, des méthodes autoritaires ont été quelquefois utilisées dans le passé (ex. : culture du café) ; l'adhésion du paysan aux buts de l'action est maintenant toujours recherchée.

Un effort est fait pour accroître la productivité du travail du vulgarisateur :

- élaboration de méthodes adaptées au milieu et aux conditions particulières ;
- définition, souvent collégiale, du programme du vulgarisateur ;
- contrôle de son action ;
- évaluation des résultats.

Chaque organisme d'action concentrée ou d'action de masse a maintenant un spécialiste ou un bureau d'étude qui s'attachent à concevoir les méthodes et à suivre leur application.

Il reste, toutefois, beaucoup à faire dans cette voie.

3° *Les opérations.*

Pour permettre le décollage de l'économie, le gouvernement a élaboré et met en œuvre actuellement un programme de grandes opérations (75) dont la plupart sont agricoles. Celles-ci ne remplacent pas les opérations antérieures, mais s'y ajoutent.

(75) République Malgache. — 1967. — *Programmes des grandes opérations 1968-1969.* — Imprimerie Nationale, 187 p.

Leur financement pour 1968 et 1969 est assuré en grande partie par des emprunts et des subventions extérieures.

(en millions de FMG)

1968 — 1969	FINANCEMENT PUBLIC			Financement privé
	Emprunts extérieurs	Ressources locales	Subventions	
Elevage	1.301	620	1.950	154
Reboisement		863		
Palmier à huile ..			50	180
Cocotier		10	250	
Coton	365			115
Anacarde		480	257	
Café	130			260
Banane	576			489
Sériciculture	142			
Agrumiculture ..	207	230		
TOTAL	2.721	2.203	2.507	1.198

4° Les structures d'intervention (76) (77)

Ce sont des organismes « créés, organisés, dirigés et utilisés par les pouvoirs publics pour mener une action de développement » (77 bis).

(76) DEZ (J). — Rapport général sur les expériences passées : « Les structures de base du développement rural : d'hier à aujourd'hui » — *Colloque de Mantasoa* 23-25 février 1967, Faculté de droit et des sciences économiques de Madagascar. Centre d'études rurales, p. 41 : « Structurer le développement rural, c'est fixer les cadres juridiques qui canaliseront et guideront les opérations de développement rural tout en leur servant de support ».

(77) Le terme « structure » est abusivement utilisé ; ceux d'organisme ou d'institution seraient souvent préférables.

(77 bis) Colloque de Mantasoa. — Classification de Monsieur Jacques RABEMANANJARA, op. cit., p. 14 et 15.

Les structures existantes sont classées en quatre catégories :

a) « *L'Etat* lui-même, représenté par ses services ; il a été longtemps la seule structure et son efficacité a été certaine dans la mesure où, il faut l'avouer, il a agi de manière autoritaire. C'est ainsi qu'a été introduite et développée à Madagascar la culture du café.

Actuellement l'Etat n'agit pratiquement plus, du moins dans le domaine agricole, que par incitation : la vulgarisation et l'animation sont ses méthodes, mais ces méthodes exigent la présence sur le terrain de structures d'accueil, tel n'est pas souvent le cas malheureusement » (cf. supra).

Un bon exemple d'intervention directe des services administratifs est celui des zones d'expansion rurale (Z.E.R.) du M.A.E.R. (78), zones d'action « intégrée » à l'échelon sous-préfecture ; toutes les actions sont menées par un seul responsable avec le concours d'un encadrement dense (cf. Circulaire du 24 mai 1967 du M.A.E.R. concernant l'organisation des Z.E.R.).

b) *Les établissements publics* relaient bien souvent l'Etat dans son rôle d'intervention ; nous citerons :

— La Centrale d'Equipeement Agricole et de Modernisation du Paysannat (C.E.A.M.P.). Son organisation actuelle est fixée par le décret n° 63-420 du 8 juillet 1963 qui en fait un établissement public à caractère industriel et commercial. « Son assistance technique est prévue sous la forme d'exécution de travaux ou de location de matériel, suivant des conventions passées avec les organismes intéressés. Chaque opération est individualisée dans un compte ouvert dans les écritures de la C.E.A.M.P., alimentée par des crédits administratifs et une contribution de l'organisme bénéficiaire. En 1963 a été créée la Section technique de la C.E.A.M.P. dont l'action est conçue comme un équivalent de celle des sociétés d'économie mixte là où cette intervention n'existe pas » (79).

— Les caisses de stabilisation (café, riz, girofle, etc.).

— Les syndicats de communes à intérêt économique. S'ils sont soumis à la tutelle des Ministres de l'Intérieur et des Finances quant à leur fonctionnement administratif (budget de fonctionnement), ils peuvent légalement être gérés comme une entreprise privée dans toute opération de production, commercialisation ou industrialisation. Le plus souvent, ils interviennent auprès du paysan au stade de la production (ex. : labour à façon), de la collecte et de la commercialisation (pois du Cap, arachide...).

(78) A ne pas confondre avec celles de l'O.P.R. dont la hiérarchie est :
 Unité régionale d'expansion rizicole (U.R.E.R.) — niveau Préfecture
 Zone d'expansion rizicole (Z.E.R.) — niveau Sous-Préfecture
 Secteur d'expansion rizicole (S.E.R.) — niveau Canton
 Cellule d'expansion rizicole (C.E.R.) — niveau Village.

(79) Colloque de Mantasoa. — Rapport général de Monsieur Dez (J) — op. cit., p. 43.

— Les fermes d'Etat sont (décret n° 66-490 du 29 novembre 1966) des établissements publics à caractère industriel et commercial (80). Elles voudraient permettre un accroissement sensible de la production et constituer des foyers de rayonnement technique sur le paysannat environnant ; elles ne demeurent encore que des unités de production nettement extérieures au milieu rural.

A l'heure actuelle, une quinzaine de fermes ont été créées :

— Les unes se consacrent à l'élevage de porcins, de bovins, de palmipèdes ou de vers à soie.

— La ferme de Vohimasina a un caractère agro-industriel.

— Les autres sont orientées vers les productions végétales : anacardier, coton, pommier, café, Ibiscus, etc.

c) *Les sociétés d'économie mixte* relaient également l'Etat

— soit dans un domaine technique limité ; c'est le cas du Bureau Central Laitier (B.C.L.),

— soit dans un périmètre donné ; citons :

La SOMALAC ou Société Malgache d'Aménagement du Lac Alaotra à vocation essentiellement rizicole.

La SEDEFITA ou Société d'Etudes et de Développement des Périmètres du Fiherenana (à vocation de cultures riches : coton, arachide) et de la Taheza (à vocation rizicole).

La SAMANGOKY est la société d'aménagement de la plaine du Bas-Mangoky dont la mise en valeur sera basée sur la culture du coton et du riz.

La COMEMA est la dernière-née des sociétés d'économie mixte agricole ; il lui est donné pour tâche l'aménagement de la plaine de Marovoay.

G. — LES STRUCTURES D'ACCUEIL (81)

Les structures d'accueil se distinguent des structures d'intervention en ce qu'elles sont des institutions plus ou moins formalisées et ont une existence juridique plus ou moins réelle ; elles sont proposées aux

(80) Cf. RAKOTOARISON (P.). — Mai 1968. — *Fermes d'Etat : rôle, fonctionnement, organisation*. — Tananarive, CITE, ronéotypé. 9 p.

(81) DEZ. — op. cit. distingue quatre types de « structures de base du développement agricole » :

- 1) les structures extérieures au milieu rural (on peut les rapprocher des structures d'intervention) ;
- 2) les structures de participation ;
- 3) les organisations professionnelles paysannes ;
- 4) les fokonolona.

paysans; ceux-ci peuvent se regrouper en leur sein pour prendre conscience et réfléchir à leurs propres problèmes, défendre leurs intérêts matériel et moraux, travailler, vendre, acheter en commun.

Les structures d'accueil sont donc moins « autoritaires », plus pédagogiques que les structures d'intervention dont les buts sont des buts spécifiques d'aménagement régional ou d'intervention sectorielle.

Une distinction nette est difficile en fait car les structures d'intervention incluent parfois des structures d'accueil, préfiguration de l'organisation professionnelle future souhaitée qui prendra la place de l'organisme initial.

La structure d'accueil répond donc à un souci de participation, d'adhésion consciente et volontaire.

Il est évident qu'entre l'un et l'autre type, un choix politique fondamental est à faire. Les partisans de la structure d'intervention invoquent en sa faveur sa plus grande efficacité, la rapidité de ses résultats ; à l'inverse, on peut lui reprocher de laisser passif le paysan qui subit, sans comprendre toujours l'intérêt de l'opération, sans être engagé.

Dans le souci d'une rentabilité rapide et élevée de l'effort consenti pour l'agriculture les structures d'intervention ont eu une priorité plus grande que les structures d'accueil ; ces dernières restent « sous-développées » aussi bien au plan de la conception qu'à celui de la réalisation.

Cette affirmation peut être contestée ; preuve en serait le grand nombre d'« expériences » d'organismes de paysannat (82) observables depuis 1956-1957 et de projets non-concrétisés (83).

La présentation en quelques dizaines de lignes de l'évolution récente et de la situation actuelle des organismes de paysannat est difficile.

(82) Le néologisme. « Paysannat » est pris dans deux acceptions fort différentes :
 — ensemble des paysans (équivalent de paysannerie) ;
 — interventions et méthodes d'interventions en « milieu paysannal » dont la finalité est le développement agricole.

(83) La documentation en ce domaine est restée longtemps limitée à des documents administratifs ; on peut se reporter maintenant à deux études du plus grand intérêt :

— TEISSONNIÈRE (R). — L'évolution des organismes de paysannat depuis 1950 — *Terre Malgache* n° 1, décembre 1966, p. 27-40.

Cet article, simple et synthétique, fait un bilan « pratique » et critique de l'évolution des organismes de paysannat.

— DEZ (J). — Rapport général sur les expériences passées : « Les structures de base du développement agricole : d'hier à aujourd'hui » — *Colloque de Mantsoa* 23-25 février 1967, Faculté de droit et des sciences économiques — Centre d'études rurales, p. 40-95.

L'analyse est plus précise, plus juridique et administrative que la précédente.

On peut, avec TEISSONNIÈRE, distinguer trois phases :

- 1) *La période des C.R.A.M.* (Collectivités rurales autochtones modernisées) 1950-1955.

Les C.A.R. (Collectivités autochtones rurales), collectivités territoriales, créées en 1950, sont considérées comme les ancêtres de la commune rurale ; elles ont un budget propre, sont administrées par un conseil élu ; si l'aspect « communalisation » apparaît, du moins souhaite-t-on qu'elles soient les cellules de base du développement rural.

Elles sont « érigées », modernisées en C.R.A.M. (Collectivités rurales autochtones modernisées), « avatar économique » car des emprunts à la C.E.A.M.P., nouvellement installée, permettent l'achat d'engins dont la rentabilité est médiocre et grève les budgets. Les C.R.A.M. se trouvent rapidement en difficulté et disparaissent ; peut-être les actuels syndicats de communes sont-ils une résurgence de ces organismes.

- 2) *La période des groupements de collectivités* (1955-1962).

Les groupements de collectivités, établissements publics, regroupant des collectivités traditionnelles à l'échelle du district, avaient pour but d'utiliser les crédits F.I.D.E.S. ; ils étaient gérés par des délégués cantonaux sous la présidence du Chef de district, les populations devant participer à l'élaboration du programme d'action. Les interventions étaient concentrées dans quelques zones du groupement, particulièrement intéressantes sur le plan agricole : les secteurs de paysannat.

Des difficultés de gestion (mal contrôlée), des tensions entre techniciens et administratifs sont à l'origine de la disparition des groupements de collectivités.

- 3) *La période postérieure à l'Indépendance.*

Elle se caractérise par des expériences nombreuses, une floraison d'organismes divers, dont chacun a une vocation nationale, mais implantés ici ou là au gré d'initiatives locales.

Nous retiendrons les principaux (84) :

- a) *Les coopératives agricoles*

Ce sont des structures d'accueil caractérisées ; la coopérative est considérée par le Gouvernement comme un des leviers du développement.

Mais un grand nombre de coopératives sont soutenues très fortement par les services administratifs spécialisés (Commissariat général à la coopération, puis Secrétariat d'Etat au développement) et tendent à devenir des « Coopératives d'Etat ».

(84) Des projets (Foko-tantsaha, Régies communales, etc.) n'ont jamais été inscrits dans la réalité.

Le stade de la précoopérative est nécessaire dans un pays où les paysans n'ont l'expérience ni de la gestion, ni des problèmes commerciaux (85).

b) *Les Associations d'intérêt rural (A.I.R.)* (86)

Ce sont des organisations privées et professionnelles déclarées, bénéficiant de l'assistance d'un agent agricole ; leurs activités sont orientées vers la production, le crédit agricole, le groupage et la commercialisation des produits agricoles.

c) *Les Sociétés de crédit agricole mutuel (S.C.A.M.)* sont des petites coopératives de crédit, groupant une dizaine de paysans qui s'associent pour obtenir collectivement des prêts couverts par un système de caution solidaire ; ce sont des relais de la B.N.M. qui ne peut « aller jusqu'au paysan » du fait des coûts administratifs élevés. Les *Fivondronana* sont des groupements de fait dont les objectifs sont comparables à ceux des S.C.A.M.

d) Nous ne pouvons considérer, pour le moment, fermes d'Etat et syndicats de communes comme des organismes d'accueil ; les paysans « participent » peu, en règle générale, alors même qu'ils profitent des actions de ces nouvelles institutions (87). Sous l'action du Ministère de l'agriculture (88), du Ministère de l'Intérieur, des Provinces, etc., les fermes d'Etat se développent, ainsi que les syndicats de communes (sous l'impulsion du seul Ministère de l'intérieur) (89).

Le problème des structures d'accueil est loin d'être résolu ; aucun schéma n'a pu encore s'imposer, devenant généralisable à l'ensemble de l'île ; la carence doctrinale est évidente ; il existe un échantillonnage de structures ; des formes de participation sont prévues dans les structures d'intervention ; la participation y est plus ou moins réelle.

Le « fokolonona » (ou les formules voisines) ne reste-t-il pas la seule structure d'accueil pour les paysans ? Son avantage majeur est d'être connu, proche et pratique.

- (85) A ce sujet, on observe des « groupements de fait », des « associations villageoises » régies ou non par l'Ordonnance n° 60-133 du 3 octobre 1960, portant régime général des associations ; ces organismes suscités quelquefois par des animateurs ou des vulgarisateurs sont mal connus de l'Administration ; ils ne sont pas négligeables pour autant car ils constituent un apprentissage de la coopération et sont relativement spontanés. Les A.I.R. sont aussi des précoopératives.
- (86) Cf. Circulaire du M.A.P. en date du 26 mars 1963 relative à la constitution d'Association d'intérêt rural.
- (87) Les A.M.V.R., en théorie, ne sont pas des structures d'accueil ; il s'agit de surfaces soumises à une réglementation domaniale et foncière d'exception en vue de leur mise en valeur ; dans quelques cas (ex. : Marais d'Ambila), l'A.M.V.R. prend l'allure d'une structure d'intervention.
- (88) Le Ministère de l'agriculture a la tutelle des fermes d'Etat.
- (89) Comité rural de développement (C.R.D.) et Comité technique régional du plan et du développement (C.T.R.P.D.) sont des organismes de participation à caractère politique ; il n'empêche que leurs préoccupations sont souvent agricoles.

II. — LA PRODUCTION AGRICOLE GLOBALE

La production agricole est un indice intéressant de résultat (90) ; nous nous heurtons ici encore aux difficultés liées à l'imprécision des connaissances statistiques ; en matière de statistique de production, plusieurs méthodes sont utilisées de façon concomitante :

- Les évaluations administratives fournies par les fonctionnaires de l'Administration générale ou des Services techniques ; leur précision est inconnue ; elles résultent souvent de la révision annuelle de chiffres plus ou moins anciens à partir d'appréciations subjectives ;
- Les évaluations fondées sur des enquêtes par sondage (enquêtes de surfaces et de rendements) effectuées par les Services de statistique ;
- Des évaluations à partir d'indications indirectes (enquêtes de consommation, de rendement, exportations, productions transformées ou commercialisées, etc.).

Quels que soient les recoupements possibles, les chiffres de production avancés indiquent des *ordres de grandeur dont les variations sont mieux appréciées que les valeurs absolues.*

∴

Il ne peut être question de passer en revue toutes les productions (91) ; nous analyserons plus spécialement la production rizicole, du fait de son importance nationale et de l'intérêt des actions entreprises dans ce domaine (92) ; puis nous analyserons plus sommairement les autres productions nationales.

- (90) Dans le court terme, l'accroissement de la production est une donnée fondamentale ; dans la perspective du développement, d'autres résultats (évolution des attitudes, constitution de groupements de producteurs par ex.) ne doivent pas être délaissés ; voir à ce sujet les travaux concernant les « méthodes d'évaluation de la vulgarisation » du « Groupe de travail Enseignement-Vulgarisation ».
- (91) On pourra se reporter à cet effet à divers documents : *Rapports annuels d'exécution du plan*, *Statistiques de production du Ministère de l'agriculture*, *Rapports des Caisses de stabilisation et à l'ouvrage : RAMANANTSOAVINA (G). — Les principaux produits agricoles malgaches*, Tananarive, 1967, 121 p., ronéotypé, ouvrages et documents que nous utiliserons dans nos analyses.
- (92) Sur les données relatives à la production rizicole nous chercherons à mettre en relief des mécanismes et des évolutions.

A. — LE RIZ

La culture du riz à Madagascar est très ancienne ; elle date probablement des premiers immigrants indo-mélanésiens ; dans la plupart des régions elle fait l'objet des soins les plus attentifs.

Le riz occupe une place extrêmement importante dans l'alimentation malgache ; 70 % au moins des paysans ont une activité rizicole (93).

Le principe de la satisfaction des besoins nationaux par la production nationale est admis comme un dogme, parfois à l'encontre de la rationalité économique ; ce problème n'est pas économique, il est socio-politique.

1° Répartition selon le mode de culture.

Pour 1964 et 1965, la répartition des surfaces et des productions selon le mode de culture et les méthodes de plantation était la suivante (94) :

	1964		1965	
	Superficie ensemencée brute (95) (en ha)	Production paddy (en t)	Superficie ensemencée brute (95) (en ha)	Production paddy (en t)
Riziculture dominante ..	561.000	1.030.000	567.000	950.000
Riziculture non dominante	112.000	203.000	113.000	205.000
Riziculture de coteau ..	108.000	82.000	108.000	85.000
TOTAL	781.000	1.315.000	788.000	1.240.000
<i>Dont :</i>				
Double récolte	40.000	70.000	40.000	70.000
Irrigation artificielle ..	409.000	850.000	405.000	740.000
<i>Répartition selon les méthodes de plantation :</i>				
1 — Rejiquage	425.000	923.000	430.000	810.000
2 — Semis à la volée ..	243.000	310.000	250.000	345.000
3 — Autres méthodes ..	108.000	82.000	108.000	85.000
TOTAL	781.000	1.315.000	788.000	1.240.000

(93) Répartition de la production de paddy par province en 1967 (en tonnes) :

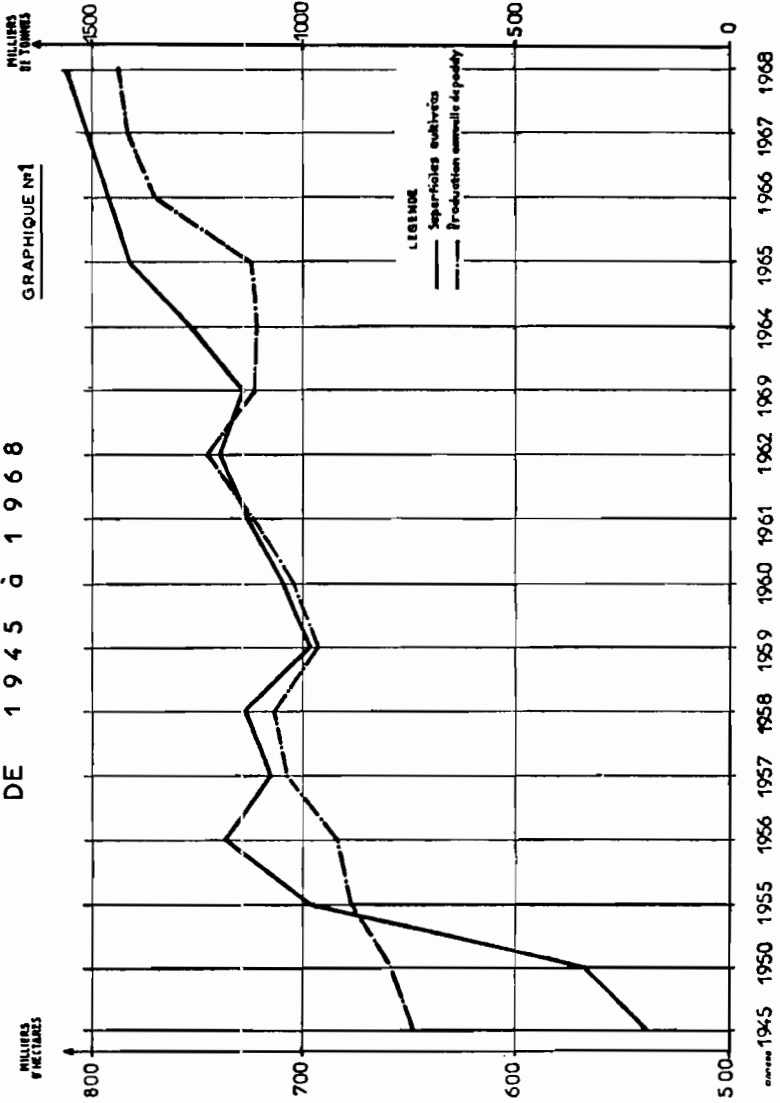
Tananarive	350.000	Majunga	225.000
Fianarantsoa	390.000	Tuléar	97.000
Tamatave	290.000	Diégo-Suarez	78.000

(94) Document dactylographié PB/DA de la Direction de la production du M.A.E.R. en date du 13 avril 1966.

(95) C'est-à-dire surface de la rizière avec ses diguettes, canaux d'irrigation et de drainage, etc...

SERIE: Anatin mensuel de Zambizava

EVOLUTION DES SURFACES ET DES PRODUCTIONS RIZICOLES
DE 1945 à 1968



IBRISF - Les principaux produits agricoles malgaches page 53
et quatrième rapport d'éclosion du plan quinquennal

2° *Evolution dans le temps des surfaces et productions.*

Les évaluations des surfaces et de la production rizicole varient selon les sources ; elles n'ont donc qu'une valeur indicative. Nous retiendrons pour la période 1945 à 1965 celles contenues dans le document « Les principaux produits agricoles malgaches », puis celles du « Quatrième rapport sur l'exécution du plan quinquennal ». L'augmentation des surfaces rizicoles de 1965 à 1968 est évaluée par extrapolation par rapport aux années précédentes durant lesquelles l'accroissement annuel des surfaces varie de 8 à 10.000 hectares.

Le graphique n° 1 « Evolution des surfaces et des productions » fait apparaître :

1 — une tendance soutenue à l'accroissement des surfaces de l'ordre de 8 à 10.000 hectares et par an (soit un peu plus de 1 % de la surface rizicole totale) ;

2 — un accroissement lent mais à peu près régulier de la production de l'ordre de 50.000 tonnes par an, soit 3 à 4 % par an (96) (la comparaison des deux taux implique un accroissement du rendement moyen).

3° *Evolution des rendements.*

Les rendements sont déterminés par le rapport production/surface (les deux termes de la fraction étant mal connus) ou par des enquêtes de rendement par sondage dont les résultats sont discutés.

On avance pour 1967 un rendement moyen en paddy de 1,7 t par ha (97) ; cette moyenne recouvre une très large dispersion :

— Le riz de tavy donne 600 kg de paddy en moyenne à l'hectare.

— Le riz pluvial 1.000 kg.

— Sur la Côte-est et dans le Betsileo, le rendement moyen est de l'ordre de 2 t/ha.

— Dans les bonnes plaines des Hauts-Plateaux, du Lac Alaotra, de Marovoay, etc., un rendement de 2,5 — 3,5 t est courant ; certains riziculteurs atteignent 5 et 6 t ; la recherche agronomique dépasse 8 t/ha.

— Sur les zones d'intervention du G.O.P.R., en 1968, en culture améliorée, les rendements moyens obtenus varient de 4 à 5,5 tonnes.

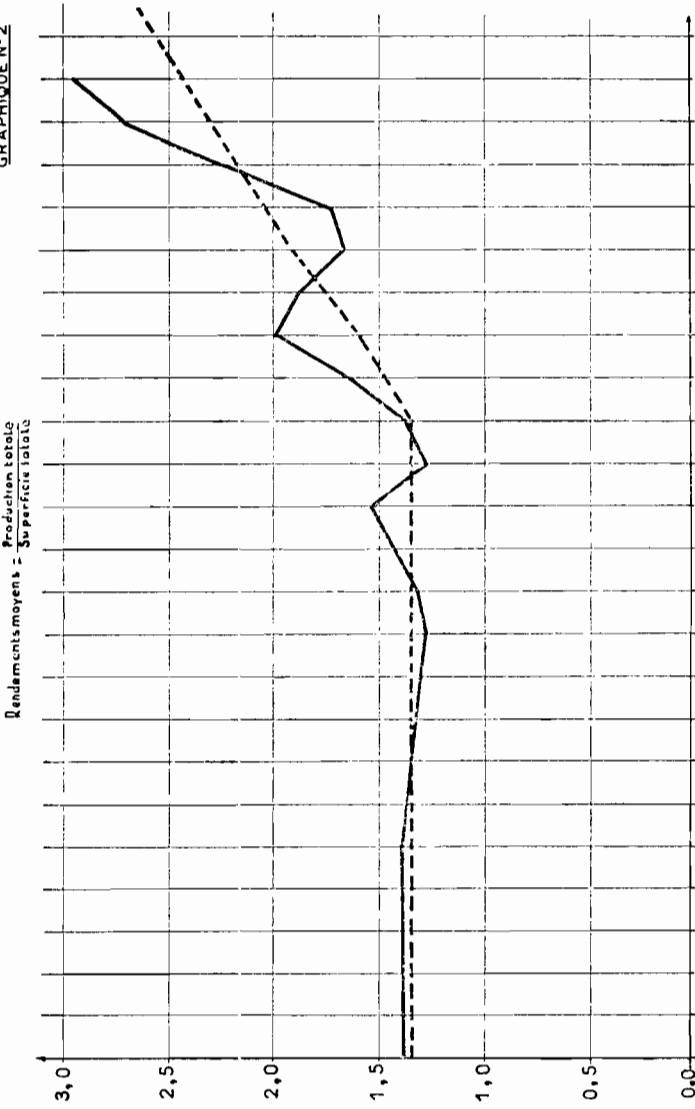
La double culture est pratiquée sur 50 à 60.000 ha ; des variétés nouvelles à cycle court permettront une extension de cette pratique, donc un accroissement notable des rendements (mais elle réclame des apports d'éléments fertilisants).

(96) Nous rappelons que le taux d'accroissement démographique est de 2,1 % ; les actions de vulgarisation rizicole, entreprises depuis quelques années commencent à marquer et le taux d'accroissement des productions devrait rapidement augmenter et atteindre 4 à 6 %.

(97) Rendement industriel ou économique ; le rendement biologique moyen serait de l'ordre de 2,3 t/ha.

EVOLUTION DES RENDEMENTS RIZICOLES MOYENS POUR L'ENSEMBLE DE
MADAGASCAR EXPRIMES EN TONNES DE PADDY PAR HECTARE

GRAPHIQUE N°2



sources : Les principaux produits agricoles malgaches page 55 jusqu'en 1963
INSRE - Situation économique au 1^{er} Juillet 1968, page 1, après 1963

Les rendements, jusqu'à maintenant, se sont très faiblement accrus (98) ; de vigoureuses actions de vulgarisation rizicole permettent, dès maintenant, d'augurer un accroissement intéressant des rendements au cours de la prochaine décennie.

Le rendement en riz fait chaque année l'objet d'une enquête par sondage réalisée par des coupes-échantillons de 2 m² ; les coupes-échantillons sont prélevées au hasard, sur les itinéraires déterminés à l'avance, et à l'endroit même où le paysan est en train de récolter. La gerbe recueillie est placée dans un sac de toile ; le paddy obtenu après battage est centralisé à Tananarive où chaque échantillon est séché, débarrassé de ses poussières et autres impuretés, puis pesé.

La précision obtenue varie de 2,5 à 5 % ; des prélèvements sont faits pour chacune des principales « saisons » de production.

L'évolution des rendements pour cinq campagnes récentes et pour quelques régions est la suivante (99) :

Sous-Préfecture	Campagne	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69
Tananarive-Ville	1 ^{re} saison	—	3,23	3,62	3,31	3,23
Tananarive-Ban.	»		2,37	3,04	2,71	2,80
	2 ^e saison	—				
Ambohidratrimo	1 ^{re} saison		2,15	2,58	2,94	3,22
	2 ^e saison		2,06	2,58	2,92	
Ambatondrazaka		2,04	2,03	2,61	2,99	2,80
Fianarantsoa		2,28	2,05	3,25	3,32	3,30

Le rendement moyen pour 1967-1968 de l'ensemble des 25 zones enquêtées (pondéré par la surface) est de 2,9 t/ha plus ou moins 2,9 % ; le rendement moyen pondéré évolue ainsi :

1964-1965 : 2,40 t/ha

1965-1966 : 2,41 t/ha

1966-1967 : 2,69 t/ha

1967-1968 : 2,91 t/ha (soit un indice de 121,2, base 100 = 1964-1965).

Ces rendements biologiques apparaissent supérieurs aux rendements moyens réels généralement admis.

(98) Cf. graphique n° 2 ; le trait discontinu représente la tendance générale : stagnation jusqu'en 1960, progression rapide par la suite.

(99) M.A.E.R. — *Rendement des rizières dans vingt-cinq zones 1967-1968* et M.A.E.R. — *Enquête sur le paddy, campagne 1968.*

1° *Les utilisations du riz.*

a) On a trop tendance à considérer l'alimentation humaine et les exportations (corrigées par les importations) comme les seules utilisations du paddy.

Pour 1964 et 1965, ces utilisations et stocks de paddy, riz et son de riz (produits localement ou importés) se répartissaient ainsi (100) :

	1 9 6 4			1 9 6 5		
	Paddy	Riz usiné	Son	Paddy	Riz usiné	Son
Semence	80.000			80.000		
Alimentation animale	20.000	10.000	80.000	20.000	9.000	76.000
Alimentation humaine		715.000			725.000	
Déchets et Pertes		15.000			14.000	
TOTAL	100.000	740.000	80.000	100.000	748.000	76.000
<i>Stocks au 1^{er} janvier de l'année</i>						
Administration ..					25.000	
Usines et Négociants		25.000			20.000	
Agriculteurs		150.000			140.000	
TOTAL		175.000			185.000	

L'alimentation absorbe la plus grosse part ; mais les semences, l'alimentation animale, les déchets et pertes sont loin d'être négligeables puisqu'ils représentent 10 à 15 % de la production nationale.

b) *L'autoconsommation* représenterait 78 % de la production nationale de paddy.

c) *Commercialisation interne et usinage* : Le tonnage de riz ordinaire commercialisé à l'intérieur du territoire de la République Malgache par des circuits officiellement contrôlés (rizeries et décortiqueries, commerçants patentés) atteint à peine actuellement le 1/6 de la production, 180 à 200.000 t en moyenne en équivalent-paddy.

● (100) Direction de la production. — Document dactylographié PB/DA du 13 avril 1966.

Année	Tonnage de riz ordinaire commercialisé à l'intérieur du territoire malgache				Equivalence paddy
	Riz usiné	Riz décortiqué	Riz pilonné	Total	
1962	99.000 t	2.400 t	6.000 t	107.400 t	174.000 t
1963	75.000	2.700	7.900	85.600	138.000
1964	80.000	2.000	5.000	87.000	140.000
Moyenne	85.000 t	2.400 t	6.300 t	93.300 t	150.000 t

On estime que 14 % de la production globale (101) sont achetés par les rizeries (exportation et commercialisation interne) et 9 % sont commercialisés sous forme de riz pilonné (en fait, d'importantes quantités de riz pilonné sont vendues sans être connues officiellement) ; une partie (absolument inconnue) de la production est échangée, peu de temps après la récolte, sous forme de troc, avec des commerçants venus des villes voisines (on peut noter ici la répugnance des paysans à entrer dans le circuit monétaire et à préférer les échanges évitant l'emploi de la monnaie) ; ces échanges nous semblent légèrement défavorables au producteur. La spéculation « période de récolte — période de soudure » est pratiquée couramment par de nombreux commerçants (102).

Les reports de stocks chez les paysans sont nuls ; ils sont généralement réduits dans les rizeries.

5. — *Exportations et importations*

L'année 1965 (cf. graphique) a été mauvaise sur le plan de la production (cyclone Iris) et marque fortement la courbe ; toutefois, la

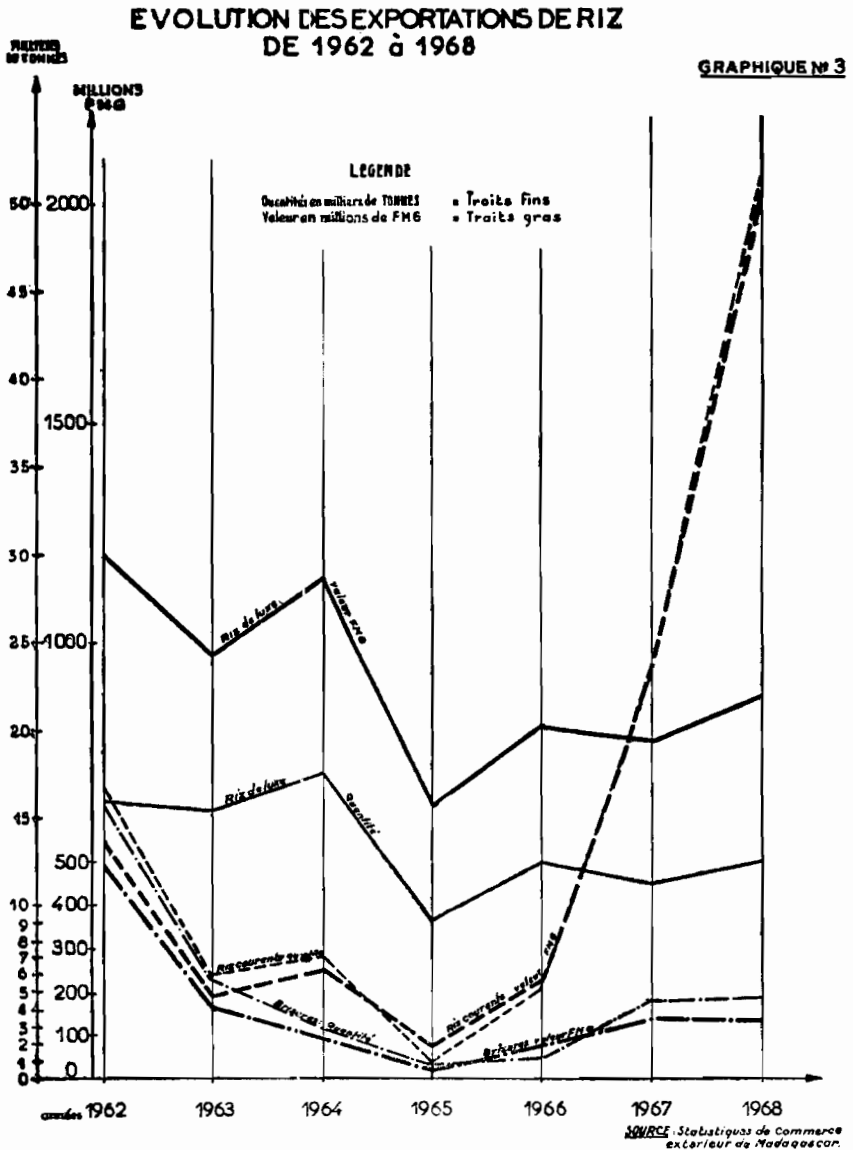
(101) Principaux produits agricoles malgaches — p. 58 :

1 — Paddy ordinaire destiné à la consommation interne	150.000 t
2 — Paddy destiné à l'exportation :	
— Ali Combo	20.000 t
— Vary Lava	7.000 t
— P 56	3.000 t
— Makalioka	10.000 t

190.000 t

(102) Le collectage du paddy est réalisé par les commerçants du village, rarement par des coopératives ou organismes administratifs ou para-administratifs ; les pratiques commerciales (ou usuraires) relatives au riz sont abusives ; un contrôle plus sérieux est amorcé grâce à l'action du Bureau de commercialisation et de stabilisation du riz (B.C.S.R.).

baisse régulière des exportations jusqu'en 1965 est apparente (103), ainsi que la reprise après 1965 qui constitue donc une année charnière.



- (103) Les évolutions entre les 3 catégories (riz de luxe, riz courants et brisures) sont parallèles sauf en 1967 ; les exportations de riz courant s'accroissent notablement. Notons que pour 1966, par exemple, le total des exportations est de l'ordre de 23.000 t, ce qui ne représente que 2 % de la production et un peu plus d'un milliard de francs malgaches, contre 7,6 milliards pour le café.

Pour une période de 4 mois de soudure (décembre 1964 à avril 1965) les importations de riz se sont élevées à 43.650 t (le prix du kg coût et fret étant de 31 FMG).

*Exportations de riz et issues de riz en 1966 et 1967
selon les qualités (104) en tonnes*

<i>SOURCE</i> : Service du Conditionnement.			1966	1967
<i>Riz de luxe</i>	n° 1	RL 1	11.762	11.745
	n° 2	RL 2	0	0
	n° 3	RL 3	3.673	6.968
<i>Riz demi-luxe</i>	Translucide n° 1	T 1	0	0
	» n° 2	T 2	0	791
	» n° 3	T 3	0	0
<i>Riz ordinaire</i>	Riz blanc n° 1	BC 1	0	199
	» n° 2	BC 2	126	19.617
	Blanchi	BI	2.464	4.253
	Semi-blanchi	SBI	0	0
	Pilonné	PI	0	0
<i>Riz Cargo</i>	Riz cargo alimentaire	CA	0	0
	» industriel	CI	0	0
<i>Brisures</i>	Brisures n° 1	BR 1	1.005	4.038
	» n° 2	BR 2	54	65
TOTAL			19.084 t	47.676 t

On peut noter un accroissement très fort des exportations de riz ordinaire, de brisures et de RL 3, les quantités exportées de RL 1 restant stationnaires.

*Exportations de riz et issues de riz
selon les qualités et les principaux pays de destination pour 1966*

SOURCE : Statistiques du commerce extérieur.

<i>Riz de luxe</i>	T 1 France	11.600 t
	Union belgo-luxembourgeoise	470
	Guadeloupe	222
	Divers	14
		12.306

(104) Les normes du riz d'exportation ont été fixées par le Décret n° 61-548 du 12 octobre 1961.

<i>Autres riz</i>	Comores	2.370	
	Guadeloupe	1.513	
	Réunion	1.354	
	Martinique	476	
	Guyane française	114	
	Dahomey	104	
	Maurice Rodríguez Diégo Arcia	100	
	Divers	149	
			6.180
<i>Brisures</i>	Comores	1.008	
	Divers	65	
			1.073
<i>Divers</i>		3	3
	TOTAL		19.562

La France est le principal client en riz de luxe ; les Comores, les Mascareignes, les Antilles et les pays d'Afrique Noire achètent du riz de moindre qualité.

On voit aussi la place importante des riz de luxe dont le prix de vente moyen est élevé.

6° *Les prix en aval du producteur.*

Les mécanismes de formation du prix au producteur sont complexes ; qu'il s'agisse de riz destiné à l'exportation ou de riz destiné à la consommation interne, le prix au champ résulte des prix C.A.F., c'est-à-dire de la confrontation de l'offre et de la demande dans des pays étrangers, plus particulièrement des prix C.A.F. français ; ceci dit, les prix réglementaires subissent des variations mal contrôlées en fonction de données régionales propres (105).

A titre d'exemple, nous analyserons ces mécanismes relatifs au riz pour montrer *leur complexité et la sujétion du marché malgache* des produits agricoles à l'égard de marchés extérieurs.

(105) Exemple « exotique », malheureusement vrai : dans les régions forestières de Vavatenina lors de la soudure, un kilogramme de café produit sur place est échangé aux commerçants contre un kilogramme de riz (venant du proche Lac Alaotra, mais pénalisé par un long transport par Moramanga, Tamatave, Fénérive, en camion, train, et parfois dos d'homme).



a) Le différentiel prix C.A.F. — prix au producteur

A chaque début de campagne le Bureau de commercialisation et de stabilisation des prix du riz (B.C.S.R.) établit, pour chaque région (correspondant à un port) et pour chaque variété et qualité, un « différentiel » partant du prix C.A.F. étranger pour arriver au prix au producteur (ou l'inverse).

Compte tenu des prix C.A.F. pratiqués et du prix au producteur déduit, cet organisme fixe un prix C.A.F. minimum admis pour les exportations (106). Si le « prix C.A.F. de réalisation » (prix effectif) est inférieur au prix homologué (appelé prix objectif) le rizier (ou l'exportateur) (107) recevra une subvention du B.C.S.R. ; ces subventions sont prélevées sur des fonds versés par la C.E.E. au B.C.S.R.

Il faut remarquer que la C.E.E. effectue simultanément un prélèvement (depuis le 1^{er} septembre 1967) sur les riz de luxe (108) ; ce prélèvement, effectué soit au jour du contrat de vente, soit au jour du retrait en douane de la marchandise, varie dans le temps (de 15 à 50 francs français environ par tonne) ; son taux est publié au Journal officiel de la C.E.E.

Par contre, si le prix C.A.F. de réalisation est supérieur au prix objectif, l'exportateur reverse la différence au B.C.S.R.

Notons aussi que les riz exportés sont soumis à une fiscalité particulière ; mais, droits de sortie et taxe spécifique sont progressivement réduits (Convention 352-MA avec la C.E.E.) (109).

La convention 352-MA a fixé un programme de prix :

Campagne	Prix d'achat du paddy au producteur	Prix moyen de réalisation C.A.F. Port français	Prix moyen d'objectif	Soutien moyen
1966-1967	14.000	41.270	55.172	13.902
1967-1968	12.750	41.290	49.840	8.550
1968-1969	12.000	41.331	45.672	4.342

(106) Ce prix est donc établi de façon à maintenir une rémunération correcte au producteur.

(107) Toute exportation de riz doit être précédée d'une autorisation d'exportation délivrée par le Service du commerce extérieur sur avis du B.C.S.R.

(108) Auparavant existait une limitation des exportations de riz de luxe (Règlement n° 121/64 du 22 septembre 1964 de la C.E.E.).

(109) Pour la campagne 1967-1968 :

- droit de sortie (au bénéfice du budget général) : 1 F par kg ;
- taxe spécifique (au bénéfice du B.C.S.R.) : 2 F par kg.

b) *Différentiel exportation du riz Makalioka* (établi en juillet 1967 par le B.C.S.R. pour la région du Lac Alaotra).

	RL I	RL III
— Prix de cession paddy nu usine (110)	16.700	16.700
— Amortissement sacherie paddy	300	300
— Agios — perte — dessiccation (4 % du prix d'achat nu rendu usine)	668	668
— Frais d'usinage	2.500	2.500
<i>Prix de revient à la tonne de paddy usiné</i>	<i>20.168</i>	<i>20.168</i>

Rendement d'usinage (exprimé en millièmes)

	RL 1	RL 3	Valeur du kg des issues	Valeur des issues de RL 1	Valeur des issues de RL 3
— Riz	280	300 (111)			
— BR 1	360	335	26 FMG	9.360	8.710
— BR 2	10	15	12 »	120	180
— Son	100	100	4 »	400	400
				9.880	9.290

(110) Evolution des prix du paddy rendu usine suivant les provinces et les qualités.

SOURCE : B.C.S.R.	1964	1965	1966	1967
— Paddy ordinaire Tananarive	12,50	12,50	16	16
— Paddy ordinaire Tamatave	12	11,75	13,70	13,70
— Alicombo Tananarive	14	14,50	17	17
— P.56 Majunga	11	16	16	16

(111) Le rendement en RL 1 est évidemment inférieur à celui en RL 3 ; le facteur de conversion usuel $\frac{\text{riz}}{\text{paddy}}$ = 62 à 68 % n'est pas utilisable ici ; le Makalioka a un rendement de 28 à 30 % contre 32 à 34 % pour l'Alicombo.

*Prix de revient de l'équivalent-riz (280 kg et 300 kg)
d'une tonne de paddy :*

	RL 1		RL 3
Prix de revient tonne paddy usiné	20.168		20.168
— Valeur des issues	— 9.880		— 9.290
	<hr/>		<hr/>
Prix de revient de 280 kg RL 1	10.288	300 kg RL 2	10.878
<i>Prix de revient de la tonne de riz</i>	36.742		36.260
— Triage manuel	2.500		
— Bénéfice industriel (10 % du revient nu usine de riz)	3.924		3.626
	<hr/>		<hr/>
Prix de revient nu usine ..	43.166		39.886 (112)
	RL 1 (France)	RL 2 (Réunion)	RL 3 (Antilles)
— Sacherie neuve exportation (113) (75 kg net — 76 kg brut)	1.470	1.470	
— Sacherie neuve exportation (49 kg net — 50 kg brut)			2.260
— Transport pondéré Gare M.L.A. (114)	400	400	400
— Manipulation et mise en wagon	195	195	195
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<i>Prix départ Gare M.L.A. emballé (la tonne nette) ..</i>	45.231	41.951	42.741
Transport chemin de fer ..	2.280	2.280	2.280
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<i>Prix rendu Gare Tamatave (la tonne nette)</i>	47.511	44.231	45.021

(112) A partir de ce stade nous distinguons le RL 3 envoyé à l'île de la Réunion (RL 2) de celui destiné aux Antilles (RL 3).

(113) Les ventes de riz se font au « brut pour net » ; le contenant (sacs en jute) est vendu au prix du contenu (le riz) ; le brut est vendu au prix du net ; on utilise fréquemment des sacs contenant 49 kg ou 75 kg de riz ; le sac est compté pour 1 kg.

(114) Gare du réseau Moramanga — Lac Alaotra.

	47.511 × 75	44.231 × 75	45.021 × 49
	76	76	50
<i>Prix rendu Gare Tamatave</i>			
(la tonne brute)	46.885	43.643	44.120
— Manipulation et transport sur quai	160	160	160
— Magasinage et assurance	160	160	160
— Taxes de conditionnement et plombage	350	350	350
— Taxe et roulage	22	22	22
— Embarquement et mise en cale	750	750	750
— Commission et transit et honoraires	585	585	585
— Remise en douane	12	12	12
— Taxe spécifique	2.000	2.000	2.000
— Droit de sortie	2.000	79 (115)	79 (115)
— Taxe et péage	130	130	130
— Commission d'exportation	500	500	500
<i>Valeur FOB Tamatave</i>	52.554	48.408	48.881
<i>Fret maritime</i> (116)	5.475	2.100	11.450
Assurance maritime	450	—	—
Freintes de route	337,50	300	337,50
Courtage	900	—	900
Frais bancaires	562,50	500	562,50
Surveillance	115	115	115
<i>Prix CAF de revient</i>	61.194 FMG France	51.308 FMG Réunion	62.246 FMG Antilles

(115) 0,2 % sur valeur quai taxes comprises.

(116) Une ristourne différée de fidélité est accordée par la Conférence des armateurs de Madagascar, moyennant quoi, les membres de cette conférence ont le monopole du transport maritime.

Les frets varient non pas tellement en fonction de la distance que de la qualité des installations portuaires (levage et manutention).

Le fret Madagascar — France (ristourne déduite) est de :

4.550 FMG par tonne pour Tamatave
4.725 » pour Majunga
5.085 » pour Manakara.

Le fret Madagascar — Réunion est de 2.100 FMG pour Tamatave et Majunga, et 2.900 pour Manakara.

Le calcul actuel du fret Tamatave — France est le suivant :

Tarif fret normal 100 FF la tonne = 5.000 FMG

Les prix « CAF de revient » sont différents des prix « CAF de réalisation » ; soit un lot de riz de luxe ayant quitté le port malgache en octobre 1967 ; il est dédouané en janvier 1968 à Strasbourg ; le prix de vente est de 1.470 FF la tonne (prix CAF de réalisation) ; le vendeur a à sa charge le « prélèvement C.E.E. » de 216,40 FF la tonne ; le prix de vente, prélèvement exclu, est de 1.253,60 FF soit 62.680 FMG.

A cette époque, le prix CAF de revient minimum établi par le différentiel B.C.S.R. est de 60.137 FMG ; la différence soit 2.543 FMG est versée au B.C.S.R.

7° *Le prix du paddy au producteur.*

Pour un produit de qualité donnée, le prix au producteur découle du prix nu-usine ; la différence de prix est fonction du lieu d'achat par rapport à l'emplacement de l'usine ; en moyenne, cette différence est au moins égale à 1,50 F (1,70 F au Lac Alaotra).

L'évolution des prix au producteur du paddy est lente :

— 1964 (paddy à 92 %)	14 F.
— 1965 »	14 F.
— 1966 »	15 F.
— 1967 »	15 F.
— 1968 (117) »	15 F.

Les chiffres ci-dessus concernent des régions relativement aisées à atteindre ; dans les régions mal reliées aux grands axes, le prix au producteur est plus faible ; le prélèvement du collecteur peut atteindre 3 ou 4 francs.

Dans de très nombreux cas, le producteur vend plus de paddy qu'il ne devrait (pour faire face à la consommation familiale et aux semailles) et doit acheter du riz en période de soudure.

8° *Le prix du riz au consommateur.*

Entre le prix du paddy au producteur (ou plutôt le prix nu usine) et le prix au consommateur (118) existe une corrélation positive élevée ;

— Ristourne de fidélité 10 % (dans la pratique, on retient 9,50 %, du fait des frais financiers entraînés par la ristourne différée)	— 475
+ Frais de fermeture du canal de Suez (15 % du fret avant ristourne)	+ 750
	<hr/>
	5.275 FMG

Remarquons que la part du fret dans la différence entre prix CAF riz et nu usine paddy est de l'ordre de 20 %.

(117) A la même époque, et suivant la qualité, le prix du paddy varie de 12 à 17 F.

(118) Le taux technique de conversion riz-paddy est : 1 kg de paddy = 0,66 kg de riz (nous négligeons les diverses degrés d'usinage du riz).

toutefois, des décrochages peuvent intervenir qui ont pour but, ou bien de diminuer le prix du riz à la consommation sans diminuer celui du paddy (pour satisfaire les consommateurs sans déplaire au producteur), ou bien d'augmenter le prix du paddy sans augmenter celui du riz (pour augmenter les revenus paysannaux sans porter atteinte au niveau de vie des consommateurs) ; les variations de l'écart de prix sont supportées (en principe, car il faut toujours tenir compte de pratiques commerciales de « rattrapage ») par les usiniers, les transporteurs et les commerçants aux divers stades.

Un document du Ministère des finances et du commerce du 1^{er} trimestre 1967 signale diverses hausses importantes du prix du kilogramme de riz : 20 francs de 1961 à 1966 à Nossi-Be, 10 francs à Tananarive pour la même période, 8,50 francs à Fianarantsoa de 1964 à 1966.

« Les conséquences de ces hausses de prix sont graves :

— en milieu urbain : l'importance des achats de riz dans le budget familial s'oppose à la fois à une recherche de diversification de l'alimentation et à l'achat de produits non-alimentaires, ce qui représente un handicap très sérieux pour le développement des secteurs non-agricoles. Le poste alimentation risque de continuer à occuper longtemps une part trop lourde dans le budget familial ». (On peut même dire que la part consacrée aux achats de riz peut curieusement augmenter : application de l'effet de GIFFEN (119).

— « en milieu rural : le prix élevé du riz à la consommation produit deux effets dommageables :

- ◆ rétention chez le paysan de son paddy par crainte de ne pouvoir acheter du riz au moment de la soudure, et par suite frein à la commercialisation du paddy (120) ;

(119) Cf. BADOIN (R.). — L'élasticité de la demande des biens de consommation — A. COLIN. Il est sûr qu'une variation même réduite, du prix du paddy au producteur ou du prix du riz au consommateur a des effets sensibles sur les niveaux de vie de l'ensemble de la population. Les indices de pondération des dépenses retenues par l'I.N.S.R.E. pour l'enquête sur les budgets familiaux en milieu urbain (1961 et 1962) sont en effet :

— riz	9
— huile	0,8
— sucre	1,2
— sel	0,3
— pétrole	0,6
— savon	1,2

(120) Nous ne partageons pas cette opinion ; le paysan doit conserver sous forme de paddy (qui sera pilonné et non usiné ; le coût est fort différent) tout le riz dont il a besoin pour ses semences et l'autoconsommation ; en période de soudure les prix montent anormalement ; la recherche d'une forte commercialisation n'est pas toujours souhaitable.

- ◆ endettement exagéré du paysan, au moment de la soudure, lorsque le paddy lui fait défaut, auprès des détaillants, conduisant en fait à une baisse réelle de son pouvoir d'achat (121) ».

B. — LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

1° Evolution de la production agricole.

a) La dispersion des évaluations

Pour donner une idée de la dispersion des évaluations, nous comparerons les chiffres fournis par trois sources de caractère officiel (concernant l'année 1967) :

- le Quatrième rapport du plan quinquennal (p. 118)
- le Rapport de Madagascar 1964-1967 (p. 6)
- les données de la Division de Statistique agricole du Ministère de l'Agriculture.

Leur moyenne pourra être considérée comme une évaluation vraisemblable ; les données fournies par la Division de la statistique agricole du M.A.E.R. doivent être considérées comme les statistiques officielles de ce département.

PRODUCTIONS 1967 (en milliers de tonnes)

Sources Cultures	Quatrième rapport	Rapport de Madagascar	Division de statistique du MAER	Moyenne
Paddy	1.470	1.430	1.877	1.592,3
Maïs	86	105	134	108,3
Haricots	26	30	46	32
Pois du Cap	10	19,5	18,7	13,06
Pommes de terre	80	75	90	81,7
Manioc frais	780	870	996	882
Patates douces et saonjo	300	320	302	307,3
Arachides	45,4	38	54	45,8
Café	71	50	68	63
Vanille préparée	1,2		0,5	0,56
Girofle clous	13	3,5	13	8,8
Poivre	2,5	2,3	2,5	2,4
Coton graine	9,1	8,5	5,5	7,7

(121) Ceci va dans le sens de notre remarque (120).

Nous nous limiterons à la présentation d'un tableau synthétique ; pour une étude par produit, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de G. RAMANANTSOAVINA : « Les principaux produits agricoles ».

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

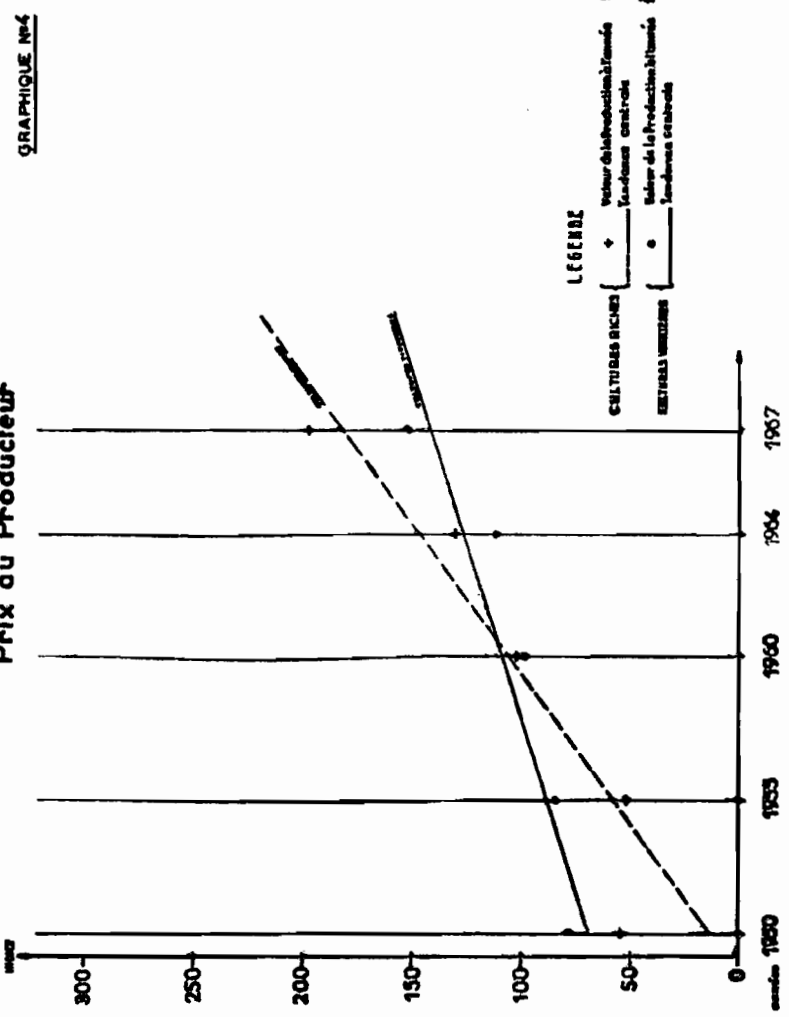
(résultats en tonnes)

SOURCES — Années 1964, 1965, 1966, 1967 : *Rapport de Madagascar*, op. cit.

— Année 1968 : Chiffres provisoires fournis par la Division de statistique agricole du M.A.E.R.

CULTURES	A N N E E S				
	1964	1965	1966	1967	1968
Café (vert)	67.200	42.180	52.700	50.000	66.398
Sucre	105.000	105.000	128.000	125.000	—
Sisal (fibre)	28.883	28.863	24.281	26.000	21.480
Paddy	1.320.000	1.240.000	1.360.000	1.430.000	—
Vanille (préparée) ..	856	650	1.000	900 à 1.000	700
Tabac léger	4.300	4.420	4.600	5.410	6.090
Tabac corsé	675	700	750	915	—
Raphia	7.000	7.000	7.000	7.000	—
Arachides	33.804	33.292	30.315	38.000	42.700
Coton (graine)	4.912	5.809	5.373	8.540	11.410
Mais	88.600	91.200	105.000	105.000	87.500
Manioc (frais)	825.000	875.000	850.000	870.000	1.234.000
Agrumes et fruits ..	88.600	90.000	—	—	—
Aleurite (huile)	1.300	1.500	1.300	1.500	—
Anacarde (noix) ..	700	700	700	700	700
Banane export	14.000	18.000	32.600	40.000	50.000
Cacao	500	410	595	600 à 650	550
Girofle (clous)	4.800	6.000	200	3.500	223,50
Huiles essentielles					
(Ylang)		36	35		
Kapok	80 à 100	80 à 100	80 à 100	80 à 100	80 à 100
Poivre (sec)	1.398	1.878	1.430	2.317	2.842
Pois du Cap	21.564	20.000	10.000	19.500	10.230
Ricin (graines)	800	1.065	1.565	1.600	950
Agrumes	23.500	24.000	24.500	25.000	—
Patates et sàonjo ..	270.000	280.000	310.000	320.000	253.600
Banane bouche (ré- gime vert)	135.000	140.000	132.000	130.000	—
Haricots	26.500	28.500	29.000	30.000	47.000
Vigne (vin)	15.622 hl	15.126 hl	12.500 hl	15.000 hl	—
Pomme de terre ..	65.000	70.000	75.000	75.000	132.000

**EVOLUTION INDICATIVE DE LA PRODUCTION
CULTURES RICHES CULTURES VIVRIERES**
Prix au Producteur



2° *Le prix des produits agricoles.*a) *Prix au producteur de quelques produits agricoles (122)*
(en FMG par kilogramme)

Produits	Campagne					Observations
	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	
Arachide tout venant	22,1	23,6	25,0	25,2		
Café	110	100	100	105		
Vanille verte	175	175	185	130		
Girolle	115	110	110	110		
Aleurite	100	100	100	100		
Poivre	170	160	170	140		prix rendu usine
Manioc vert	2,75	2,75	3,0	3,0		
Coton graine Acala	50,0	50,0	50,1	48,2		prix rendu usine

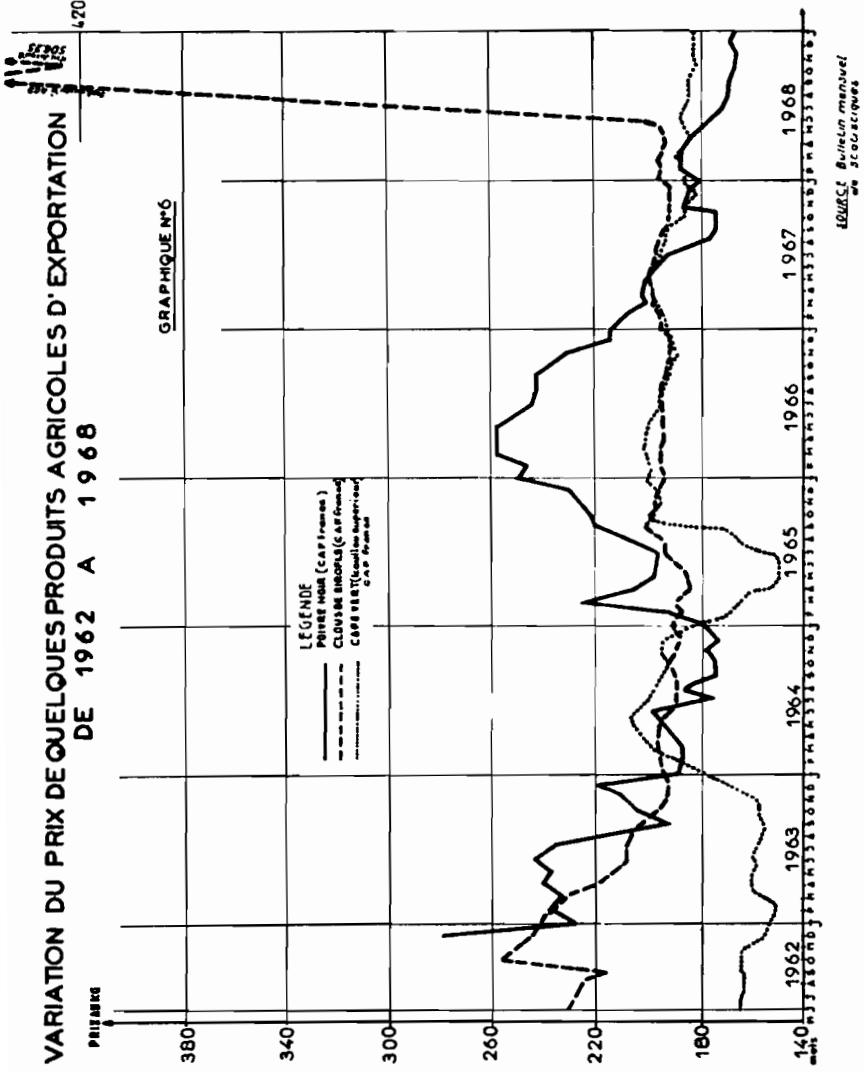
Dans l'ensemble, les prix au producteur varient moins fortement d'une année à l'autre que les prix FOB ; toutefois les prix indiqués ci-dessus constituent une moyenne entre régions et peuvent ne pas refléter exactement la réalité (pratiques commerciales douteuses, sous-production locale, etc.).

b) *Graphique des variations du prix de quelques produits agricoles d'exportation (cf. graphiques 5 et 6).*3° *Les variations saisonnières du prix des produits agricoles.*

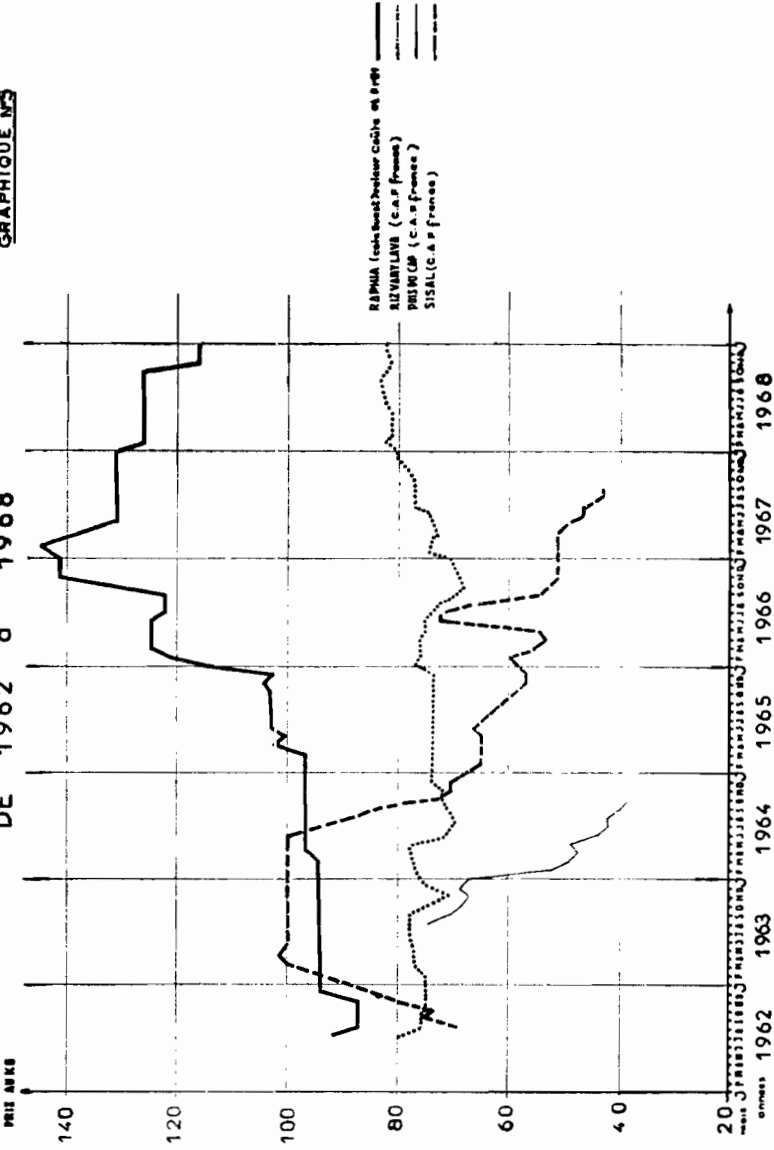
Un très grand nombre de produits agricoles sont soumis à des variations saisonnières de grande amplitude ; les variations de l'offre suivent de très près la production (et ceci n'est pas seulement vrai que pour les denrées périssables) ; le faible revenu monétaire de la grande majorité des paysans, leur endettement presque permanent, la perspective attrayante de dépenses prochaines sont la cause de ventes précipitées (et d'un troc douteux sur les lieux de la récolte, aire de battage du paddy par exemple) ; le stockage en cours de campagne et les reports éventuels d'une campagne à l'autre sont le fait des commerçants à tous les niveaux ; nombreux sont les paysans qui vendent plus

(122) Troisième rapport, op. cit. p. 14 et INSRE. — Situation économique au 1^{er} juillet 1967.

Le lecteur pourra se reporter à une étude fort intéressante : CINAM. — Décembre 1962. — *Analyse de la structure des prix et des circuits commerciaux internes*, Tananarive, 248.



VARIATION DU PRIX DE QUELQUES PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION
GRAPHIQUE N°5
 DE 1962 à 1968



LEADER: Bulletin mensuel de
 l'Institut

qu'ils ne le devraient et viennent ensuite, en période de soudure ou de semence, racheter leurs produits à un prix élevé : produit devenu rare, frais de stockage importants (conservation, pertes, rémunération de capital immobilisé, etc.), rente de situation enfin ; cet achat est souvent à l'origine d'un endettement prenant la forme d'une obligation de vendre la prochaine récolte, à un prix désavantageux pour le paysan dans la mesure où son pouvoir de discussion est amoindri.

L'élasticité de la demande des produits agricoles par rapport au prix est mal connue ; il est très difficile de la dégager de situations confuses et discrètes ; il semble qu'elle soit plus forte qu'on ne pourrait le penser au premier abord.

Dans les villes, l'existence d'une double clientèle (à revenus très modestes d'une part, et à revenus plus élevés d'autre part) assure la possibilité de ventes permanentes, qu'il s'agisse de ventes de produits saisonnièrement rares ou de produits de haute qualité ; par ailleurs, les prix effectifs correspondant rarement aux prix affichés ; la précision des mercuriales est limitée.

A titre d'exemple, le graphique des variations saisonnières du prix de la douzaine d'œufs du marché d'Analakely (« Zoma » de Tananarive) montre des variations de 50 % du prix minimum (graphique n° 7).

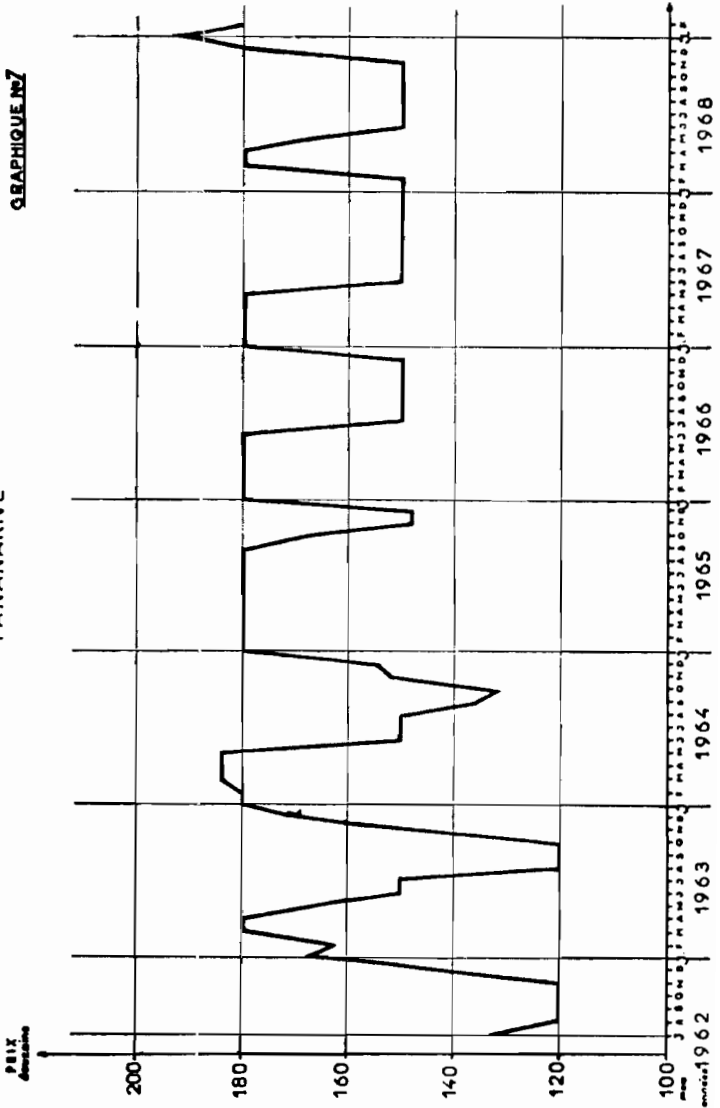
Le graphique (n° 8) des variations du prix du kilogramme d'oranges présente des discontinuités dues à l'absence de production pendant la période chaude ; les variations de cours peuvent atteindre la proportion de 1 à 3 ; la relative stabilité du prix minimum, confrontée à l'accroissement de l'approvisionnement indique un accroissement de la demande.

La pointe de juin correspond à une période de faible concurrence avec d'autres fruits.

Ces variations saisonnières de prix ont des répercussions psychologiques certaines ; à Ambatomancina (Sous-préfecture d'Anjozorobe) les oignons valent 30 — 35 francs le kg en février-mars 1968, mais à cette époque la production locale est nulle ; les paysans fondent des espoirs, mal fondés, sur la valeur de leur prochaine récolte ; en mai, au moment de la récolte les cours varient entre 15 et 20 francs (suivant la proximité des voies d'évacuation) ; la déception des paysans est grande ; quelques-uns d'entre eux refusent de vendre, mais la conservation du produit est difficile.

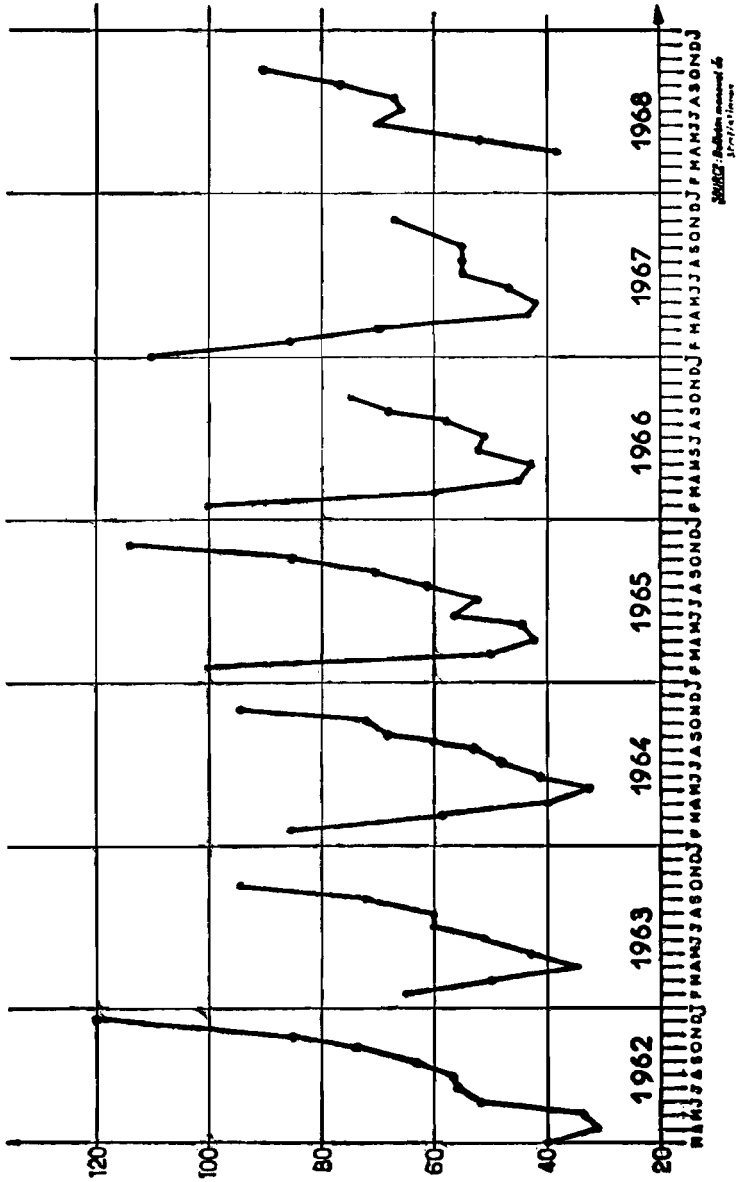
VARIATIONS SAISONNIERES DU PRIX DES PRODUITS AGRICOLES
 Prix de la douzaine d'œufs au marché d'ANALAKELY

TANANARIVE



VARIATIONS SAISONNIERES DU PRIX DES PRODUITS AGRICOLES
Prix du kilogramme d'oranges au marché d'ANALAKELY
Tananarive

GRAPHIQUE N° 2



SURVEILLANCE ECONOMIQUE DE
L'AGRICULTURE MALGACHE

C. — LES PRODUCTIONS ANIMALES

Dans cette présentation synthétique des productions animales, nous utiliserons notamment les études de LACROUTS et BUCK (123) ; compte tenu de son importance actuelle et potentielle, nous insisterons davantage sur l'élevage bovin. Mais les statistiques récentes et détaillées concernant l'élevage ne sont pas aussi abondantes que celles d'autres productions agricoles ; il n'a pas toujours été possible d'actualiser certaines données.

1° *Elevage bovin.*a) *Exploitation du troupeau*

◆ Dans les zones productrices, la *fécondité* serait de 72 %, de 60 % en moyenne pour l'ensemble de Madagascar (LACROUTS).

◆ La *mortalité des veaux* est extrêmement élevée : 32 % ; les survivants à 3 ans correspondent à 61 % des naissances ; la perte en viande-carcasse consécutive est supérieure à 40.000 t. (la lutte contre la mortalité des veaux reçoit actuellement une bonne priorité parmi les actions concernant l'élevage).

◆ Ces deux facteurs, entre autres, entraînent une stagnation du nombre de têtes ; depuis une quinzaine d'années le taux annuel d'accroissement du troupeau serait inférieur à 1 % (80.000 unités).

◆ L'âge de réforme des animaux est en moyenne de 7 — 8 ans pour les mâles et de 10 ans pour les vaches ; l'âge d'abattage a nettement diminué depuis une vingtaine d'années ; le plein développement n'est atteint qu'à l'âge de 7 ou 8 ans.

Concernant le *cheptel vif* les utilisations ou produits sont divers :

◆ 100.000 bœufs sont utilisés pour le charroi (124) ; le poids transporté en une année est grossièrement évalué à plus de 60 millions de tonnes kilométriques.

Les animaux servent aussi au *travail agricole* ; culture attelée (traction d'outils aratoires, etc.), mais surtout piétinage des rizières ; dans ce dernier cas, le gain en travail est annihilé, au moins, par la perte de poids entraînée.

(123) LACROUTS, SARNIGUET, Tyc. — op. cit.
BUCK (G.). — op. cit.

(124) 2.000.000 bœufs pourraient travailler, représentant l'équivalent de 10.000 tracteurs de 50 CV (PONCHEVILLE. — *La traction animale dans l'agriculture malgache*, Centre d'études rurales, 14 février 1966).

◆ La capacité potentielle de production de *fumier* serait de l'ordre de 30 millions de tonnes ; il ne serait employé (et dans des conditions médiocres) qu'un demi-million de tonnes ; dans le cadre d'une association agriculture-élevage souhaitée, ce potentiel est du plus haut intérêt.

◆ La production en lait des vaches-zébus malgaches est médiocre (125) ; le premier vêlage a lieu entre 4 et 5 ans ; l'intervalle de vêlage varie entre 15 et 24 mois ; la production annuelle (126) moyenne par vache est de l'ordre de 150 à 170 litres (300 l. par lactation) ; la production moyenne des vaches des « fermiers de la Sakay » s'établit à 1.200 — 1.300 l. ; celle des vaches métisses de la région de Tananarive à 2.000 l en moyenne.

Sur la ferme d'Ambatomirahavavy (127), en élevage très amélioré, la production *moyenne* de l'ensemble du troupeau laitier (vaches métisses) a été en 1966 de 4.000 kg (contre 893 en 1956).

La dispersion est donc extrêmement importante et, là encore, les potentialités sont élevées (128).

La production nationale annuelle de lait peut être estimée à 25 — 30 millions de litres ; mais l'on importe pour plus de 800 millions FMG de produits laitiers (dont 500 en lait concentré sucré), équivalent à 20 millions de litres de lait.

Les *peaux* sont très mal exploitées (coupures, marques au fer, blessures, etc.) ; 30 % ne sont pas collectés.



Le principal intérêt du cheptel bovin est (et restera longtemps) la production de viande.

◆ LACROUTS a calculé le « *cheptel disponible* » :

— « Disponible global » : 10 % de l'effectif (129) soit 900.000 têtes.

(125) BUCK (G). — A propos du rendement en lait des vaches en environnement traditionnel et en environnement amélioré aux alentours de Tananarive — *Terre Malgache* n° 3, janvier 1963, p. 119-137.
 HUYNH VAN NHAN. — *Premier rapport sur le cheptel laitier de la région de Tananarive. Les bovins laitiers du canton d'Itaosy*. Centre ORSTOM, Tananarive.

En 1966, les importations de lait et produits de la laiterie ont représenté une dépense de 804 millions FMG.

(126) Du fait de la durée entre vêlages successifs, la notion de production par lactation présente de graves inconvénients et doit être rejetée.

(127) BUCK. — op. cit, p. 132.

(128) Par un calcul simple, on montre qu'une production moyenne (1.000 litres de lait par an) concernant 1 % des vaches seulement permettrait la suppression des importations de lait.

(129) Les rendements dans la zone productrice sont plus élevés (11 à 13 %).

— « Disponible exploité ou réel » :	mâles	5 %	: 475.000 têtes
	vaches	4,1 %	: 383.000 têtes
			<hr/>
		9,1 %	: 858.000 têtes

En retenant un taux de disponibilité minimum de 9,6 % le « disponible conservé » (non exploité) serait de 0,5 % soit 50.000 têtes.

◆ Le poids moyen en carcasse est de 100 — 110 kg, 150 kg pour les abattages d'usines (130) ; le rendement en viande est proche de 50 %.

◆ 75 % des animaux abattus sont autoconsommés (131).

◆ La consommation de viande est relativement élevée : 25 kg par habitant et par an (bœuf, porc, mouton et abats compris) ; 30 kg dans l'Ouest, 12 kg sur les Plateaux, 4,6 kg dans l'Est.

◆ Madagascar exporte des animaux sur pied (à destination de la Réunion et Maurice), du corned-beef d'excellente qualité et de la viande congelée — désossée.

Tableau des exportations bovines en 1966 (132)

	Quantités	Valeur (milliers de F)
Animaux sur pied	5.250 t	240.000
Viande de bovins réfrigérée ou congelée	3.046	678.000
Viande de bovins autres que réfrigérée ou congelée	950	171.000
Conserves de bœuf	2.770	670.000
	<hr/>	<hr/>
	12.016 t	759.000

b) *Circuits commerciaux et prix*

LACROUTS indique que « le commerce du bétail intéresse un millier de marchands de bestiaux, déclarés ou non, sans compter leurs rabatteurs et leurs employés. La plupart des animaux proviennent des zones productrices et tous les transports s'effectuent à pied. Ce commerce est

(130) Il existe 4 grandes usines (Rochefortaise à Diégo-Suarez et Tuléar, SEVIMA à Tananarive et Tamatave) et 1 usine moyenne (Lachaize à Ambohimahasoa).

(131) La consommation se fait, dans une certaine mesure, lors de cérémonies coutumières, durant lesquelles des distributions de viande sont pratiquées ; la répartition de la consommation dans le temps est donc mauvaise.

(132) sont exclus : les abats, les peaux, les cornes, les extraits et jus de viande, saucisses et saucissons, les viandes salées, séchées ou fumées, le sang de bétail, etc.

soumis à des conditions difficiles dont les causes principales sont la dispersion de la production et l'absence de voies de communications » (133). Ces déplacements entraînent des pertes élevées : animaux égarés ou morts, perte de viande par amaigrissement, représentant 6 à 12 % du prix d'achat, mais dans les conditions actuelles, ce mode de transport est le plus économique (134). Le prix au producteur varie en fonction de la qualité des animaux, des saisons et de la distance du point d'utilisation. Pour un bœuf de qualité boucherie de 330 kg vif, vendu entre février et septembre, LACROUTS a relevé en 1962-1963 les prix moyens au kg vif suivants :

Port-Bergé	28	FMG
Maintirano	33	»
Bekily	35	»
Tananarive et Ambalavao	46	»
Antalaha	50	»

Le prix moyen d'un bœuf dans une zone de production est d'environ 9 à 13.000 FMG. Le prix moyen de vente de la viande au détail est bas : 90 à 140 FMG le kg de viande avec os, 250 FMG le kg de filet de bœuf.

c) Valeur de la production

LACROUTS, pour 1962, arrive aux résultats suivant (en millions FMG)

Emplois du cheptel vif :

Transports par charrette	1.000	
Transports par portage	p.m.	
Façons culturelles	3.150	
Fumier	300	
Lait	530	
	<hr/>	
	4.980	4.980

Emplois du cheptel abattu :

Usines et exportations (50.000 têtes)	550	
Boucherie (150.000 têtes)	1.560	
Autoconsommation (660.000 têtes)	4.750	
	<hr/>	
		6.860
		<hr/>
Total exploitation élevage bovin		11.840

(133) Les trajets d'acheminement sont longs : 200 à 700 km, soit 10 à 40 jours de convoi.

(134) Prix du transport ferroviaire : 12 FMG la tonne kilométrique ; transport frigorifique en carcasse : 42 FMG la tonne kilométrique. Le prix vif augmente, d'après LACROUTS, de 1,80 FMG tous les 100 km ou tous les 4 jours de marche.

La part de l'élevage bovin dans le revenu national est d'environ 8 %, ce qui est peu dans un pays dont les potentialités de l'élevage sont élevées.

Pour la même période la fiscalité frappant les animaux s'établissait ainsi :

Taxe sur les bovidés	600 millions FMG	
Taxe sur les pâturages	60	»
I.B.D. sur les gros éleveurs	125	»
Taxes et impôts sur le commerce du bétail	245	»
Taxes d'abattage en brousse	6	»
Taxes et impôts sur le commerce de la viande	105	»
Droits de sortie	13	»
	<hr/>	
	1.154 millions FMG	

soit 10 % de la valeur de la production.

2° Les élevages autres que bovin (135).

Le *cheptel porcine* est exposé à diverses épizooties (peste porcine, maladie de Teschen, etc.) ; il varie en nombre de façon sensible d'une année à l'autre.

En 1966, il est estimé à 450.000 têtes ; le taux d'exploitation est égal à 70 %.

Exportation à la Réunion

	1964	1965
Animaux vivants exportés sur la Réunion (en têtes)	8.684	1.467
Viande de porc exportée sur la Réunion, équivalent en têtes	67	96
Transformation en usines (en têtes)	1.100	1.600

(135) BUCK. — Où en est l'élevage... ? op. cit., p. 123-132 et Economie malgache, — op. cit., p. 119-127.

Les prix sont relativement élevés, ce qui explique des importations de charcuterie: 130 francs le kg vif de porc charcutier; 90 à 115 francs pour les porcs de qualité moyenne ou les verrats et truies réformés. La consommation de porc augmente sensiblement.

Les *chèvres* sont peu utilisées pour le lait ; leur viande est consommée (60 à 100 t par an) ; le troupeau de métis angora tondables (30 à 35.000) donne une production annuelle de 36 t de laine mohair dont 11 t ont été exportées en 1965 ; cette production se développe.

Les *ovins* sont utilisés pour la consommation familiale (600 à 700 t) ; 30.000 ovins seulement sont abattus en moyenne dans les abattoirs et les usines ; pour un poids moyen de 25 — 30 kg, le prix d'achat d'un mouton est de 1.500 francs ; la viande est vendue 90 à 130 francs le kg. Il a été exporté une soixantaine de tonnes d'animaux vifs sur la Réunion ; 7 à 8.000 métis Mérinos fournissent quelques dizaines de tonnes de laine.

Les *volailles* ont une importance certaine ; elles fournissent 300 à 400 millions d'œufs par an et 20 à 25.000 t de viande, appoint alimentaire non négligeable.

Les exportations de *peaux de caïman* diminuent : 18 t en 1966 pour une valeur de 122 millions FMG, contre 437 t en 1949.

La production de *miel* et de *cire* est importante, mais les exportations de ces produits, après une période faste (1.000 t de cire en 1929), restent encore réduites (27 t de miel en 1966 et 245 t de cire représentant une valeur totale de 55 millions FMG).

La *pêche maritime* s'intensifie à la suite de la création de sociétés disposant d'un équipement moderne (Somapêche) ; mais les moyens et les techniques des pêcheurs de la côte Ouest n'évoluent guère ; la production est de l'ordre de 5 à 7.000 t par an (136).

La *pêche en eau douce* s'intensifie ; la pisciculture et la rizipisciculture permettent des rendements plus élevés ; la production « naturelle » d'un étang (sans apport extérieur) est de 2 à 400 kg par hectare par an ; elle peut atteindre 4 à 6 t si l'élevage est amélioré ; la production totale annuelle serait égale à 25 — 30.000 t (soit un rendement moyen de 50 kg par an pour les 550.000 ha des plans d'eaux), la production totale des eaux continentales (pêche et pisciculture) de 40 à 50.000 tonnes.

(136) Le « Rapport de Madagascar » donne la répartition :

6.000 t de poisson	—	45 FMG/kg au producteur
300 t de crevettes	—	75 FMG/kg au producteur
40 t de langoustes	—	125 FMG/kg au producteur
60 t de coquillages	—	100 à 500 FMG au producteur.

3° Résultats d'ensemble de l'élevage.

En 1968 (137) la production de l'élevage est évaluée à 15 milliards FMG.

	Taux d'exploitation	Cheptel	Production	Valeur
	Poids unitaire	Abattages	1.000 t	millions FMG
BOVINS				
Cheptel (milliers)		10.000		
Taux abattages (milliers).	9,5 %	900		
Viandes, poids unit. total	140 kg		126	6.190
Animaux vivants exportés (milliers)			10	72
Peaux fraîches			20	500
Lait (millions de l)			42,75	855
				<u>7.917</u>
PORCINS				
Cheptel (milliers)		600		
Taux abattages (milliers)	70 %	420		
Viandes, poids unit. total	60 kg		25,2	2.520
VOLAILLES				
Cheptel (milliers)		17.000		
Taux abattages (milliers)	175 %	30.000		
Viandes, poids unit. total	0,8 kg		24	2.400
Oeufs (millions)			100	2.000
				<u>4.400</u>
OVINS CAPRINS				
Cheptel		770		
Viandes			2,05	205
DIVERS				
Peaux de caïman, cire, miel				150
TOTAL				<u>15.190</u>

Les exportations s'élevaient en 1966 à 2.319 millions, ainsi ventilées (138) :

EXPORTATIONS

en millions de Francs.

	<i>Bovins</i>	<i>Porcins</i>	<i>Ovins</i>	<i>Caprins</i>	<i>Divers</i>
Sur pied	241	0,4	4,4	7,8	0,5
Viandes fraîches ..	171	5	5,9		38
Viandes congelées .	678	8,5	0,04		
Conserves	668	7,8			49 (139)
Cuirs et peaux					585 (140)
Autres exportations du règne animal					64,7
Total exportations 2.319 millions.					

Pour 1968, les exportations « produits du règne animal » se présentent ainsi :

Produits du règne animal	1.187,1 millions de francs	
dont Bovins (18.800 têtes)	277,2	»
Viandes et abats	575,1	»
Poissons, crustacés, mollusques	282,1	»
Burgaus et coquillages vides	27,7	»

Il faudrait ajouter :

Conserves de viande	664,6	»
Extraits et jus de viande	21,9	»
Cuirs bruts de bovins	184,9	»

D. — LES PRODUCTIONS FORESTIERES

Les productions forestières ne sont pas les seules utilités de la forêt ; le rôle de protection est aussi important que celui de production : lutte contre l'érosion, régularisation du régime de la pluviosité et des cours d'eau, etc...

(138) Statistique du Service de l'élevage et de la pêche maritime, année 1966 — M.A.E.R. Tananarive.

(139) dont extraits et jus de viande 38,8 millions.

(140) dont cuirs bruts de bovins 335 millions
peaux de crocodile 133 millions

La production forestière est difficile à évaluer ; les prélèvements des populations au titre de droits d'usage sont importants ; l'exploitation commerciale est encore réduite ; les permis d'exploitation couvrent en général des superficies faibles ; la capacité des scieries est modeste.

Toutefois, le potentiel (on se préoccupe actuellement de le déterminer avec plus de précision) est élevé ; malheureusement, toute exploitation importante se heurte au relief accidenté (les forêts faciles d'accès ayant déjà été exploitées), à l'absence d'infrastructure routière et portuaire, au manque d'homogénéité des peuplements (les espèces et variétés présentant un intérêt économique sont nombreuses, mais les grands peuplements homogènes rares).

La production annuelle de bois de chauffe peut être estimée à 3-4.000 stères (141) (soit une valeur de 1,5 à 2 milliards FMG, la stère valant 500 FMG) ; celle de bois d'œuvre à 4-500.000 m³ (soit une valeur de 1,2 à 1,5 milliards, pour un prix de 3.000 FMG le m³) (142).

Pour 1966, les exportations de bois ou produits dérivés sont égales à 900 t (bois bruts communs et bois de palissandre brut) pour une valeur d'environ 20 millions FMG ; les importations sont cinq fois plus élevées en valeur (pour 1.200 t), et comprennent du bois plaqué ou contre-plaqué, du bois reconstitué, des caisses, cagets, etc...

Le reboisement industriel de *Pinus patula* et *Pinus kashya* de la Haute-Matsiatra (sous-préfecture de Fianarantsoa et d'Ambohimahasoa) couvre 17.000 ha ; son exploitation industrielle en vue de la production de pâte à papier reste encore aléatoire (problème de l'évacuation de la pâte exportée). On tend à négliger les produits non ligneux de la forêt (tanins résineux et surtout fruits et gibier) ; l'apport nutritif d'origine paraforestière est considérable pour de nombreuses populations (Tanala, Zafimaniry, Betsimisaraka, Bezanozano, Tanosy, etc...) ; chasse, pêche et cueillette sont des activités primordiales pour de nombreux enfants ou adultes ruraux habitant les régions (ou à proximité de régions) forestières ; de façon générale, on sous-estime l'apport alimentaire et parfois monétaire des activités secondaires de cueillette, de chasse, de pêche et artisanales ; pour bien des communautés, une disparition de ces sources serait catastrophique ; les populations forestières ont de ce fait, et sauf exception (143), un niveau alimentaire à peu près satisfaisant, malgré une production agricole réduite.

(141) Extrapolation des données d'Economie malgache, p. 136.

(142) La valeur du charbon de bois produit artisanalement atteint probablement le milliard de francs malgaches.

(143) Invasion de rats par exemple ; cf. RAKOTOMANANA (Richard) — Peut-on prévoir les invasions de rats ? ou l'invasion de rats en forêts, vue par un forestier — *Terre Malgache*, n° 1, janvier 1967, p. 239-254.

III

LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ENSEMBLE ECONOMIQUE MALGACHE

A. — L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

L'étude des agrégats nationaux permet de mieux préciser le poids des divers secteurs d'activité dans les principales optiques de la comptabilité économique : production, revenu, dépense.

Du fait de l'insuffisance des données statistiques de base, Madagascar a, dans ce domaine, un retard certain ; seules deux comptabilités économiques ont été réalisées pour 1955 et 1960, cette dernière sur le modèle préconisé dans « Planification en Afrique » — Tome 4. Ministère de la coopération.

Depuis, pour chaque année, une comptabilité simplifiée et approximative est effectuée.

1° *Importance relative de l'agriculture dans la production intérieure brute.*

Les évaluations de la production intérieure brute et du produit intérieur brut aux prix du marché sont (en francs courants) (144-145) :

Année	Production intérieure brute	Produit intérieur brut
1953	77,2	87,4
1956	86,3	100,5
1960	113,4	134,2
1964	132,5	161,7
1965	137,7	168,2
1966	145,1	176,8
1967	154,0	187,5

(144) Source : I.N.S.R.E. — données définitives, à paraître prochainement dans les Comptes de la nation 1966.

(145) Source : Comptabilité économique 1960 et Quatrième rapport, p. 1 et 2.

Pour l'année 1966, la production — sortie de branche (146) est évaluée à :

Agriculture traditionnelle	32,8 milliards
Agriculture et élevage modernes (147)	2,8 »
Elevage — pêche — chasse	17,9 »
Forêts et produits de cueillette	7,4 »
Agro-industrie (sisal, sucre, manioc, etc.)	5,2 »
Industrie alimentaire	18,5 »

La production intérieure brute — sortie de branche pour l'ensemble de l'économie est de 150 milliards (140 + 10 de droits et taxes à l'importation).

Nous constatons la modeste participation de l'agriculture traditionnelle à la production intérieure brute ; ceci est dû, pour l'essentiel, à la faible capacité d'autofinancement du secteur agricole traditionnel.

Les agriculteurs sont dans une situation économique difficile : la capacité de financement dégagée de leur exploitation reste modeste.

2° Développement de l'agriculture par rapport aux objectifs du plan.

Une aide extérieure à l'agriculture est nécessaire ; elle est organisée et centralisée par le Gouvernement en fonction d'objectifs fixés par le plan. Le Quatrième rapport sur l'exécution du plan quinquennal 1964-1968 nous livre quelques indications sur la réalisation de ces objectifs.

Produits	Année	Coefficient de réalisation par rapport aux objectifs 1968	
Riz	1967	99,6 %	(148)
Café	1967	105,1 %	(148)
Elevage bovin exportation	1968 (Prév.)	100 %	(149)
Tabac	1967	71,6 %	(148)
Coton	1967	67,6 %	(148)
Banane exportation	1967	57 %	(148)
Arachides	1967	65,5 %	(148)
Poivre	1967	100 %	(148)
Girofle clous	1967	325 %	(148)
Vanille	1967	166,6 %	(148)
Reboisement et autres investissements forestiers	1967	30 à 40 %	(149)
Aménagement des terres	1967	60 %	(149)
Recherches appliquées	1967	113 %	(149)
Centre de dressage des bœufs	1967	65 %	
Formation des cadres agricoles :			
cadres E	1967	65 %	
cadres C	1967	43 %	
Cadastre	1967	3,2 %	
Propriétés non exploitées à récupérer ..	1967	16 %	

(146) Incorporant les taxes à l'exportation, taxe à la commercialisation, impôts indirects mais excluant la taxe de transaction.

(147) Entreprises agricoles ayant au minimum un embryon de comptabilité.

(148) Source : Quatrième rapport — op. cit., p. 4.

● (149) Rapport de Madagascar — 1964-1967 — op. cit., p. 3-5.

Les objectifs du plan devraient être dépassés pour les productions vivrières et quelques productions commerciales. Mais d'autres objectifs agricoles du plan seront difficilement atteints : ce fait résulte, à notre sens, de l'ambition excessive de certains objectifs retenus (oléagineux, produits forestiers, cacao, etc.), de l'insuffisance des cadres formés et du manque de précision de la politique économique agricole. A titre d'illustration le tableau suivant dresse le pourcentage d'investissement réalisé en 1967 par rapport aux objectifs de 1968 (150).

Pourcentage de l'investissement réalisé par rapport à l'objectif 1968 dans quelques domaines d'intervention.

Formation et enseignement agricoles	100 %	(151)
Recherche appliquée	78,5 %	
Riz	69 %	
Défense des cultures	40 %	
Forêts	30 %	
Arachide	12 %	(non compris investissement des syndicats de communes)
Protection sanitaire (tous élevages)	16,7 %	
Service topographique	6 %	
Abattoirs industriels	0 %	(à l'étude).

B. — L'AGRICULTURE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR

Pays en voie de développement, encore faiblement industrialisé, Madagascar puise la majeure partie de ses devises dans l'exportation des produits agricoles. La richesse et la diversité de son potentiel agricole transparaissent dans la variété de ces exportations (152).

(150) Rapport de Madagascar — 1964-1967 — op. cit., p. 5.

(151) Les investissements ont été réalisés (lycées et collèges agricoles nouveaux) mais la pénurie de professeurs y reste préoccupante.

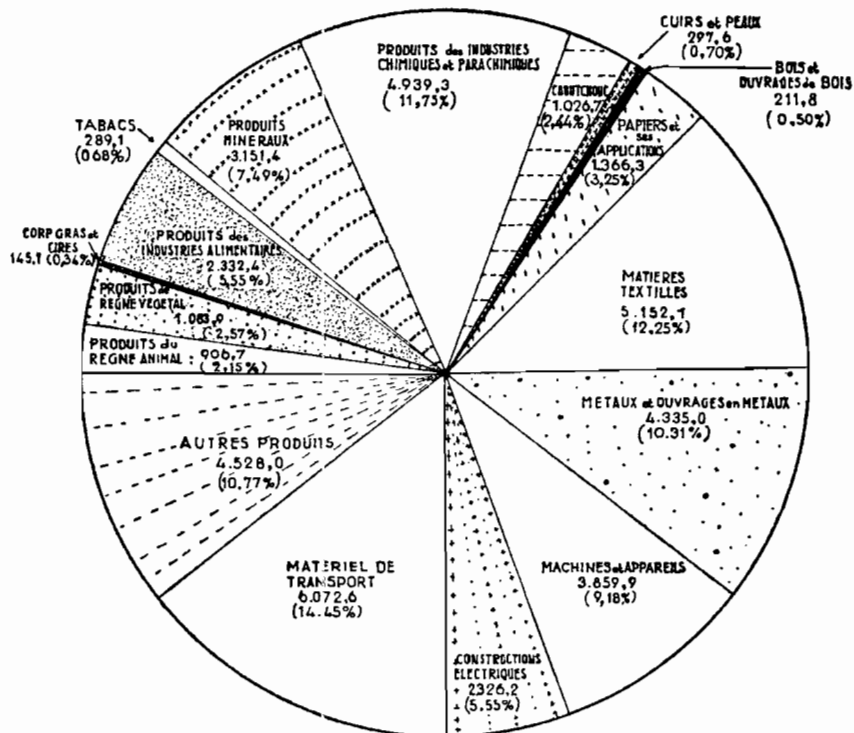
(152) La publication de l'I.N.S.R.E. « Situation économique au 1^{er} janvier 1967 » évoque ainsi le problème (p. 1) : « C'est encore dans les relations économiques avec l'extérieur que résident le potentiel d'équipement et le relais indispensable d'une industrialisation qui a de la peine à se développer dans un marché encore trop étroit. Le souci d'accroître ces échanges pour le développement des productions et des marchés extérieurs répond à l'impératif de stimuler le marché intérieur et de favoriser ainsi les investissements. Il n'en reste pas moins que la chute des cours mondiaux et la hausse progressive des prix des produits importés se conjuguent dans la dégradation des termes de l'échange (— 6 % par rapport à 1962) à tel point que l'accroissement du volume des exportations (+ 4,5 % par rapport à 1962) ne suffit pas à maintenir notre pouvoir d'achat au niveau qu'il avait atteint en 1962 ».

Mais Madagascar, malgré ses efforts, ne peut satisfaire tous les besoins alimentaires de sa population et doit importer des produits alimentaires.

Evolution des taux de couverture

1960	67 %			1965	66 %	
1961	75 %			1966	69 %	
1962	78 %			1967	72 %	
1963	64 %			1968	68 %	
1964	68 %					

STRUCTURE DES IMPORTATIONS 1968 (en valeur)



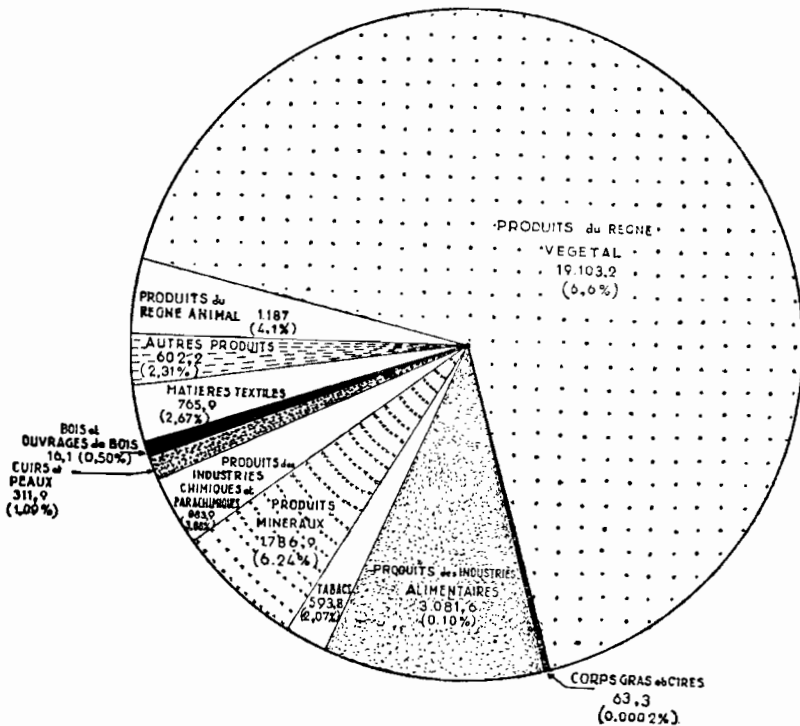
Toutefois, dans la balance commerciale nationale, les produits agricoles occupent une place beaucoup plus importante dans les exportations que dans les importations, ce qui pèse lourdement sur l'évolution des termes de l'échange.

Le taux de couverture en valeur des importations par les exportations s'établit à 68,1 % en 1968.

1° *Importance relative des produits agricoles dans les exportations.*

Les graphiques n° 9 et n° 9 bis donnent, pour 1968, la place des divers produits agricoles dans les importations et dans les exportations.

STRUCTURE DES EXPORTATIONS 1968 (en valeur)



GRAPHIQUE No 9 bis

2° *Les produits agricoles exportés.*

Pour la période 1960-1967, nous avons calculé les valeurs moyennes et les rangs moyens des principaux produits exportés.

a) *Valeurs moyennes et coefficients de variation des produits exportés.*

P r o d u i t s	Valeurs moyennes en millions FMG	Coefficient de variation
1 — Café	6.694,0	0,14
2 — Vanille	1.830,6	0,24
3 — Sucre	1.663,0	0,29
4 — Riz	1.370,6	0,35
5 — Sisal ficelle	1.172,9	0,48
6 — Tabac	937,4	0,25
7 — Raphia	907,5	0,18
8 — Viandes — abats	695,5	0,27
9 — Clous de girofle	657,1	0,31
10 — Pois du Cap	528,9	0,20
11 — Consom. viandes	521,4	0,33
12 — Arachide	452,2	0,27
13 — Manioc — tapioca	407,0	0,11
14 — Graphite	402,4	0,10
15 — Essence de girofle	363,6	0,10
16 — Poivre	313,7	0,24
17 — Mica	284,0	0,39
18 — Cuir	221,8	0,23
19 — Bovins	189,4	0,31
20 — Haricots	159,9	0,34
21 — Peau crocodiles	131,5	0,31
22 — Rabanes	112,9	0,15
23 — Ylang-Ylang	109,2	0,17
24 — Huile aleurite	102,4	0,40
25 — Coton	76,4	0,55
26 — Pierres	75,7	0,40
27 — Rhum	67,0	0,19
28 — Cacao — chocolat	61,1	0,26
29 — Cire	51,7	0,25
30 — Ricin	29,2	0,52

Le calcul du *rang moyen* et de *l'écart-type* des rangs pour les produits exportés permet d'obtenir un tableau pratiquement identique au précédent ; l'écart-type est nul pour le café qui occupe toujours la première place dans les exportations ; les autres produits occupent des rangs moins stables (très instables pour le sisal, les clous de girofle).

b) *Evolution des exportations agricoles.*

Le tableau appelle deux remarques :

- 1) Compte tenu de l'augmentation régulière du volume des exportations, les coefficients de variation des valeurs moyennes sont relative-

ment faibles. Toutefois, la valeur élevée du coefficient pour certains produits peut s'expliquer :

— soit par une irrégularité des cours mondiaux, indépendante de la variation de la production ; c'est le cas du sisal dont les cours se sont effondrés depuis 1965 ;

— soit par une variation substantielle de la production ; c'est le cas des conserves de viande dont la production s'élève régulièrement de 11 % par an ;

-- soit par une anomalie de production ou de commercialisation autre que la variation des cours ; c'est le cas du riz dont la récolte a été très faible en 1964 ; c'est aussi celui du coton dont les exportations ont cessé depuis sa transformation sur place.

2) Le faible écart-type des produits à rang majeur, à quelques exceptions mentionnées ci-dessus, implique une pérennité de la structure de ces exportations agricoles. De fait, les corrélations entre *les prix à l'exportation* et *les volumes exportés* sont faibles, nuls, parfois négatifs ; par exemple :

● pour le café et le sucre les coefficients de corrélation de Bravais-Pierson sont 0,045 et 0,05. Prix et volume exportés sont pratiquement indépendants.

● pour la vanille et la girofle, les coefficients sont négatifs : — 0,77. — 0,61. Le volume des exportations a augmenté alors même que les cours s'effondraient.

3° Balance alimentaire.

Parmi les importations alimentaires figurent essentiellement :

- des produits laitiers (à peu près 95 % des importations de produits du règne animal, conserves exceptées) ;
- de la farine de froment : 70 % ;
- des boissons alcoolisées (50 % des produits agricoles transformés importés).

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE 1964 A 1968

EXPORTATION *Produits du règne végétal*

	<i>Millions FMG</i>	<i>Tonnes</i>
1964	12.333	128.937
1965	13.919	136.362
1966	14.509	156.134
1967	15.418	165.367
1968	19.103	189.265

Produits du règne animal

	<i>Millions FMG</i>	<i>Tonnes</i>
1964	1.054	9.452
1965	1.295	9.408
1966	1.318	10.791
1967	1.040	11.069
1968	1.187	11.329

Produits industriels alimentaires

	<i>Millions FMG</i>	<i>Tonnes</i>
1964	3.450	94.897
1965	2.414	61.314
1966	2.858	128.446
1967	3.637	112.943
1968	3.081	105.428

IMPORTATION

Produits du règne végétal

	<i>Millions FMG</i>	<i>Tonnes</i>
1964	1.030,8	26.012
1965	3.402	102.202
1966	1.625	41.552
1967	908	20.688
1968	1.083,9	25.830

Produits du règne animal

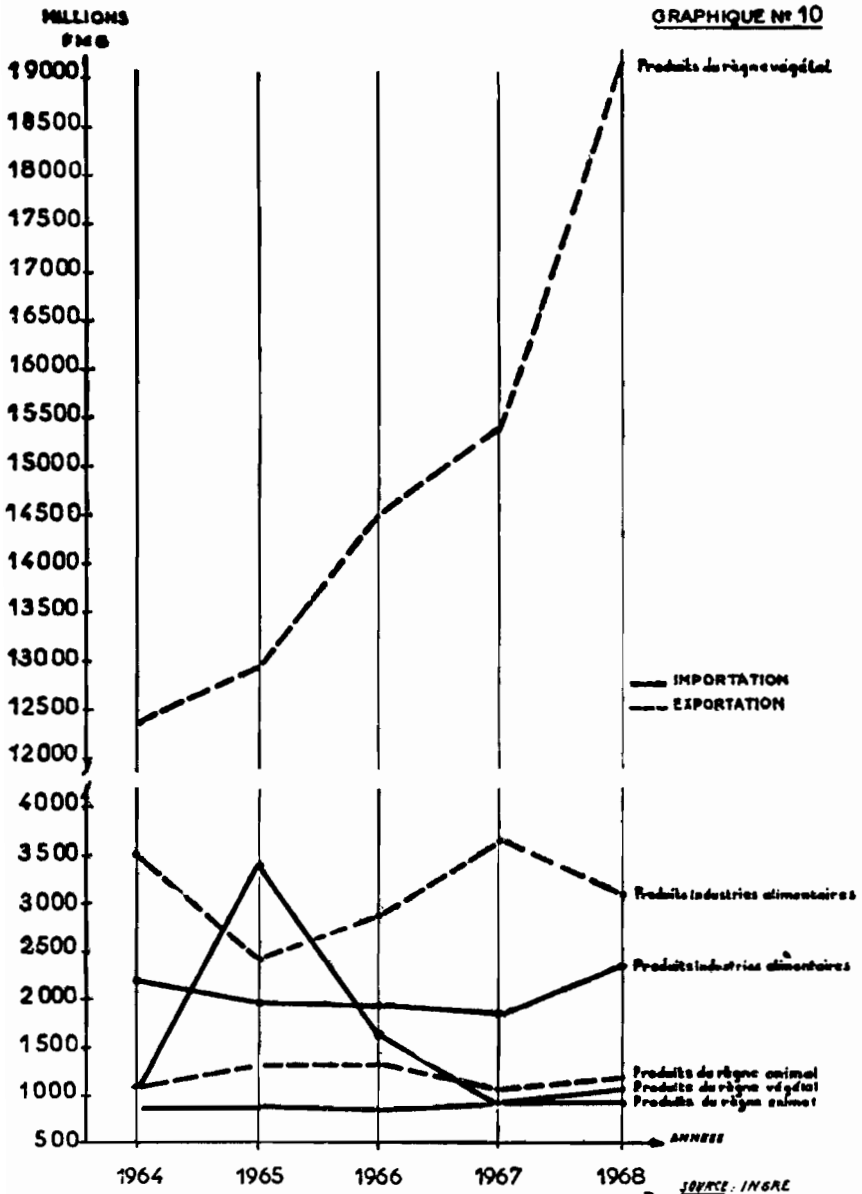
	<i>Millions FMG</i>	<i>Tonnes</i>
1964	2.172,5	28.582
1965	1.942,8	25.956
1966	1.924,6	25.009
1967	1.875,9	24.994
1968	2.332,4	29.040

Nous en tirons les graphiques n° 10 et n° 11 de la balance alimentaire et balance alimentaire globale en valeur.

Sur ces graphiques la position excédentaire de Madagascar est évidente.

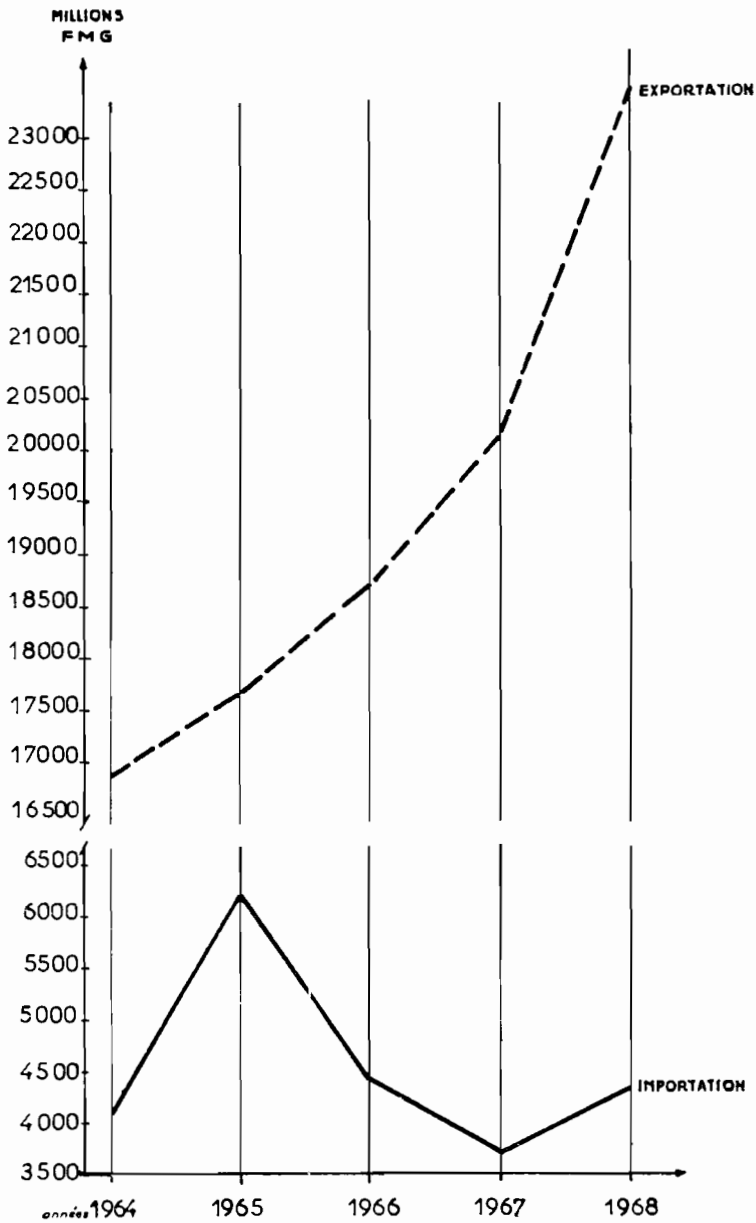
La croissance en valeur des exportations est régulière et correspond à une augmentation en volume.

BALANCE ALIMENTAIRE EN VALEUR



BALANCE ALIMENTAIRE GLOBALE EN VALEUR

GRAPHIQUE N° 11



SOURCE : INSRE

4° *Termes de l'échange.*

L'étude du prix moyen de la tonne exportée et de la tonne importée permet de calculer une expression possible des termes de l'échange (défini ici comme le rapport entre le prix moyen de la tonne exportée et celui de la tonne importée).

Sans entrer dans les détails annuels, il apparaît une tendance centrale de pente négative ; les termes de l'échange se détériorent ; on remarque en particulier la diminution sensible du prix moyen de la tonne exportée (153).

Cette situation deviendrait rapidement tragique si l'on n'observait pas par ailleurs une progression volumétrique des exportations (du seul règne végétal, ce qui est anormal dans un pays dont la vocation à la production de viande est certaine).

Il reste que cette dégradation des termes de l'échange place Madagascar dans une position difficile et *impose*, en compensation, un fort accroissement des rendements, des productions et des exportations.

(153) « L'indice de la valeur de la tonne importée, pétrole brut exclu, est passé de 90 en 1960, à 101 en 1964 et 107 en 1966 alors que celui de la tonne exportée baissait de 114 en 1960, à 106 en 1964 et 98 en 1966 (année de base : 1962 = 100) ».

Cette tendance est moins nette pour les dernières années (cf. *Inventaire socio-économique 1964-1968*, p. 369) :

base 100 = 1967

Année	1964	1965	1966	1967	1968
Indice du volume des exportations	88,9	95,6	100,5	100,0	111,5
Indice des valeurs moyennes exportations	99,4	92,0	93,4	100,0	99,8
Termes de l'échange	109,2	99,3	97,3	100,0	93,3

LE STATUT DU METAYAGE ET DU FERMAGE

L'exposé des motifs de l'Ordonnance n° 62-045 du 19 septembre 1962 rejette d'abord la suppression immédiate et d'office du métayage malgré les inconvénients de celui-ci et les « abus préjudiciables aux cultivateurs » ; l'objet de l'ordonnance est d'en « régulariser l'exercice » ; le texte justifie le Statut du métayage par une évolution future souhaitée qui permettra au métayer d'accéder à plus d'indépendance vis-à-vis du propriétaire et à plus de responsabilité : il faut remarquer en effet que le Statut du métayage prévoit en son article 24 que « le métayer est tenu de se conformer aux instructions données par le bailleur qui prend une part effective à la marche de l'exploitation... ».

Le Statut a pour but :

a) de stabiliser la situation du preneur, en imposant un écrit ou, à défaut d'écrit, en imposant le statut-type du métayage, en fixant les garanties du preneur contre les évictions abusives et en accordant au preneur un droit de préemption du fonds cédé à bail, si le bailleur le met en vente.

b) d'alléger et de régulariser les charges pesant sur le preneur par la définition des conditions relatives à son installation et par la fixation des obligations incombant aux deux parties et, en particulier, par la fixation d'un taux maximum du prélèvement du bailleur.

c) de conférer au preneur certains avantages tendant à l'inciter directement à développer des efforts ; par exemple : son indemnisation par le bailleur pour les améliorations apportées au fonds.

Quelques points du Statut sont remarquables :

- 1) Le champ d'application du statut est limité aux propriétés de plus de 3 ha ; « les relations entre les propriétés de moins de 3 ha et leurs preneurs continueront à être régies entièrement par les usages », ce qui limite singulièrement (mais probablement pour un temps seulement) l'application du Statut.
- 2) La sous-location et le sous-métayage sont interdits.
- 3) La durée minimale du contrat de bail est de un an.
- 4) Au cas où le bailleur procède au recrutement du preneur hors de la proximité immédiate du bien d'exploitation, il doit assurer, à ses frais, le transport aller et retour à la fin du bail, du preneur et de sa famille ; le bailleur doit, dans certains cas, faire au preneur des avances en riz pour sa subsistance, des avances de semence et des animaux devant former souche ; ces avances sont « remboursées au bailleur, au moment de la récolte » soit en espèces, soit en nature et avant le partage du produit de la récolte.
- 5) L'article 28 dispose : « Lorsque le bailleur remplit les obligations mises à sa charge par le présent texte, le montant de ce qui lui est dû ne peut excéder le quart du produit de la récolte.

ANNEXE 2

COMPTE D'EXPLOITATION DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS RURAUX

(Année 1962) (1)

N° 1 COMPTE D'EXPLOITATION

en millions de FMG

<i>Ressources</i>	<i>Commercialisées</i>	<i>Non-commercialisées</i>
Culture	10.943	26.453
Elevage	7.868	2.850
Chasse	20	143
Pêche	880	863
Forêt	1.045	5.200
Artisanat	1.971	878
Commerce	1.744	
Divers	600	510
Production totale	25.081	36.989
<i>Emplois</i>		
Achats annuels	2.596	
Matériel d'exploitation agricole	393	
Produits d'exploitation agricole	115	
Produits, commerce, artisanat	882	
Divers	1.198	
Dépenses totales	5.185	
Revenu brut d'exploitation des entrepreneurs individuels	19.896	36.898

N° 2 COMPTE D'AFFECTATION

<i>Ressources</i>	<i>Commercialisées</i>	<i>Non-commercialisées</i>
Revenu brut d'exploitation	19.896	36.898
Salaires	6.341	
Transferts	1.764	
Total des disponibilités	28.005	36.898
<i>Emplois</i>		
Alimentation	8.622	30.820
Habitation	4.393	6.078
Habillement	4.123	
Fêtes et cérémonies	1.035	
Tabac et cigarettes	1.091	
Divers	2.224	
Impôts directs	3.531	
Total dépenses	25.021	36.898
Epargne brute	2.984	

(1) FRANÇOIS (P.). — *Budgets et alimentation des ménages ruraux en 1962* — INSRE, INSEE, CINAM, 4 tomes.

N° 3 COMPTE VARIATION DE PATRIMOINE

Ressources

Épargne brute	2.984
Emprunts auprès des ménages	138
Emprunts auprès des collectivités locales	13
Vente d'occasion de biens	26
Ventes foncières et immobilières	157
	<hr/>
	3.318

Emplois

Envois d'argent	607
Prêts aux ménages	138
Remboursement de dettes	265
Formation brute de capital fixe	522
Achats de biens foncières et immobiliers ..	436
Tombeaux	219
	<hr/>
	2.187
Capacité de financement	1.130

N° 4 DESTINATION DE LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT

<i>Dépenses d'exploitation</i>	%	milliers FMG
Gros cheptel	2,9	32.787
Matériel d'exploitation	0,4	4.522
Produits pour commerce et artisanat	19,7	222.721
Divers	2,7	30.525
	<hr/>	<hr/>
	25,7	290.555
 <i>Dépenses de consommation finale</i>		
Consommation alimentaire	50,4	569.805
Autres	17,9	202.269
	<hr/>	<hr/>
	68,3	772.176
 <i>Acquisitions de biens et patrimoine</i>		
Tombeaux	1,2	13.567
Formation brute de capital fixe	2,1	23.742
Biens foncières et immobiliers	2,7	30.525
	<hr/>	<hr/>
	6,0	67.834
Total général	100	1.130.565

REPOBLIKA MALAGASY
FAHAFAHANA - TANINDRAZANA - FANDROSOANA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*DECRET N° 68-001
fixant les attributions du Ministre et portant
organisation du Ministère de l'Agriculture,
de l'Expansion rurale et du Ravitaillement.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 67-317 du 23 août 1967 portant nomination d'un membre du Gouvernement ;

Vu les Décrets n° 65-580 du 31 août 1965 et n° 67-318 du 23 août 1967 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 60-037 du 15 février 1960 fixant les pouvoirs en matière de gestion du personnel ;

Vu le Décret n° 64-191 du 13 mai 1964 portant réglementation des hauts emplois de l'Etat,

D é c r è t e :

ARTICLE PREMIER. — Le Ministre de l'Agriculture, de l'Expansion rurale et du Ravitaillement, assisté pour chacune des trois zones de développement d'un Secrétaire d'Etat, conduit la politique du Gouvernement en ce qui concerne :

- La protection et le développement des productions végétales et animales ;
- L'aménagement rural ;
- Le domaine ;
- Le ravitaillement.

ART. 2. — Le Ministre de l'Agriculture, de l'Expansion rurale et du Ravitaillement oriente, coordonne et contrôle les activités des trois Secrétaires d'Etat placés sous son autorité.

Dans les zones qui leur sont imparties, les trois Secrétaires d'Etat sont chargés de veiller à l'exécution des directives du Ministre et des programmes de production. Ils donnent aux services intéressés les impulsions nécessaires, assurent sur place la coordination des activités de tous les agents du ministère entre eux et avec les fonctionnaires d'autorité et rendent compte des résultats obtenus.

ART. 3. — Délégation permanente est donnée au Ministre de l'Agriculture, de l'Expansion rurale et du Ravitaillement pour signer au nom du Président de la République tous actes ou correspondances ressortissant à ses compétences à l'exclusion toutefois :

— Des décrets ;

— Des actes ou correspondances engageant la République Malgache vis-à-vis de l'étranger.

ART. 4. — Le Ministre de l'Agriculture, de l'Expansion rurale et du Ravitaillement pourra, dans les formes réglementaires et par décision nominative, subdéléguer ses pouvoirs aux directeurs et chefs de service placés sous son autorité.

Il pourra également subdéléguer ses pouvoirs de gestion à chacun des Secrétaires d'Etat à l'intérieur de leur zone.

ART. 5. — Outre le cabinet du Ministre composé de :

— Un directeur de cabinet ;

— Un chef de cabinet ;

— Un attaché de cabinet,

et les cabinets des Secrétaires d'Etat composés chacun de :

— Un directeur de cabinet ;

— Un attaché de cabinet,

le ministère de l'Agriculture, de l'Expansion rurale et du Ravitaillement comprend :

— *le secrétariat général dont relèvent :*

— Le service central administratif ;

— Le service central de mise en valeur ;

— Le service de l'enseignement et de la formation agricoles.

La direction de la vulgarisation agricole et du paysannat et relevant d'elle :

— Le service de la vulgarisation agricole ;

— Le service de la défense des cultures ;

— Le service du contrôle des qualités et du conditionnement des produits agricoles.

La direction du génie rural, de l'hydraulique agricole et de l'aménagement rural, et relevant d'elle :

— Le service de l'hydraulique agricole ;

— Le service de l'aménagement rural ;

— Le centre d'études et d'essais du machinisme agricole.

La direction des eaux et forêts et de la conservation des sols, et relevant d'elle :

— Le service de protection de la flore, de la faune et de gestion du domaine forestier ;

— Le service de la conservation des sols.

La direction de l'élevage et la pêche maritime, et relevant d'elle :

— Le service vétérinaire ;

— Le service de l'élevage ;

— Le service de la pêche maritime.

Les services ci-après du point de vue technique sont directement rattachés au cabinet du Ministre :

— Le service du domaine et de la propriété foncière ;

— Le service topographique ;

— Le service du cadastre ;

— Le service du ravitaillement et de la statistique agricole.

Le Secrétaire général coordonne l'action de ces directions et services, en ce qui a trait à l'exécution de la politique agricole d'expansion rurale et de ravitaillement.

ART. 6. — Dans le cadre de la province, les missions et les attributions des directions et services ci-dessus, seront exercées, sauf décisions particulières du Ministre de l'Agriculture, par les chefs de services provinciaux.

La coordination de leur action sera, par décision nominative du Ministre de l'Agriculture, confiée soit à l'un d'entre eux, soit à l'ingénieur-chef d'opération en résidence dans la province.

Cette organisation sera démultipliée au niveau des préfectures et des sous-préfectures selon les disponibilités en personnel qualifié.

ART. 7. — Des arrêtés du ministère d'agriculture, de l'expansion rurale et du ravitaillement préciseront la mission du Secrétariat général et de chaque direction et service, ainsi que, pour chacun d'eux, la répartition intérieure des attributions.

ART. 8. — Le présent décret qui annule et remplace les décrets n° 63-002 et 63-005 du 1^{er} janvier 1963, le décret n° 65-644 du 22 septembre 1965 et son modificatif le décret n° 66-431 du 26 octobre 1966, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Tananarive, le 3 Janvier 1968.

TSIRANANA Philibert.